VOLUME X. — No 38

MONTREAL, SAMEDI 15 FEVRIER 1919

DEUX SOUS LE NUMERO

Abonnements par la poste :

*Édition quotidienne*

CANADA ET ETATS-UNIS ..... $5 00
UNION POSTALE ..... 8 00

*Édition hebdomadaire*

CANADA ..... $2 00
ETATS-UNIS ..... 2 50
UNION POSTALE ..... 3 00

# LE DEVOIR

Rédaction et administration :
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

*TÉLÉPHONE :* **Main 7460**
SERVICE DE NUIT : Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5152

Directeur : HENRI BOURASSA

*FAIS CE QUE DOIS !*

## LA LIGUE DES NATIONS

Aux premières nouvelles, on crut que, décidément, c'était fait, que la Ligue des nations sortait du rêve pour s'épanouir en pleine réalité, que M. Wilson allait solennellement présenter au monde la merveille nouvelle. Il fallut tout de suite déchanter et, au moment où nous traçons hâtivement ces lignes (vendredi soir), le lecteur n'a plus en face de lui qu'un texte sujet à modifications, que l'on pourra discuter encore et dont l'on ne sait au juste qui, en définitive, l'acceptera.

En fait, un esprit irrévérent pourrait penser que, M. Wilson devant faire aux Etats-Unis une courte visite, on n'a pas voulu que ses adversaires pussent avec trop de raison lui reprocher d'avoir fait, aux yeux de tous, buisson creux. Pas de traité de paix, pas de société des nations! Après les longues semaines d'absence, les courses triomphantes à travers les grandes capitales, c'eût été par trop pénible. Et comme l'on ne pouvait cependant pas faire que ce qui n'existait pas encore existât déjà, on a rapidement bâclé un projet, que M. Wilson a lu devant ses collègues, qu'il pourra présenter à ses compatriotes, qui prouvera qu'on n'est tout de même pas en face du néant absolu, et qui ne gênera personne. Nous traduisons toujours, bien entendu, les réflexions du spectateur irrévérent, d'un spectateur qui le serait un peu moins cependant que ne le sont d'habitude *Interim* du *Correspondant* ou Dillon, le correspondant du très loyaliste *Montreal Daily Star*.

* * *

Tel quel, le projet n'en est pas moins fort intéressant. Il ouvre des horizons sur le travail de la conférence. Il faudrait, naturellement, pour l'apprécier avec justesse, scruter mot par mot ces vingt-six articles où les juristes ont essayé de concilier des aspirations diverses et les confronter les uns avec les autres, de même qu'avec la situation de fait qui existera au moment de leur mise en vigueur. Mais quelques points frappent à la plus rapide lecture.

D'abord, la dépendance où l'acte constitutif de la Ligue des nations se trouvera vis-à-vis le traité de paix. L'article X du projet dit, en effet, que *"les hautes parties contractantes s'engagent à respecter et à protéger contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique actuelle de tous les Etats qui font partie de la Ligue"*. Mais c'est précisément à déterminer ces limites territoriales, que la Ligue défendra contre tout venant, que l'on travaille, sans grand résultat apparent jusqu'ici, depuis des semaines. Et, comme le disent et le répètent à satiété les feuilles les plus loyalistes, la difficulté n'est pas seulement de marquer jusqu'où la France taillera dans ce qui était hier possession politique du Kaiser, d'arrêter la quantité de terre jadis autrichienne qui devra cesser de l'être ou de fixer le chiffre des réparations à exiger. La difficulté va beaucoup plus loin: elle consiste à concilier les aspirations et les réclamations des Alliés eux-mêmes, de ceux qui sont les membres tout désignés du premier noyau de la *Ligue des Nations*. Car il faudra que M. Borden et ses collègues aient finalement départagé les Serbes et les Roumains, que M. Wilson — ou un autre — ait délimité les sphères d'influence italiennes et yougo-slaves, pour que Serbes, Roumains, Italiens et Yougo-Slaves s'accordent à garantir réciproquement contre toute agression extérieure leur intégrité territoriale et leur *status* politique.

Un autre point qui saute aux yeux, c'est que, dans la Ligue des nations comme dans la conférence interalliée, on assure tout de suite au groupe des "grandes puissances" alliées une maîtrise absolue. Dans la conférence actuelle, les grandes puissances constituent une sorte de comité exécutif qui dirige effectivement les travaux. Dans la future *Ligue des nations*, elles disposeront toujours de la majorité des sièges. Le paragraphe premier de l'article III dit en propres termes que *"le comité exécutif se composera des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon, et des représentants de quatre autres Etats membres de la Ligue"*. Ces derniers, dit le projet, *"seront choisis par les délégués suivant les principes et les méthodes qu'ils jugeront convenables"*, mais les cinq sièges de la majorité sont tout de suite attribués aux grandes puissances.

Disons tout de suite, et c'est la note la plus intéressante peut-être, que le projet prévoit un mécanisme d'arbitrage qui pourra éviter des conflits et par là rendrait à l'humanité de grands services.

* * *

Ces dispositions ne visent directement, cela va de soi, que les nations qui auront signé l'acte constitutif de la Ligue. Que fera-t-on des autres? On a voulu régler leur cas par l'article XVII qui décrète qu'en cas de dispute entre l'un des associés et un non-associé, ou entre deux non-associés, les non-associés seront invités à accepter temporairement, pour les fins spéciales de cette dispute, les responsabilités de membres de la Ligue, aux conditions que le comité exécutif estimera justes. Si les querelleurs ne veulent point accepter ce régime et se soumettre ainsi au mécanisme d'arbitrage, qu'ils attaquent l'un des membres de la Ligue, ils seront traités comme un membre régulier de la Ligue qui violerait les conditions de l'arbitrage. C'est-à-dire (voir l'article XVI) qu'ils seront censés avoir commis un acte d'hostilité à l'endroit de tous les membres de la Ligue et que ceux-ci entreprendront de leur appliquer les plus rigoureuses sanctions économiques, avec les sanctions militaires déterminées par le conseil exécutif de la Ligue.

Si les deux adversaires refusent d'avoir quoi que ce soit à faire avec la Ligue, on décrète que le comité exécutif de celle-ci pourra prendre les mesures nécessaires pour empêcher les hostilités et amener le règlement de la querelle.

Mais, dans cet ordre de faits, l'efficacité de l'intervention de la Ligue dépendra, non seulement de la puissance économique, mais de la force militaire dont elle pourra disposer. On a écarté le principe, appuyé par les Français et les Tchéco-Slovaques, de la création d'une sorte de haute police internationale. Il faudra donc compter sur des contingents nationaux, dont la quotité sera fixée par le conseil exécutif, et cela nous ramène à la question de la limitation des armements.

On sait à quel point elle est complexe. Chez tous les belligérants il existe un désir ardent d'alléger autant que possible les fardeaux militaires. D'un autre côté, les chefs d'un pays comme la France, qui n'ont entre eux et leurs ennemis d'hier qu'une frontière terrestre, sont naturellement inquiets. Il est clair que, dans l'article VIII, on a voulu ménager ces divers sentiments. Il y a là une question qui, de toute évidence, est loin d'être réglée et dont la solution ne dépend point de la seule volonté de la Ligue ou de ceux qui en sont les premiers membres désignés.

Il paraît bien entendu, par exemple, que l'on n'admettra l'Allemagne dans la Ligue — si on l'y admet — qu'après lui avoir fait subir un assez long stage, mais il est évident que les Français voudront toujours tenir compte, dans l'établissement de leurs forces militaires, de la puissance dont disposera leur inéluctable voisine.

* * *

On pourrait indéfiniment griffonner en marge de ce projet. Il faut ménager la patience du lecteur. Notons donc simplement, pour finir, que l'un des paragraphes les plus intéressants est bien celui qui concerne la disposition des territoires arrachés à l'ennemi, notamment des colonies allemandes. Nulle part on n'a fait un plus grand effort pour concilier les principes proclamés par le président Wilson avec les réclamations du Japon et de nos co-Britanniques de l'Australasie et de l'Afrique-Sud.

Mais tout cela, c'est un projet encore et qui reste le thème obligé des discussions publiques. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir.

Omer HEROUX.

**"A PROPOS D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE"**

*A propos d'Instruction obligatoire — La situation scolaire dans la province de Québec*, le dernier livre de M. C.-J. Magnan, est en vente aux bureaux du *Devoir*, au prix de 50 sous l'unité, franco.

Ce livre contient, outre l'examen de la situation scolaire de la province, deux grandes études sur le *Status* des minorités de langue anglaise, catholique et protestante, la reproduction d'une étude de Mgr Pâquet sur l'Instruction obligatoire, etc.

*BILLET DU SOIR*

### ÉTONNEMENT

*L'artiste avait fait chanter, pleurer, rire, frissonner sous ses doigts magiques le clavier d'ivoire et l'âme des milliers d'auditeurs enlassés dans le théâtre. Un souffle de haute poésie venait de laver le cerveau et le coeur de tous ces gens. A peine si le silence de l'auditoire avait cessé quelques instants, où s'était manifestée en une ovation unanime l'admiration de tous pour le maître de l'harmonie penché sur l'instrument dont on voyait les marteaux et les cordes.*

*A maintes reprises, l'air hautain, infiniment mélancolique, le maître s'était incliné devant l'hommage rendu à son grand talent par tous ces inconnus dont ses doigts avaient charmé les oreilles, remué le coeur. Et le concert avait pris fin, le public s'était retiré, quelques musiciens et mélomanes s'attardaient à se communiquer leurs impressions.*

*A la porte de la loge du maître, des admirateurs enthousiastes et des collectionneurs d'autographes attendaient qu'on les fît entrer. L'imprésario parut. Le sanctuaire s'ouvrit, des mains se tendirent vers l'artiste, des formules louangeuses montèrent aux lèvres; le maître écoutait d'une oreille distraite, sentant peut-être encore vibrer en lui la musique triste qui parait son front d'une noblesse indéfinie.*

*Un bonhomme s'avança, marmottant quelques mots auxquels l'artiste, les yeux ailleurs, répondit monotonement*: Yes Sir... Yes, Sir.... Yes, Sir, *hochant la tête d'un air las. Quelqu'un parla français. Le musicien sourit. Il comprenait ce langage, langage de la clarté, de la grâce, de l'harmonie et de la distinction, toutes fondues par ailleurs dans sa musique et celle des maîtres que, tantôt, il avait interprétés. Il répondit, dans le français le plus pur qui soit, sans la moindre trace d'accent étranger. Les Canadiens français qu'il y avait là l'entourèrent, il causa avec eux, quelque animation parut à son visage, ses yeux, un moment, percèrent la buée qui semblait les recouvrir, perdirent leur tristesse, on eût dit qu'il entendait parler sa langue maternelle.*

*Il n'en était rien. L'artiste était Russe, de la grande école; homme cultivé, il entendait le français et le parlait merveilleusement, s'il ne connaissait pas l'anglais. La conversation française dura quelques minutes. Ses admirateurs anglais l'écoutaient; c'était à leur tour de ne pas le comprendre. Peut-être s'étonnaient-ils de ce que ces Canadiens français, qu'on leur avait dit ne pas parler le vrai français, mais un patois quelconque, le* Québec Patois *de Beaverbrook, entendissent si bien le pianiste de renom universel.*

*L'un d'eux trahit son étonnement. Bouche bée, il avait écouté, sans rien saisir. Un soupçon, tout à coup, traversa son esprit. Au comble de l'étonnement, comme s'il venait de découvrir une chose stupéfiante, il s'exclama, en sortant, les épaules levées*: "He speaks French! Rachmaninoff speaks French! And he does not speak English!"

*Encore un peu et le bonhomme faisait une congestion. A-t-on idée aussi de ne pas savoir l'anglais et de parler français, quand on n'est ni Canadien français ni Français!*

*Paul POIRIER.*

## BLOC-NOTES

### M. Borden à Paris

A en croire quelques journaux canadiens, dont l'inspiration vient sans doute du *Christian Science Monitor*, de Boston, qui a fait de M. Borden le plus grand homme d'Etat britannique contemporain, après Lloyd George, il n'y a peut-être pas trois hommes qui exercent à Paris, de ce temps-ci une influence aussi prépondérante sur le sort des nations. Le *Star* de Toronto, journal unioniste, mais dévoué surtout à M. Rowell, est pour sa part fatigué d'entendre le *News* et la *London Free Press* faire des éloges outrés du premier ministre canadien. "La vérité, écrit-il, est à mi-chemin entre ceux qui font de M. Borden presque l'égal de Lloyd George et ceux qui refusent de lui reconnaître quelque valeur que ce soit... L'homme qui est premier ministre du Canada aux jours les plus importants de son histoire est un homme important, de par la nature même de ses fonctions. Hors de cela, sir Robert Borden est personnellement homme estimable, courtois et digne. Mais qu'il soit un des grands hommes d'Etat de ces temps-ci, c'est une opinion que le *Toronto News* peut en toute liberté partager avec la *Press* de London et la *Free Press* avec le *News*, moitié pour moitié."

### Convoitise mal placée

Un économiste anglais qui tient quelque place dans le monde politique de son pays, sir Leo Chiozza Money, bien au fait des dessous du commerce anglais pendant la guerre, puisque, pendant un temps, il fut secrétaire du ministère de la navigation, a déchiré il y a peu de semaines un coin du voile sur ce qui s'est passé avant l'armistice dans certains milieux commerciaux du Royaume-Uni. "Pour ce qui a trait au blocus des côtes allemandes, dit-il, il faut malheureusement dire que même lorsque les sous-marins teutons menaçaient nos sources d'approvisionnements indispensables, il s'est trouvé chez nous des gens pour faire affaire directement et indirectement avec l'ennemi, et pour exporter d'ici à des neutres, on sait pour quelles fins, des quantités considérables de vivres et de denrées alimentaires, à commencer par du thé et des matières grasses, privant notre population de ravitaillements inappréciables au bénéfice de l'ennemi. Le blocus ne fut pas tant dirigé contre celui-ci que contre les manoeuvres de certains de nos industriels." Ce qu'on asavait déjà, c'est qu'en dépit du blocus rigoureux du littoral allemand, les Teutons, jusqu'aux avant-derniers mois du conflit, ont reçu du Royaume-Uni et même de France, par des voies détournées, des quantités notables d'articles de toute sorte dont les vendeurs savaient parfaitement quels étaient les vrais destinataires. Ce n'est pas le patriotisme qui a eu raison de leur convoitise; celle-ci a tué celui-là.

### Le départ

Des centaines de mille immigrés se préparent à partir une semaine à l'autre des Etats-Unis pour retourner dans leur pays d'origine, outremer. Par ailleurs, on ne voit pas bien s'il en viendra en grand nombre, d'ici quelques années. Peut-être sait-on que les Etats-Unis se proposent d'empêcher l'entrée de presque tous les immigrants européens dans les ports américains, d'ici quatre ans. La *Nation* de New-York estime cette législation absurde et dangereuse. Quoi qu'il en soit, le départ de milliers et de milliers d'immigrés qui ne seront vraisemblablement pas remplacés d'ici quelques années aux Etats-Unis devra y causer certaines perturbations d'ordre économique. D'abord, ces gens ne partiront pas sans emporter avec eux leurs épargnes, et donc sans diminuer de quelques millions les réserves de capital américain ; d'autre part, selon le *Saward's Journal* de New-Yory, hebdomadaire qui est l'organe du commerce du charbon à New-York (livraison du 8 février dernier), une grande partie des immigrés dont le départ d'Amérique pour l'Europe se fera ces mois-ci travaillent dans les mines de Pensylvanie et d'ailleurs. Ce sont des ouvriers assez expérimentés, qui travaillent dans des conditions où refusent de travailler les Américains de langue anglaise. L'hebdomadaire que nous citons affirme qu'il se pourrait très bien que le départ de milliers d'immigrés de ce type crée des embarras sérieux aux propriétaires de mines et que cela, joint à des grèves déjà prévues, chez les mineurs, devra aboutir à compliquer la question des approvisionnements de charbon pour l'industrie américaine, au cours de l'été et de l'hiver prochains. On parle assez ouvertement, chez nous, dans les cercles jingos, de renvoyer en Europe les immigrés qui ne plaisent pas à nos unionistes. Tout cela est fort bien. Mais, une fois qu'ils seront partis, pense-t-on qu'il sera facile de les remplacer dans les industries particulières où ils travaillent? Il y a les soldats revenus du front, dit-on. C'est excellent de leur donner de l'emploi. Mais, à Winnipeg même, ne vient-on pas, dans une grande industrie, où l'on a dû forcement congédier des Ukrainiens pour les remplacer par des anciens soldats, de constater que ceux-ci ne veulent pas travailler dans les mêmes conditions d'usine que les Ukrainiens et se montrent plus exigeants que ceux-ci de toutes sortes de façons? Qu'on ne s'illusionne pas ; le départ, des Etats-Unis et du Canada, de milliers d'immigrés, ne résoudra pas la question de la main-d'oeuvre. Il la compliquera.

### Le français en affaires

Un de nos lecteurs, grand industriel, nous transmet une brochurette française de la *Tide Water Oil Company*, de New-York, où cette compagnie décrit les avantages d'un de ses produits, *Veedol*, et nous écrit: "J'ai reçu il y a quelque temps une brochurette de cette maison. Elle était en anglais. Je la lui ai retournée, disant que si elle pouvait m'envoyer de la littérature commerciale en français, je ferais probablement des affaires avec elle. Par le retour du courrier j'ai reçu cette plaquette en excellent français. J'ai déjà eu l'occasion de faire la même demande à des maisons ontariennes, qui m'avaient envoyé leurs circulaires en anglais, ainsi que leurs catalogues. Elles ne m'ont jamais même répondu. Les Américains paraissent entendre le commerce mieux que nos tout proches voisins." Il faut en effet se rendre compte que le français est une langue commerciale importante. Plusieurs maisons des Etats-Unis l'ont appris pendant la guerre; la leçon leur profite déjà. Il y a par contre chez nous des gens qui s'obstinent à n'envoyer dans les pays de langue française que des agents commerciaux de langue anglaise, — à commencer par la mission commerciale canadienne présentement en Europe. Aussi bien ces agents ne font-ils pas les affaires qu'ils feraient s'ils s'avisaient enfin que la connaissance du français est un atout de plus dans le commerce.

### Des retards inexplicables

Le père de quatre jeunes gens de la Saskatchewan qui sont tous allés outre-mer dans les armées canadiennes écrit à un journal de sa région pour se plaindre des retards inexplicables de l'Etat à remettre à qui de droit la solde des troupiers tués au feu. "On a averti ma femme il y a déjà des mois et des mois, dit-il, qu'on lui remettrait une somme importante, due à un de mes fils tué le 4 mars 1916. Jamais elle n'a reçu un sou de tout cela. Elle a écrit plusieurs lettres à différents officiers, tant en Angleterre qu'au Canada; les uns ont répondu n'en rien savoir, d'autres, ne pas pouvoir s'en occuper, et ils ont passé les lettres à des gens qui s'en occupent encore moins. Il y a maintenant près de trois ans que cela dure et jamais nous n'avons été capables d'obtenir justice, bien qu'il s'agisse d'un gouvernement qui, à propos de tout, se réclame de sa magnanimité et de la façon dont il traite les soldats. Si certains des fonctionnaires qui ont paradé pendant la guerre, et quelques officiers aussi, voulaient couper court à la paperasserie et au tirage de ficelles, il y aurait moins de mécontentement dans les familles des soldats." Si les choses se sont passées ainsi que prétend ce correspondant de Primate, Saskatchewan, il y a de toute évidence quelque fonctionnaire blâmable, dans les bureaux de l'Etat. Cela frise, cette fois-ci, la malhonnêteté.

G. P.

## LAMARCHE AVOCAT

**par Antonio Perrault**

*Le livre consacré par l'Action française à la mémoire de Lamarche* (Paul-Emile Lamarche ; Oeuvres-Hommages) *est actuellement sous presse. Il sera mis en vente dans une dizaine de jours. Nous en détachons, avec la permission des éditeurs, ces pages encore inédites :*

PAUL-EMILE LAMARCHE,
AVOCAT

Avocat! Ce titre augmente-t-il la renommée de notre ami? Convient-il même de le rappeler? Les gens de robe ont eu si mauvaise presse et les langues se sont à leur sujet si méchamment remuées que plusieurs, désirant conserver l'estime qu'ils lui portent, oublieront les liens qui le rattachaient à notre profession. Ce qui brille à leurs yeux, c'est l'action politique de Lamarche. Député, il a pris une attitude digne à elle seule de gagner l'admiration des Canadiens. Dans sa clairvoyance à découvrir les dangers et les limites des luttes parlementaires, dans son geste à repousser les offres dont l'acceptation en eût fait un politicien, dans sa constance à suivre la ligne directrice que son honneur lui avait tracée, ils voient la raison des hommages qui sont rendus à sa mémoire. La figure de la Justice que l'on sculpterait en relief au bas d'un monument élevé à Lamarche, représenterait plus, pensent-ils, son oeuvre d'homme public que sa vie professionnelle. Et ils font peu de cas d'une carrière qu'il avait choisie, qu'il aimait et dont l'attachement qu'il lui portait fut payé d'efforts nuisibles à sa santé.

Signe des temps! La gloire de l'avocat serait-elle à son déclin? Dédaignerait-on la lutte de l'esprit et l'une des formes de l'éloquence que personnifia si longtemps le maître du Palais? Ses études et son habitude à discuter des affaires d'autrui le prédisposaient à la direction de la chose publique. Verrait-il son sceptre passer en d'autres mains ? Les multiples aspects que revêt la société moderne, jettent dans l'ombre le rôle de l'avocat. Cette appellation n'a plus pour les gens d'aujourd'hui le sens qu'y trouvait la génération d'hier. Les avocats contribuent eux-mêmes à cette disgrâce. Trop souvent ils se déforment dans les moules nouveaux. Ils s'efforcent de rendre la pratique de leur profession conforme aux exigences de notre société démocratique, éprise d'action fébrile et trépidante. Ils y laissent leur originalité. La part de l'esprit semble perdre ce que gagne celle des affaires. L'allure empressée qu'ils empruntent pour suivre le courant des besognes quotidiennes, enlève quelque chose à leur dignité. Leur robe flotte à tous les vents. La majesté des plis de la toge romaine ne s'aperçoit plus. Les avocats deviennent comme tout le monde. Leur nombre multiplié s'ajoute aux causes qui font perdre de vue ce par quoi se distingue et excelle cette profession. Le peuple finit par penser qu'il ne se peut qu'il y ait sur terre à la fois tant de grands hommes et il croit qu'après tout, ce rôle de procureur est peu de chose.

Pourtant qu'il réfléchisse. Il comprendra que de nos jours encore cette profession exige un déploiement peu commun des facultés intellectuelles. Il est toujours difficile de pouvoir démêler une affaire que compliquent les intérêts opposés, parfois la mauvaise foi, et d'aider, par la discussion publique, par l'application des textes de la loi positive, à rendre à chacun le sien. Plus que dans les autres professions, on n'y peut être grand que par un ensemble de maintes qualités d'esprit, par la supériorité. Les difficultés que mettent à l'exercice de cette profession les complications de la société moderne, le nombre grandissant des membres inscrits au tableau de l'Ordre, ne font que montrer en relief la compétence et le mérite des privilégiés qui atteignent aux premiers rangs. Lamarche fut de ceux-là. Et il n'eût pas aimé, je pense, que l'on retranchât de sa biographie un titre qu'il aimait, qu'il honorait, et que sitôt l'on oubliât des idées, des travaux, des luttes qui occupèrent si large place dans sa vie.

De sa tâche professionnelle, que reste-t-il? Quelques paperasses que garde jalousement la poussière du Palais de Justice. Il demeure aussi, — c'est la consolation que réclame parfois l'avocat fatigué d'une besogne qui l'épuise, — il demeure quelque part des griefs qui, grâce à son labeur, furent réparés, des torts redressés, des injustices amoindries. De tous les cas qui lui furent soumis, il n'a voulu défendre que ceux que sa conscience approuva et, sa mort venue, nous nous plaisons à rappeler les efforts qu'il accomplit pour éclairer la justice humaine, aider le juge, qui tient la balance, à faire pencher le plateau où se trouve le droit. De toutes les gerbes de fleurs déposées sur sa tombe, celle-ci n'est pas, il semble, la moins belle.

L'idée dominante qui anima Lamarche avocat fut de ne jamais traiter une cause à la légère, d'en découvrir tous les aspects, d'en tirer tous les effets, et, apporter ainsi aux magistrats une affaire moins difficile à juger. Je n'oserais affirmer que tous et chacun de ses dossiers fussent à date. Comme nous tous, il en laissait sans doute volontiers dormir sur son pupitre et son esprit devait aimer parfois se détourner de telle ou telle affaire. Mais quand le temps était venu d'expédier une cause, que son attention y était attirée, il y consacrait toute la richesse de sa remarquable intelligence.

Sa tournure d'esprit lui assurait le succès dans cette profession telle que l'ont faite notre temps et le pays où nous vivons. Ce qui caractérisait le talent de Lamarche, ce n'était ni la promptitude à s'émouvoir, ni la chaleur du sentiment, ni le feu de l'éloquence, mais bien l'équilibre des facultés de l'esprit, une aptitude peu commune à discuter, à scruter une affaire, à en démêler les fils les plus cachés. Il était intelligent de cette forme la meilleure qui permet de lire dans les hommes et les choses et conduit à résoudre, à l'aide de ses propres ressources, un problème, une difficulté. Quel que fût le sujet, au cours d'une conversation, d'une plaidoirie, d'un discours politique, Lamarche apportait un argument nouveau, du moins une forme rajeunie de présenter des arguments anciens. Sur toute façon de penser ou de dire, il mettait sa marque personnelle. Ces qualités le prédisposaient à en faire un excellent avocat.

Ce que l'on soumet à l'étude du praticien moderne, dans le domaine des causes civiles, ce sont surtout des affaires; litiges prenant racine dans le fouillis des intérêts divers et opposés que crée la vie économique des peuples et des individus. L'avocat est amené à traiter sa cause, à la plaider, selon la nature qu'elle revêt. Son éloquence s'en ressent. Nos juges n'écouteraient pas l'avocat qui, à propos d'accident de chemin de fer, de lettres de change ou de vente de grains, s'arrêterait à des digressions grandiloquentes. La grande éloquence pousse ses racines surtout dans les luttes de principes, dans les questions universelles. Les phrases éclatantes, retentissantes, ont besoin de se rattacher aux grandes passions humaines. Mais si les idées de justice, de charité, de droit, sont toujours d'actualité, il semble qu'au Palais elles soient admises, et qu'au cours d'un procès il ne faille plus rappeler au magistrat qu'il les représente. La haine et l'amour, la colère et la convoitise restent encore le mobile des actes humains. Mais les tirades à leur sujet ne sont plus de mise. Ce à quoi l'on s'attarde, ce sont les effets que causent ces mouvements de l'âme, ce sont les questions d'intérêts qu'ils entraînent. Et, pour les analyser, pour rétablir l'équilibre qu'ils ont déplacé, les tribunaux requièrent moins la déclamation, les bruyants éclats et les gestes violents, qu'une discussion faite de mesure, de réflexion, d'argumentation, de réfutation. L'avocat qui plaît le plus, c'est celui qui expose clairement, discute précisément, sans phrases, sans attitudes théâtrales. Dire tout ce qui convient et rien que ce qui convient, raconter les faits, développer des arguments, est l'art de l'avocat moderne. Il conquiert sa gloire d'orateur — ce mot n'est-il pas ici trop éclatant? — à savoir composer sa plaidoirie et conduire sa discussion. Ces exigences de l'heure imposées en tout pays aux membres du Barreau, apparaissent plus impérieuses encore au Canada où la mentalité de l'anglo-saxon s'accommode si bien d'un discours calme, voisin de la conversation. Que les Canadiens français n'y perdent point tout à fait leur aptitude à la parole publique et qu'ils gardent jusque dans les plaidoiries une note distinctive, celle inhérente à la façon française de penser, de sentir, de dire les choses.

La manière de Lamarche ne pouvait que le faire réussir dans cet art renouvelé de la lutte au Palais. Son esprit qui brillait surtout par sa perspicacité, par sa force d'analyse et de synthèse, savait mettre l'habileté dans le développement des argumentations, la clarté dans l'agencement des faits, la rectitude dans les conclusions qu'il en tirait, la justesse dans l'application qu'il faisait à leur sujet de tel ou tel texte de droit positif. Je le revois, déroulant, avec logique et méthode, l'enchaînement des faits et des points de doctrine. Sa façon entraînait l'assentiment du juge. Les mains tendues, il appuyait l'un sur l'autre les index, paraissant indiquer, par ce geste familier, au magistrat, effrayé parfois de sa besogne, qu'il n'y avait dans la cause qu'un point et que s'il le comprenait, la tâche serait aisée.

Je me souviens d'une cause dont il fut chargé et qu'il gagna, grâce à ce point de droit qu'il savait découvrir. L'affaire avait été plaidée et perdue par un autre avocat en Cour supérieure. Celle-ci avait interrogé maints témoins et s'était embarrassée d'une multitude de faits. Il s'agissait pour Lamarche de faire casser ce jugement par la Cour de Revision. Il fouille le dossier. Il y découvre un point, un point de droit, suffisant, selon lui, à faire infirmer le jugement et à faire libérer son client. En Cour de revision, il écarte donc tous les faits et, du bout de son doigt, signale ce texte juridique. Il avait vu juste: le jugement fut cassé.

Son labeur était empreint du sens de la justice. Il imagine un jour de repousser une poursuite, dès le début du procès, par un moyen de droit. Le juge est tout de suite convaincu par sa plaidoirie et, de peur sans doute de changer d'idée, il lui donne sa sanction et rejette l'action. L'avocat du demandeur malheureux inscrit la cause en Cour de revision. Lamarche, trouvant que le juge avait été un peu vite en besogne, que son point de droit avait eu cette fois un succès exagéré que pourraient réduire les juges du tribunal supérieur, s'en fut trouver son confrère. "Il se peut, lui dit Lamarche, que ce jugement soit cassé; du reste, si le côté purement légal empêche ton client de recouvrer ce qu'il demande, les faits justifient le mien de lui payer ce qu'il réclame". Et Lamarche obtint que, par dessus ce jugement, le demandeur reçût l'objet de sa poursuite.

Il aimait sa profession. Dans sa conférence sur les origines de notre droit civil, prononcée devant le Barreau le 29 avril 1911, il disait : "Malgré la faillibilité humaine du magistrat, malgré le zèle intempestif de l'accusateur ou les faiblesses de celui qui défend, malgre la myopie ou les inconséquences du jury, malgré les victimes innocentes que feront toujours les accidents inévitables d'un système, nous souvenant de ses nombreux bienfaits, ne disons jamais de mal de la loi". Voyant en elle "le plus ferme soutien de la liberté individuelle", "la resultante des efforts séculaires d'un peuple pour trouver le plus court chemin vers l'éternelle justice", il terminait par ce mot d'ordre: "Aimons donc notre loi."

Parce qu'il lui avait voué une part de son âme, qu'il en sentait la nécessité et la valeur, il la voulait défendre contre les attaques. De concert avec d'autres, il s'inquiétait des menées que l'on conduit pour en restreindre le domaine. La dernière fois que je le vis, peu de jours avant sa mort, il m'avait confié qu'il voulait prendre part à la discussion qui se poursuivait alors autour de l'*Association du barreau canadien* sur l'uniformité de nos lois, et qu'au premier moment libre il écrirait un article à ce sujet. Sur ce terrain comme sur tous les autres, il manquera. Mais il nous reste son exemple. Son attachement au droit positif, il le prouvait non seulement par son vouloir de conserver notre législation et son désir de lutter contre les attaques venues de l'extérieur, mais surtout par son souci constant de la mieux connaître et de la rendre plus efficace. Sorti de l'Université Laval avec le parchemin de licencié, gagné avec distinction, il ne se crut point pour cela juriste consommé. Il continua d'étudier. Conscient de sa responsabilité, il observa le précepte des jurisconsultes romains: *Nemo debet venire ad judicium unparatus*. Et c'était la façon la meilleure de comprendre le rôle de l'avocat dont la mission sera toujours d'empêcher, par sa présence au procès, que l'injustice ne triomphe et d'aider à rétablir entre les individus un équilibre nécessaire au progrès des sociétés.

De notre génération, celle qui approche de la quarantaine, Lamarche fut celui qui, sur le terrain de la politique, donna la meilleure preuve de son courage moral et de la hauteur de son caractère. Son passage au Barreau mérite aussi d'être rappelé aux jeunes hommes qui veulent, par la pratique du droit, faire oeuvre forte et féconde.

*Antonio PERRAULT.*

**"LA LANGUE, GARDIENNE DE LA FOI"**

Près de 3,000 exemplaires de *La langue, gardienne de la foi*, la dernière publication de l'*Action française*, ont déjà été vendus.

Cette brochure, on le sait, comprend le texte intégral de la conférence donnée par M. Bourassa, au Monument National, le 20 novembre dernier. On y a joint l'allocution prononcée le même soir, par M. l'abbé Philippe Perrier, le texte latin et la version française de l'encyclique *Litteris Apostolicis*, les commentaires qu'ont faits de cette lettre Mgr L. A. Pâquet et le R. P. Rouleau, O. P., ainsi qu'une consultation du R. P. Aug. Leduc, O.P. Le tout forme une élégante brochure de plus de quatre-vingts pages, sous couverture verte, d'un intérêt considérable et qui sera fort utile pour la propagande.

*La langue, gardienne de la foi* se vend 25 sous l'exemplaire, plus 2 sous pour le port ; à la douzaine, $2.50, au cent, $20, au mille, $175, frais de port en plus toujours. Vente en détail au *Devoir*, à la *Ligue des Droits du français* et chez les principaux libraires. Pour les commandes par quantités, s'adresser au Secrétariat de la *Ligue des Droits du français*, 32, Immeuble de la *Sauvegarde*, Montréal.

**Mgr L'ARCHEVÊQUE EN EUROPE**

A cause d'un retard du *Canopic*, Mgr l'archevêque et son compagnon ne s'embarqueront à New-York que le jeudi 27 février.

En conséquence, ils ne quitteront Montréal que le dimanche soir 23 février, à 8 heures 30, gare Windsor.

Les messieurs du clergé qui désireraient saluer Monseigneur avant son départ seront les bienvenus à l'archevêché, le samedi 22, à 10 heures.

# LETTRES AU "DEVOIR"

**Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.**

**Les correspondants anonymes s'épargneraient du papier, de l'encre, un timbre-poste, et à nous une perte de temps, s'ils voulaient bien en prendre note définitivement.**

## *Un témoignage*

*Montréal, 11 février 1919.*

*A M. Omer Héroux,*
*Rédacteur au* Devoir.

*Cher monsieur,*

*Dans un article de samedi dernier, 8 février, vous citez le cas de l'école Souart, où les divisions de première année sont de 42 à 45 élèves.*

*Vous vous demandez si le cas de l'école Souart se répète ailleurs. A ma connaissance, oui, cher monsieur, il se répète à l'école où j'enseigne.*

*Je suis à la tête d'une deuxième année. Au journal d'inscriptions, 50 élèves sont inscrits ; 48 ou 49 élèves fréquentent la classe assidûment.*

*Très souvent, l'effectif est au complet.*

*Les progrès dans une classe aussi nombreuse sont-ils possibles ? Oui, les progrès sont toujours possibles, mais au prix d'efforts surhumains de la part du professeur.*

*Je ne parle qu'au point de vue des progrès.*

*Maintenant, une telle agglomération dans une chambre de grandeur moyenne, ne met-elle pas en jeu la santé et des élèves et du professeur ?*

*Je laisse la parole à messieurs les médecins hygiénistes.*

*En vous remerciant très cordialement de votre hospitalité, veuillez recevoir, monsieur, les témoignages de ma haute considération.*

*Votre tout dévoué et sincère,*
*UN AUTRE INSTITUTEUR.*

## *La fermeture à bonne heure*

*Montréal, 11 février 1919.*

Le Devoir,
*En ville.*

*Cher monsieur,*

*Encore une fois, je viens solliciter l'hospitalité dans les colonnes de votre journal, en vous priant de vouloir bien publier les deux résolutions suivantes :*

*"A une assemblée convoquée par le Syndicat Catholique et National des Employés de magasin, et tenue dimanche, le 26 janvier 1919, à 3 hrs p. m., à la salle Saint-Pierre, No 220, rue Panet, il a été proposé par M. E. Pigeon, appuyé par M. L. G. Thérien, que le projet de loi concernant la fermeture à bonne heure et soumis par l'échevin E. Sansregret au conseil de ville de Montréal, soit modifié à cette fin que la fermeture à bonne heure des magasins les lundis, mardis, mercredis et jeudis prenne effet à six heures au lieu de sept heures du soir.*

*"M. le président A. Lajoie déclare la proposition adoptée, celle-ci ayant obtenu 213 voix sur 229."*

*"A une assemblée convoquée par le Syndicat Catholique et National des Employés de magasins, et tenue le dimanche, le 9 février 1919, à 3 hrs p. m., au No 381, rue Saint-Germain, il a été proposé par M. E. Hardy, appuyé par M. H. Gingras, que le projet de loi concernant la fermeture à bonne heure et soumise au conseil de ville de Montréal par l'échevin E. Sansregret, soit modifié à cette fin que la fermeture à bonne heure des magasins les lundis, mardis, mercredis et jeudis prenne effet à six heures, au lieu de sept heures du soir.*

*"M. le président A. Lajoie déclare la proposition adoptée, celle-ci ayant obtenu 183 voix sur 192."*

*Syndicat Catholique et National des Employés de magasin.*
*Par: J. B. BEAUDOIN,*
*Sec.*

510, *rue Gilford.*

## LA SALLE LA FONTAINE

*Montréal, 12 février 1919.*

*Le* Devoir,
*Rue St-Vincent,*
*Montréal.*

*Monsieur le Rédacteur,*

*Des propos plutôt "bolchévistes" ayant été tenus au cours d'une réunion ouvrière récente, dans la "Salle Lafontaine" sise dans l'immeuble occupé également par les Chevaliers de Colomb, au No 352 rue Sherbrooke est, l'exécutif des Chevaliers de Colomb tient à faire remarquer que cette salle publique est la propriété de la Compagnie de Construction Lafontaine et que les Chevaliers de Colomb ne sauraient contrôler les dires qui y sont tenus. C'est là une salle publique à la disposition des organisations publiques, comme le sont la salle du Monument National et la salle Stanley.*

*Parce que certaines organisations, comme celles des Policiers et des Pompiers, ou des Employés de tramway y ont tenu des assemblées, les Chevaliers de Colomb ne sauraient en toute justice être tenus responsables de ce qui s'y dit ou s'y organise. Les organisations de charité l'occupent souvent, tout comme des associations d'agrément et de commerce, tout comme aussi les Chevaliers de Colomb.*

*La Compagnie de Construction Lafontaine est seule propriétaire.*

*Vous remerciant d'avance pour votre courtoisie, en voulant bien publier cette lettre, nous demeurons, Monsieur le rédacteur,*

*Vos tous dévoués,*
*Le Conseil Lafontaine No 1356.*
*par le Comité Exécutif,*
*J.-Alfred BARRETTE,*
*Sec.-fin.*


**LES MAISONS SONT FORT RECHERCHEES**

**Jamais dans l'histoire de l'immeuble à Montréal il n'y eut tant de demandes de maisons qu'à présent : et peu nombreux sont ceux qui réellement construisent à des conditions faciles. Nous sommes l'un de ceux-ci. Si vous voulez avoir un HOME à vous, construit à votre guise, dans la mesure de vos moyens, laissez-nous le bâtir pour vous, sur l'un des lots à bâtir spacieux, plats et secs maintenant en vente dans nos faubourgs-jardins desservis par un service de communications rapides sur les bords du lac, à Dixie, Dorval, Strathmore, Valois, Lakeside — 5 à 8 sous de passage — trains à toutes les heures convenables — et avec tout le confort et toutes les commodités désirables. Prenez-vous les plans et les brochurettes.**

**MARCIL TRUST** Co., Agent, 136 St-Jacques. 35ème année. Main 3791.


# UNE PROTESTATION

A la conférence donnée, à Québec, par M. Magnan, mercredi soir, lecture a été donnée de la protestation suivante :

Extrait des procès-verbaux du Conseil particulier de Québec, Société de Saint-Vincent de Paul, séance du dimanche, 9 février 1919 :

" Attendu qu'à une réunion spéciale, tenue le dimanche, 2 du courant, le Conseil supérieur du Canada a adopté unanimement la résolution suivante, sur proposition de M. Joseph Picard, appuyé par M. C. A. Langlois :

" Le Conseil supérieur pour tout le Canada proteste avec la plus grande énergie contre les insinuations calomniatrices qui, d'après les journaux, ont été lancées à la figure de M. C. J. Magnan, président général de notre Société.

Quoique de telles insinuations ne puissent atteindre l'honneur d'un citoyen placé si haut dans l'estime de ceux qui connaissent son intégrité, sa charité et son dévouement, le Conseil supérieur croit, néanmoins, de son devoir de les repousser avec mépris.

De plus, pour qui sait la manière dont nos oeuvres sont conduites, ces insinuations ne peuvent même pas avoir de fondement : elles sont d'une absurdité complète. "

" Il est proposé par M. Elzéar Miville Déchênes, vice-président de la conférence Notre-Dame, appuyé par M. N. E. Papillon, président de la conférence Sainte-Geneviève, que le Conseil particulier de Québec fasse sienne cette résolution du Conseil supérieur du Canada.

" Cette motion est adoptée unanimement. "

Extrait certifié véritable.
*Ernest MERCIER,*
Secrétaire, Conseil particulier.

# COURRIER DE LAFLÈCHE, SASK.

(De notre correspondant)

La paroisse s'est accrue de 127 personnes en 1918, et compte 736 personnes. Parmi ces acquisitions figurent M. le Dr O. E. Belcourt, M. le Dr Desmarteau et M. l'avocat Beaubien. M. le curé Dubois a fait en 1918, 48 baptêmes, 8 mariages et 14 sépultures.

—Nous adressons nos condoléances à la famille Remy à l'occasion de la mort de M. Jules Remy, autrefois de Laflèche, et ensuite de Deloraine, Man.

—L'assemblée annuelle de l'école séparée catholique fut très nombreuse, on y constata que avec une taxe de 7 1-2 par mille, nous avons une école très supérieure à celles des villages voisins qui paient 14 et 15 par mille.

—Trois soirées organisées dernièrement au profit de l'église produisirent plus de $800. C'est un beau résultat pour une année médiocre, et des remerciements sont dus aux organisatrices Mmes J. Delorme, F. Brunelle, C. Langevin.

—Il y a peu de temps une terre s'est vendue à un mille pour $85 l'acre, et une autre à 2 milles pour $75 l'acre. Il y en a près de quarante autres à vendre dans la paroisse à des prix variant de $15 à $80 l'acre. Pour une moyenne de $30 on peut avoir de belles terres près de l'église, du couvent et du village. Les terres sont à meilleur marché que d'ordinaire, à cause de la petite récolte de l'an dernier qui cependant a donné 30 minots à l'acre à certaines places. On peut s'adresser à M. le curé Dubois pour avoir des renseignements sur ces terres.

# PETIT CARNET

EN VOYAGE

M. Harvey Valentine, de Beardmore & Co., Ltd, tanneurs et marchands de cuir en gros, est parti vendredi pour aller représenter la firme à la foire de Lyon et de Milan.

QUESNEL-MARTIN

Jeudi, le 27 février 1919, à 6 h. 30 en l'église de Lachine, sera célébré le mariage de M. Rosaire Quesnel avec Mlle Charlotte Martin.

MARIAGE

On annonce pour les premiers jours de mars le mariage de Mlle Corinne Woods, fille du docteur et de Mme Woods, d'Aylmer, avec M. Rodolphe Maltais, inspecteur d'écoles, fils de M. Elie Maltais, shérif.

BELAND-CHENEVERT

Mercredi matin a été célébré le mariage de M. le Dr Albert Béland, M.V., à Mlle Bertha Chenevert, des Trois-Rivières. M. Charles Béland servait de témoin à son fils et M. Dieudonné Chenevert accompagnait sa fille. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Béland, cousin du marié.

# LE DROIT PAROISSIAL

"Il est important que chaque fabrique possède le *Droit paroissial de la province de Québec* que vient de publier M. l'avocat Pouliot, et qui a reçu l'approbation de Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec, ainsi que celle de Son Excellence Mgr le délégué apostolique. Je vous autorise à en acheter un exemplaire."

(Extrait d'une lettre-circulaire de S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, du 1er février 1919.)

# FÉDÉRATION NATIONALE ST-JEAN-BAPTISTE

ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL

Le cours de Droit et d'Economie commerciale, institué par notre Association et dont le titulaire est Monsieur Guy Vanier, aura lieu le mercredi, 19 courant, à la salle 24 de la Faculté de Médecine, Université Laval. Ce cours qui commencera à 8 h. p.m. bien précises, M. le professeur traitera particulièrement des sujets suivants: Les biens. Droits et obligations. Droits réels et droits personnels. Division des biens. Les choses qui ne sont pas dans le commerce. Différentes classes d'immeubles. Domaine public et domaine de l'Etat. Deux espèces de biens mobiliers. Les biens incorporels. Le droit de propriété. Sa nature. Ses démembrements. Ses limitations.

HOPITAL STE-JUSTINE

Assemblée annuelle

Lundi, le 17 février, à 4 heures, aura lieu, à l'hôpital Ste-Justine, la grande assemblée annuelle. Tous les gouverneurs, les dames patronnesses et les amis de l'hôpital y sont particulièrement conviés. Les dames patronnesses ont promis de venir, s'il est possible, à 3 heures 1-2, afin de prendre part à quelques délibérations préliminaires. A cette assemblée, lecture sera faite de tous les rapports et statistiques de l'année 1918 et on constatera de quelle façon l'hôpital a pu satisfaire l'énorme augmentation de sa clientèle.

Ainsi, assemblée générale à l'hôpital, lundi prochain, de tous ceux qui s'intéressent à l'oeuvre de Ste-Justine, ou veulent y aider.

Dispensaire tous les jours de la semaine; admission, de 9 heures 1-2 à 11 heures.

Médecine, tous les jours.
Chirurgie, mardi et vendredi.
Maladies de la peau, lundi et jeudi.
Yeux, nez, gorge, oreilles, lundi, mercredi et vendredi.

L'A. P. E. M.

L'Association Professionnelle des Employés de Manufacture aura sa réunion mensuelle le dimanche 16 février 1919, en la salle No 6 du Monument National, à 4 heures p.m.

La conférence sera donnée par Mlle Marie Gérin-Lajoie. Nous insistons auprès de nos associées et nous leur demandons d'assister nombreuses à cette causerie. Il y aura aussi un programme récréatif.

Comme nous l'avons déjà dit, un concours de propagande est ouvert à toute associée. Les conditions du concours sont: Etre membre de l'A. P.E.M. et de recruter des membres parmi les ouvrières et de percevoir la contribution annuelle des anciens membres, qui est de 25 sous. De nombreux et magnifiques prix seront distribués aux gagnantes. Les personnes qui ont de l'argent en main sont priées de le remettre à Mlle Danys, présidente du comité de propagande.

Les malades qui ont droit à la caisse de secours recevront leurs bénéfices dimanche.

LES ECOLES MENAGES PROVINCIALES. — RUE PLATT

Les personnes qui ont subi l'examen des "Premiers Secours en cas d'accident" sont priées de réclamer leur certificat ou médaille le plus tôt possible.

Cuisine pratique: jeudi, 10 à 12 a.m.; mercredi, 7.30 à 9.30 p.m. $10, la série de 20 leçons.

Cuisine de démonstration: mardi, 2.30 p.m. Menu pour mardi, le 18 février 1919: Entrée, huitres à la ménagère, épaule de veau farcie à la jardinière, crème bavaroise, gâteau au chocolat.

Hygiène et Croix-Rouge : Ces cours ont lieu le lundi, à 7.30 p.m. très précises et sont donnés par le Dr H. Forgues, médecin des hôpitaux militaires.

Coupe et couture: Mercredi, 10 à 12 a.m., et 7.30 à 9.30 p.m.

Coupe et couture: pour les professionnelles : mardi et mercredi, 7.30 p.m.

Modes (chapeaux): Lundi, 10 à 12 a.m., et 7.30 à 9.30 p.m.

Modes (chapeaux) : cours professionnel, lundi et mercredi, 7.30 p.m.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole, rue Platt, entrée par la rue Ontario, entre les rues Church et Jeanne Mance.

Heures de bureau: tous les jours, de 10 à 12 a.m. et 2.30 à 5 p.m., excepté le samedi.

# COURS DU CONSEIL DES ARTS

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 17 FEVRIER

Le Conseil des Arts et Manufactures donnera ses cours gratuits comme suit durant la semaine du 17 février:

Au Monument National: — Lundi: 9 h. 30, dessin à main levée, peinture; 2 h., confection de chapeaux; 7 h. 30 p.m., modelage, dessin à main levée, lithographie, architecture, coupe, couture.

Mardi: 9 h. 30, solfège, première année; 10 h. 30, solfège, deuxième année; 2 h. p.m., coupe, couture ; 7 h. 30 p.m., dessin à main levée, peinture d'enseignes, lettrage, menuiserie, charpenterie, construction d'escaliers, dessin mécanique, confection de chapeaux, coupe, couture.

Mercredi: 2 h. p.m., confection de chapeaux; 7 h. 30, p.m., solfège, deuxième année, modelage, dessin à main levée, lithographie, architecture, coupe, couture.

Jeudi: 2 h. p.m., coupe, couture; 7 h. 30 p.m., solfège, première année.

Vendredi: 9 h. 30 a.m., dessin à main levée, peinture; 2 h. p.m., coupe et couture (section du moulage); 7 h. 30 p.m., dessin à main levée, peinture d'enseignes, lettrage, menuiserie, charpenterie, construction d'escaliers, dessin mécanique, confection de chapeaux, coupe, couture.

Le mardi et le vendredi soirs, un cours de plomberie est donné dans la partie supérieure du marché Saint-Laurent.

Une classe de dessin mécanique est tenue au No 147 rue Charron les mardis et jeudis soirs, à 7 heures 30.

On admet des élèves dans tous les cours.

(Communiqué).

# LA "RACE SUPÉRIEURE"

## La prochaine conférence de "l'Action française" — Présidence d'honneur et allocution de Mgr Béliveau — Allocution du Dr G.-H. Baril — Conférence du R. P. Louis Lalande, S.J., sur la "Race Supérieure".

La prochaine réunion de l'*Action française* aura lieu au Monument National, mercredi de la semaine prochaine, le 19 février. Cette soirée, qui continue celles où l'on a déjà entendu MM. Bourassa, Lorrain et Perrault, sera sous la présidence d'honneur de Mgr Béliveau, archevêque de St-Boniface, qui prononcera une allocution. Le R. P. Louis Lalande, s. J., donnera la conférence, qui traitera de la *Race supérieure*, sujet qui prête à de vastes développements. Une allocution d'ouverture sera prononcée par le Dr G. H. Baril, professeur à l'Université Laval et président de l'Association Catholique de la Jeunesse.

L'orchestre, les premières rangées du parquet et du balcon seront naturellement, suivant les conditions annoncées le mois dernier, réservés aux porteurs de cartes d'abonnement. Des billets d'entrée valables pour les autres sièges, et numérotés, assurant ainsi à chaque acheteur le siège qu'il choisira, sont actuellement en vente, au prix de 50 sous, aux bureaux de la *Ligue des Droits du français*, immeuble de la *Sauvegarde* (tél. Main 912) ; chez Granger Frères, Place d'Armes (tél. Main 8200); chez Ed. Archambault, rue Sainte-Catherine-est, près Saint-Denis (tél. Est 1842); chez M. J. A. Payette, 1882, Notre-Dame-ouest (tél. Westmount 1008); à la pharmacie Desilets, 213, Bourbonnière, Maisonneuve (tél. Lasalle 1446); au *Devoir*, 43, rue St-Vincent (tél. Main 7460) et au presbytère de l'Immaculée Conception, rue Rachel, (tél. St-Louis 1320).

Pour éviter les ennuis, les auditeurs sont priés d'acheter en même temps que leurs billets d'entrée leur billet dit du *Sou du pauvre* (3 sous). Le bureau du percepteur du Revenu provincial a déclaré aux organisateurs que la somme de 10 sous exigée des porteurs de cartes d'abonnement, le soir de la première réunion, les dispenserait de toute autre contribution pendant la saison.

# L'INTERROGATOIRE SE POURSUIT

*M. CONNOLY DECLARE QU'IL A POURSUIVI LE NOTAIRE ECREMENT QUAND IL S'EST APERÇU QUE CELUI-CI AVAIT UN NOUVEAU PLAN EN VUE.*

Hier après-midi, en Cour d'enquête, devant le juge Cusson, Me J. N. K. Laflamme a continué le contre-interrogatoire de Connolly, dans l'affaire Ecrement.

L'audience a semblé plus terne à l'auditoire que la précédente, bien que des éclaircissements importants aient été apportés à l'accusation. Connolly a affirmé avoir supporté ses pertes sans murmurer jusqu'au moment où il a découvert que les partenaires organisaient un nouveau plan pour lui faire perdre $200,000. Ses pertes alors se chiffraient déjà à $125,000. En cette circonstance seulement, il s'est décidé à prendre des procédures contre Ecrement.

Le témoin prétend en second lieu n'avoir jamais fait de propositions directement ou indirectement à Ecrement, dans le but de régler son différend à l'amiable. Il aurait cependant reçu la visite d'un émissaire de celui-ci chez lui, peu de jours après, qui lui aurait proposé le remboursement de l'argent perdu, en lui offrant un premier versement de $5,000 et la balance en divers paiements postérieurs ; indigné, il aurait éconduit ce visiteur. Le reste de l'interrogatoire a été une redite des témoignages précédents de Connolly ; une allusion à l'accident d'auto qui lui est arrivé à Buffalo, à la sortie d'un théâtre.

Me Laflamme a fait admettre aussi à Connolly qu'Ecrément avait participé au pari de $56,000 qu'il a perdu, pour une somme de $3,200, et que Charlie Reid y serait allé de $2,000 lui aussi; le témoin n'a pu prouver qu'ils se seraient remboursés indirectement.

L'examen du témoin porte au début sur la perte du pari de $56,000, attribuable au dire des Reid à une erreur faite par Connolly en transmettant par téléphone le message d'Harry Reid au sujet des conditions du pari. Il y aurait conseillé à Connolly de ne prendre qu'une option sur un certain coursier, alors que celui-ci y aurait engagé la forte somme. Connolly assure ne pas avoir commis cette faute, il affirme n'avoir jamais avoué une erreur de ce genre à qui que ce soit. Charlie Reid aurait alors suggéré de s'entendre avec un courtier pour obtenir l'acceptation d'un chèque de $75,000 sur un nouveau pari. Il a fait les demandes et lui a donné au retour l'assurance que ce chèque serait accepté. Me Laflamme cherche à faire définir au témoin où et par qui le chèque a été signé. Est-ce chez lui ou chez le courtier, est-ce par lui ou par les Reid? Il se souvient vaguement que le chèque aurait été rempli chez le courtier par Charley Reid.

Aurait-il douté jusqu'à cet instant de l'identité de Charlie Reid? demande Me Laflamme. Ecrément l'aurait rassuré, répond-il. Puis Connolly serré de près par l'avocat de la défense nie à plusieurs reprises avoir signé ce chèque:

"Mon impression est que vous l'avez signé. — Vous vous trompez, répond Connolly. Je sais pertinemment que je ne l'ai pas signé. Le chèque a été signé sous des noms d'emprunt comme cela se pratique couramment à ces circonstances."

Me Laflamme: "Je vous demande si vous déclareriez solennellement sous serment que la signature de ce chèque n'est pas la vôtre?

Connolly — Je suis sous serment, et déclare solennellement que ce n'est pas ma signature.

—Serait-elle cependant tracée de votre main?

—Non.

—Le nom de "Green" aurait-il été inscrit sur le chèque à votre suggestion? — Non."

Nous abordons alors un point bien intéressant. Vous prétendez avoir eu la certitude que votre associé était bien Charley Reid. A un moment donné vous le voyez signer un chèque au montant considérable de $75,000 d'un nom qui est manifestement inventé.

C'est bien vrai.

Vous vous rendez compte que c'est un faux, alors pourquoi n'êtes-vous pas retourné en hâte à Montréal, en constatant que vous étiez affilié à des escrocs et à des faussaires?

"Je n'y suis pas retourné, c'est tout", avoue Connolly.

Le témoin raconte ensuite qu'il a dû descendre à Toronto chercher des fonds pour garantir ce pari puis il en vient à raconter l'état de demi-inconscience qui a suivi l'accident d'automobile. Ecrément lui faisait absorber à toute heure des pilules auxquelles il attribue le plus mauvais effet sur son cerveau. L'inculpé et les Reid durant cette période en auraient profité pour le dépouiller.

Me Laflamme s'efforce d'établir au moyen du témoignage de Connolly le fait que les parties engagées dans le pari des $56,000 auraient éprouvé des pertes et qu'il serait illogique que ces hommes aient conspiré pour perdre l'un $3,200, le second $2,000. Connolly ne pourrait en rien prouver qu'ils auraient recouvré leurs pertes par moyen détourné, n'ayant rien remarqué qui soit de nature à lui donner des doutes.

Puis ce fut le retour chez lui ou peu à peu les premiers doutes naquirent en son esprit, au su des vantardises d'Ecrément. Plus tard, il s'est rendu à Buffalo et y a découvert le camouflage des bureaux où s'étaient déroulés les incidents racontés plus haut.

Connolly a terminé son témoignage en niant avoir fait des tentatives dans le but d'obtenir réparation d'Ecrément.

Son défenseur, Me Aimé Geoffrion annoncé qu'il demanderait lundi par motion qu'une commission rogatoire soit envoyée à Buffalo pour y entendre certains témoignages de nature à corroborer celui de Connolly.

La cour s'est ajournée à lundi.

# LA COMPAGNIE DU THÉ "SALADA"

La compagnie de thé "Salada", dont le siège social en Canada est à Toronto, occupe maintenant un nouvel immeuble qui se trouve situé du No 459 à 467, rue King ouest, à quelques portes de l'avenue Spadina. Elle a dû quitter ses anciens bureaux devenus trop petits. Cette compagnie, qui a des dépôts dans plusieurs grandes villes, en possède un à Montréal, au coin des rues St-Paul et St-Sulpice.

# INSOUMIS EN COUR DE POLICE

Trois jeunes gens, accusés d'être des conscrits insoumis, ont comparu hier matin devant le juge Cusson. Joséphat Chaput a déclaré avoir changé d'adresse au temps de la mise en vigueur de l'Acte, et n'avoir pas reçu l'avis des autorités. Il a été condamné à cinq jours de prison. Ovila Lagimonnière, de Granby, a raconté que des amis lui avaient conseillé de ne pas se rapporter, vu sa courte stature. Il a été condamné à un jour de prison. David Houle, de St-Cuthbert, fermier, a cru ne pas être obligé de se rapporter. Il a été condamné à $50 d'amende ou à un mois de prison.

# MORTS ACCIDENTELLES

Le coroner a tenu enquête et attribué les décès suivants à des causes accidentelles: un homme qu'il a été impossible d'identifier, trouvé mort au No 359 rue St-Paul est ; Joseph Miron, 49 ans, décédé au No 454, rue Cadieux, jeudi; Joseph Thrust, 60 ans, trouvé mort à l'arrière du No 339, rue St-Georges.

# UN AUBAIN ENNEMI

Charles Issenberg, âgé de 35 ans, 386, boulevard St-Laurent, a été arrêté hier matin par l'inspecteur Burns, du département d'Immigration, accusé d'être un ennemi d'un caractère dangereux. Il venait de comparaître devant le recorder Geoffrion, ayant été trouvé en possession de $5,000 de morphine. Remis en liberté sur versement d'un cautionnement de $500, il sortait de la Cour du recorder lorsqu'on s'est saisi de sa personne.

# FEU LE Dr MIGNAULT

M. le Dr H. A. Mignault, 812 ouest, rue Dorchester, est mort hier à l'âge de 80 ans. Il naquit à St-Denis, de M. J. Mignault, notaire. Il fut diplômé à McGill en 1858. C'était un des plus vieux praticiens de la ville. Deux fils lui survivent: le col. A. Mignault et M. J. A. Mignault, de même que quatre filles, Mlles Bernadette, Marie, Hélène et Henriette. Il sera inhumé à St-Hyacinthe.

**SERVICE ANNIVERSAIRE**

CHOQUET. — A Montréal, lundi le 17 courant, à 8 heures, à l'église paroissiale St-Joseph, sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Az. Choquet, N.P., née Octavie Dupré. Parents et amis sont priés d'y assister.


**ART. LANDRY**

Entrepreneur de Pompes Funèbres
114 RUE RACHEL EST
St-Louis 1534
Voitures à louer, pour mariages, funérailles. Service de première classe.



# Où acheter lundi

## AU MONT-ROYAL

J. O. GAREAU, Limitée,

Angle boul. St-Laurent et ave. Mont-Royal

### *LUNDI GRANDE VENTE DU DERNIER APPEL*

Cette vente veut dire réductions de toutes nos marchandises d'automne et d'hiver que nous avons en magasin, en vue le leur vente rapide pour faire place aux quantités énormes de marchandises du printemps et d'été que nous commençons à recevoir.

Rien ne sera épargné pour atteindre ce but, et nous insistons pour que vous veniez prendre votre large part des nombreux avantages d'économies qu'offrira cette vente du DERNIER APPEL.

Venez en foule lundi et de bonne heure. Quantité de lots sont limités.

Magasin ouvert à 8 h. 30 a.m. Magasin fermé à 9 h. 30 p.m.

## *Le Kodak autographique est indispensable à tout le monde*

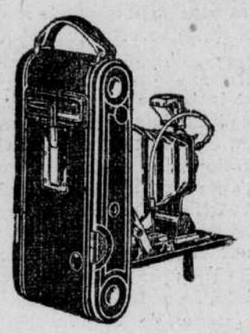

Il se souvient toujours de tout ce qu'il a vu ; il en marque l'heure, la date, l'endroit et les circonstances, au bas de l'image qu'il vous laisse.

Cet instrument est relativement bon marché et vous en recevrez un catalogue complet sur demande, à l'agence spéciale

TEL. ST-LOUIS 811-2999
**J. H. ROBERT**
PHARMACIEN CHIMISTE
1185 RUE ST. DENIS & ANGLE MONT-ROYAL

Film extraordinaire **Passe Temps** SAMEDI DIMANCHE

La célèbre artiste

MAE MURRAY

dans

*LE REVEIL DE LA FIANCÉE*

Gra[illegible]es

LUNDI, MARDI, MERCREDI — Grande production, [illegible] Calvert :
UNE SORTIE PENDANT LA [illegible]
9ème chapitre de "LA MAIN VENGERESSE" ; LA DAME DE L'HOTEL.
Film inédit : LA BELGIQUE RAVAGEE, vue prise par le gouvernement belge pour le bénéfice des veuves.

## *Salon d'optique "Elite"*

Conduisant les affaires de FRANK C. FOX LIMITED

**400** ouest rue Ste-Catherine — OPTICIENS FABRICANTS

OUVERT TOUS LES SOIRS

J. Henry Richardson et F. L. Turner, opticiens.
Uptown 775.

Nous réparons vos verres pendant que vous attendez.

ANTI-BLUR empêche la buée de geler sur les verres.



## Voitures à vendre

Victoria, Carrioles, Voitures de livraison de toutes sortes, aux plus bas prix. Réparations en tout genre.

TRAVAIL GARANTI

**JOS. LEBEAU**

Tél. Est 1893. 488 LABRECQUE
Entre St-André et St-Timothée, près Ontario.

POUR VOS TRAVAUX ELECTRIQUES

—Qu'ils soient petits ou grands—Voyez

## *J.A. SAINT-AMOUR*

2173 RUE SAINT-DENIS. Tél. St-Louis 128.

SPECIALITE : pour églises et couvents

## CONTANT

CE NOM EST SYNONYME DE BONNES VIANDES

Retenez-le

Charcuterie

Viandes fumées

—lorsque vous commanderez du Jambon, de la Saucisse, Tête en fromage, Gelée de veau, Gelée de boeuf (Braun) ou toutes autres viandes préparées.

EN VENTE PARTOUT

DERNIÈRE HEURE

# LE DEVOIR

*Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier*

**CALENDRIER**

DEMAIN, DIMANCHE, 16 FEVRIER 1919
SEPTUAGESIME

Lever du soleil, 7 heures 01.
Coucher du soleil, 5 heures 28.
Lever de la lune, 7 heures 34.
Coucherk de la lune, 7 heures 20.

Dernier quartier de la lune, le 22, à 8 h. 54 m. du soir.

**DEMAIN**

LUNDI, 17 FEVRIER 1919
S. ALEXIS DE FALCONIERI, CONFESSEUR

Lever du soleil, 6 heures 59.
Coucher du soleil, 5 heures 30.
Lever de la lune, 8 ueures 39.
Coucher de la lune, 7 heures 46.

## FONDATIONS DÉFECTUEUSES

*M. NOLAN, CHEF NATIONALISTE DE L'AFRIQUE-SUD, CRITIQUE L'ETABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT DE L'UNION, FONDE SUR LE VOL ET LA VIOLENCE. — C'EST LE MEILLEUR REGIME, DISENT D'AUTRES ORATEURS.*

(*Service de la Canadian Press.*)

Le Cap, Afrique-Sud, 15. —(*Par l'agence Reuter.*)—Le débat provoqué, ces jours derniers, par sir Thomas Smartt, chef de l'opposition, qui a condamné la politique suivie par les nationalistes et fortement critiqué l'agitation séparatiste, a été continué, hier, par le député Duncan, qui a prétendu qu'il est impossible de redonner son indépendance à l'Etat de l'Orange tel que demandée. La constitution est la base de la future nationalité de l'Afrique-Sud, tandis qu'on veut nous remettre dans la confusion et le chaos, explique le député Duncan.

L'orateur a continué en disant que l'Afrique-Sud a une mission à accomplir au point de vue de la civilisation dans cette partie du monde. Les partisans d'Hertzog veulent la rupture de l'union afin d'avoir une indépendance qui ne sera qu'illusoire.

Le colonel Creswell a proposé un long amendement à l'effet que le status de l'union, comme Dominion autonome dans l'empire anglais, est la forme de gouvernement qui donne au peuple la plus complète indépendance pour régler les questions qui intéressent plus particulièrement son développement national contre les dangers de l'extérieur. L'amendement en question faisait secondement allusion au fait que l'Acte de l'Afrique-Sud a été adopté par les représentants des deux races du pays comme étant le meilleur moyen de régler les querelles de races qui empêchaient le développement économique du pays et qui ont retardé pendant un siècle les progrès de la paix. Troisièmement, enfin, l'amendement parle du bien-être du peuple qui exige que le Parlement s'occupe des graves problèmes domestiques, sociaux et économiques qui sont plus importants. L'amendement se termine ainsi :

" La Chambre est d'opinion que le mouvement séparatiste et de rupture de l'Acte d'union qui occupe certains esprits depuis quelque temps, eu égard aux circonstances qui l'accompagnent, va inévitablement mettre en danger la paix du pays et faire négliger les problèmes qui sont beaucoup plus pressants, ce qui ne ferait que nous entraîner à des conséquences désastreuses. "

Le colonel Creswell regrette de voir que la Chambre a employé autant de temps sur des questions de races au lieu de s'occuper des questions de chemins de fer qui sont plus urgentes. Il attribue ce mouvement séparatiste au mécontentement des électeurs qui voient leur Parlement s'occuper de toute autre chose que des problèmes d'actualité. "L'union a été fiasco, a-t-on dit. Donnons-lui une chance de faire ses preuves. L'union avec l'Angleterre a permis à l'Afrique-Sud de s'occuper bien mieux de ses propres affaires". Le colonel prétend que l'Afrique-Sud a beaucoup plus de chance de s'occuper de ses affaires internes en étant unie à l'Angleterre que si elle avait son indépendance comme république. Il termine son discours en demandant à tous les Sud-Africains de s'unir pour promouvoir la civilisation dans ce coin du monde et en affirmant de nouveau que ni les Hollandais ni les Anglais n'ont des droits supérieurs dans le pays.

M. Nalan, chef des nationalistes qui a été élu le mois dernier, croit que si l'union doit être rompue ce sera pour étayer le pays sur de meilleures fondations car les présentes fondations sont érigées sur le vol et la violence. "Nous voulons des fondations qui reposent sur la liberté, l'indépendance et le droit. L'union ne peut nous donner cette indépendance parce que la Grande-Bretagne a le droit de dire qui sera gouverneur du pays pendant que le drapeau anglais flotte sur tout le pays. Les principes énoncés dernièrement par le président Wilson et le premier-ministre Lloyd George donnent absolument raison à l'Afrique-Sud de demander sa liberté."

M. John X. Merriman, ridiculise un peu la délégation des nationalistes qui part cette semaine pour aller réclamer du président Wilson la rupture de l'Acte d'union. Il prétend que le président des Etats-Unis a assez à faire sans avoir à s'occuper des réclamations des nationalistes. Il établit que le parlement de l'Union a une bien plus grande indépendance que la république du Transvaal et demande quels plus grands avantages on pourrait retirer avec une république. Le seul effet tangible serait de diviser le pays en deux sections. Les nationalistes ne tiennent d'ailleurs aucun compte des natifs du pays et des nègres. M. Merriman, faisant allusion à l'attitude des nationalistes pendant la guerre, croit qu'ils veulent maintenant en retirer des bénéfices alors qu'ils ont retenu ceux qui voulaient s'enrôler. Le mouvement actuel ne s'appuie que sur des chicanes politiques, dit-il, en terminant.

## M. WILSON AU PREMIER RANG

**Le président des Etats-Unis a été la figure centrale, à la conférence plénière de la paix, hier — Discours de MM. Orlando, Léon Bourgeois, Barnes, Venizelos, Koo, de lord Robert Cecil et du baron Makino.**

Paris, 15. — Le président Wilson a été la figure centrale, à la Conférence plénière de la paix, hier, lorsqu'il a lu lui-même le pacte établissant la Ligue des nations. La séance était d'autant plus intéressante que c'était la dernière assemblée des délégués avant le départ de M. Wilson pour les Etats-Unis, et que le document auquel le nom de M. Wilson est attaché, y a été présenté.

Le président a reçu les honneurs militaires, en arrivant au ministère des Affaires étrangères. Une grande foule s'était assemblée aux alentours. Elle a fait un accueil cordial à M. Wilson. Les délégués étaient déjà réunis, lorsque le président a pénétré dans la chambre du conseil. A son arrivée, il a été salué par M. Clemenceau, M. Balfour, le vicomte Milner et les délégués américains. M. Clemenceau, à titre de président de la Conférence, a ouvert la séance, et le président Wilson s'est levé et a porté la parole.

M. WILSON

J'ai l'honneur et le grand privilège, a dit l'orateur, de lire le rapport, rédigé par une commission nommée par cette conférence, sur la formation d'une Ligue des Nations. Je suis heureux de dire que c'est un rapport unanime de quatorze nations: les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, le Japon, la Belgique, le Brésil, la Chine, la Tchéco-Slovachie, la Grèce, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et la Serbie.

"Je crois qu'il serait intéressant et utile, si je lisais, avec votre permission, le document comme étant le seul rapport que nous avons à faire".

Le président Wilson lut alors le document. Lorsqu'il fut arrivé à l'article XV et qu'il eut lu le second paragraphe, il s'arrêta et dit:

—Je m'arrête pour indiquer que l'on peut faussement interpréter l'une des phrases que je viens de lire; "si une partie refuse de se soumettre, le conseil devra proposer des mesures nécessaires pour donner effet aux recommandations."

—C'est un cas purement hypothétique que celui-ci : supposez qu'une puissance particulière soit en possession d'une certaine partie de territoire ou de quelque chose d'important auquel elle n'a pas droit ; supposez que la question soit soumise au conseil législatif pour qu'il fasse des recommandations sur le règlement de la dispute, que la diplomatie ait échoué : et supposez que la décision soit favorable à la partie qui réclame l'objet du litige, contre celle qui le possède: alors si la partie qui le possède ne fait rien, elle accepte la décision du conseil par le fait qu'elle ne fait aucune résistance. Mais il faudra voir à ce que l'objet du litige soit rendu.

"Dans un tel cas, le seul envisagé, il est prévu que le conseil exécutif peut considérer les mesures nécessaires à prendre pour obliger ceux contre qui jugement aura été rendu à se soumettre aux ordres du conseil."

Après avoir lu l'article XIX relatif aux mandataires, le président fit encore une pause et dit: "Permettez-moi de déclarer qu'avant d'être compris dans ce document cet article a été le sujet d'une discussion très approfondie par les représentants des cinq grandes puissances et que leur conclusion unanime fut qu'il devait faire partie du projet."

Lecture faite du document complet, le président Wilson a commenté le rapport de la commission de la Ligue des nations.

Après avoir signalé l'unanimité avec lequel le rapport a été adopté, l'union des volontés vers un but commun, et proclamé qu'aucun pays n'osera résister à ce faisceau de volontés, l'orateur dit que malgré sa longueur, le document est très simple et que rien n'est plus simple que l'organisation du secrétariat permanent. Quand il s'est agi de déterminer la nature de la représentation dans le corps des délégués, tous se sont souvenus des sentiments qui animent le monde. Si le corps délibératif de la Ligue des nations avait été un simple corps de personnages officiels représentant les divers gouvernements, les peuples n'auraient pas eu l'assurance que les bévues commises par les personnages officiels ne se seraient pas répétées. Il était impossible d'établir un corps représentant réellement plus de 1,200,000,000 personnes, mais en laissant à chaque gouvernement la latitude d'avoir deux ou trois représentants tout en n'ayant droit qu'à un seul vote, chaque gouvernement peut varier sa représentation de temps en temps. C'est une concession à l'opinion publique qui veut la variété dans la représentation et non qu'elle se borne à un seul corps officiel qui peut arriver à ne plus exprimer la volonté populaire.

Le corps des délégués a le pouvoir de débattre tout ce qui affecte les relations internationales. Pour sauvegarder le plus possible le pouvoir populaire de ce corps représentatif, il est stipulé que lorsqu'une question est soumise au conseil exécutif, c'est pour fins de discussion et non pour fins d'arbitrage. On compte surtout sur la force morale de l'opinion publique, l'influence de la publicité qui amènera la condamnation des intrigues.

La force des armes est à l'arrière-plan de ce programme, mais à l'arrière-plan seulement. Si la force morale du monde n'est suffisante, la force physique le sera, mais en dernier ressort seulement. C'est une constitution de paix et non une ligue de guerre. Ce n'est pas une camisole de force, mais un véhicule de vie. Une chose vivante est née, et il faut voir de quels vêtements on va l'habiller. C'est une garantie de paix, et une garantie contre les agressions.

Les fins de la ligue ne sont pas vagues et ses pouvoirs sont indiscutables. Elle n'est pas simplement destinée à maintenir la paix. Sa coopération peut servir dans tout ce qui intéresse les nations. Cela apparaît dans les dispositions relatives au travail. La commission ouvrière projetée sera très utile. Le prolétariat relégué au dernier plan et qui paraissait abandonné depuis longtemps vient au premier plan et sera un des rouages du gouvernement du monde.

Un article de la constitution de la Ligue prescrit la publicité de tous les accords internationaux. Ils ne seront pas valides s'ils n'ont pas été soumis au secrétaire général et celui-ci devra publier tous les documents de ce genre, dans le plus bref délai possible. Un des progrès les plus grands et des plus satisfaisants qui aient été accomplis,c'est la clause défendant l'annexion des pays sans défense par des puissances qui veulent simplement les exploiter.

Ce document est un document pratique et un document humain. On y sent un souffle de sympathie. Les peuples qui vivaient en défiance peuvent vivre maintenant en amis et en camarades, et le désirer. Les miasmes de la méfiance et des intrigues sont écartés. Les hommes peuvent se regarder dans les yeux, de proclamer frères et dire qu'ils ont un but commun.

AUTRES DISCOURS

Lord Robert Cecil, MM. Orlando, Makino, Koo, Barnes, Bourgeois et Venizelos ont aussi exprimé leur approbation.

Lord Robert Cecil, président des représentants anglais dans la commission qui a rédigé la constitution de la Ligue des nations, a parlé après le président Wilson. On a décidé, a-t-il dit, de publier le document, afin que les nations puissent discuter et critiquer le projet avant son adoption finale. Les deux principaux principes établis sont les suivants: d'abord, aucun pays ne pourra déclarer la guerre, sans que tous les moyens de résoudre le conflit aient été employés, et en second lieu, aucun pays ne pourra tenter de violer l'intégrité territoriale ou d'empiéter sur l'indépendance politique des nations du monde. Plus tard un autre grand principe sera établi, à savoir qu'aucun pays ne pourra maintenir des armements propres seulement à des fins d'agression.

M. Orlando, premier ministre italien, a exprimé sa profonde satisfaction d'avoir collaboré à la rédaction de l'un des plus grands documents de l'histoire. Ce document de la liberté et du droit représente la rédemption de l'humanité par le sacrifice.

M. Léon Bourgeois, au nom de la France, a parlé de la bonne volonté apportée par les délégués. Ceux de la France, a-t-il dit, se réservent le droit de formuler leurs vues touchant certains détails du pacte. Les pays ne courent pas des dangers égaux, a déclaré l'orateur. Des Etats comme la France et la Belgique sont particulièrement exposés et ont besoin de garanties supplémentaires.

Le baron Makino, du Japon, après avoir approuvé les fins élevées de la Ligue, ajouta qu'une proposition sera faite bientôt. Il espère qu'elle sera probablement prise en considération. La nature de cette proposition n'a pas été dévoilée, mais l'on suppose qu'il s'agit d'un amendement abolissant les distinctions de races dans les affaires internationales.

## IL SUCCOMBE À SES BLESSURES

George Yacowitch, victime d'une tentative de meurtre dimanche soir dernier, à la salle Prince Arthur, est mort hier après-midi à l'hôpital Général. Il a pu identifier son agresseur il y a quelques jours comme étant le Russe Peter Sasatch, un compatriote. Lors de sa comparution mardi matin, devant le juge Lanctôt, sous l'accusation de tentative de meurtre, le magistrat a déclaré qu'il y avait matière à procès, et a soumis la cause à l'examen volontaire. L'enquête du coroner aura lieu ce matin, on suppose que l'accusation portée contre Sasath sera changée en celle d'un meurtre.

## LE PROJET DE LA LIGUE DES NATIONS

*LES QUATRE DERNIERS ARTICLES DU RAPPORT LU PAR LE PRÉSIDENT WILSON*

Nous donnons les quatre derniers articles du projet de la ligue des nations de M. W. Wilson. Le *Devoir* a été le seul journal français de Montréal a donner dans son édition d'hier le texte presque complet du rapport.

*Article XXIII.* — Les grandes nations de la ligue sont d'accord sur le point que tous les traités ou ententes internationales seront enregistrés par le secrétaire général qui les devra publier aussitôt que possible. Nul traité et entente n'aura effet avant cet enregistrement.

*Article XXIV.* — Ce sera le droit du corps de délégués de temps à autre de conseiller la réfection par les états membres de la ligue des traités inapplicables et des ententes internationales dont l'exécution met en danger la paix mondiale.

*Article XXV.* — Les grandes nations contractantes sont d'accord sur le fait que le présent projet accepté abroge toutes les obligations incompatibles avec les clauses de ce projet et qu'il n'en devra plus être contractées qui contrecarrent la ligue. Au cas ou une des puissances signataires de ce projet ou tout état admis dans la ligue par la suite aurait des obligations opposées à celles prévues par la ligue il devrait d'abord s'en libérer.

*Article XXVI.* — Les amendements à ce projet seront adoptés et prendront effet du jour de leur ratification par les états dont les délégués composent le conseil exécutif et par les trois-quarts des états dont les représentants forment le corps des délégués.

## UN AVERTISSEMENT, RIEN DE PLUS

*QUAND LES TERMES DE L'ARMISTICE SERONT PRETS ON LE FERA SAVOIR A L'ALLEMAGNE SANS Y METTRE DE MENACE*

Londres, 14. — A propos des termes de l'armistice que l'on doit présenter à l'Allemagne, le correspondant du *Daily Mail* à Paris dit que lorsque les termes en seront prêts on en avertira l'Allemagne non pas d'une manière menaçante, mais simplement pour l'avertir qu'on demandera de nouvelles conditions.

Le correspondant ajoute que la conférence de la paix a autorisé le maréchal Foch à se servir de son autorité pour régler toutes les questions où l'Allemagne a besoin d'être guidée. On peut être assuré que M. Wilson demandera l'observation de tout ce que jusqu'ici l'ennemi a reçu l'ordre de faire, à commencer par l'évacuation de la Pologne allemande par l'armée ennemie faisant ainsi disparaître la menace suspendue sur la tête des Polonais. C'est tout le contraire qu'a fait von Hindenburg en établissant ses quartiers en Poméranie.

Quant à la formule générale des termes du nouvel armistice, le maréchal Foch s'en déclare très satisfait. Un comité de huit membres s'occupera à y mettre la dernière main et il est probable que le tout sera prêt vers la fin de la semaine prochaine, lorsque le maréchal Foch reviendra de Trèves. Il faudra alors que le projet passe devant le conseil de guerre.

Dans les termes seront spécifiés le nombre de soldats qui devront rester dans l'armée allemande, celui des magasins militaires et le lieu de campement de ces troupes.

La commission économique, qui compte lord Robert Cecil et sir John Beale parmi ses membres, s'occupe d'insérer dans les termes d'armistice une clause sauvegardant l'indemnité alliée et défendant l'exportation. On s'occupe actuellement des questions de blocus et de reconstruction pour l'Allemagne.

## APPROBATION UNANIME

Paris, 15. — (Par l'agence Havas). —Tous les journaux approuvent la décision du conseil auprême relative à l'Allemagne et se réjouissent que les Alliés et les gouvernements associés en soient venus à une fentente au sujet des termes à soumettre à l'Allemagne le 15 février. Le *Petit Parisien* déclare que l'Allemagne devra en quelques jours prendre une attitude ferme, car en dépit des apparences il lui faudra se rendre compte que ses vainqueurs sont encore unis.

## À L'ALLIANCE FRANÇAISE

La cinquième réunion de l'Alliance Française aura lieu mercredi prochain dans la grande salle du Ritz-Carleton. M. Marcel Moraud, membre de la Haute-Commission française à Washington, parlera d'Anatole France. La conférence commencera à huit heures et quinze.

## La défense d'une oeuvre paroissiale

**M. l'abbé Perrier réfute, auprès de la commission administrative, les arguments en faveur de la municipalisation des gouttes de lait, et signale les bienfaits de l'œuvre, née de l'initiative privée.**

La délégation des Gouttes de lait est revenue hier après-midi, devant la commission administrative, mais en nombre réduit, pour renouveler ses vives protestations contre la municipalisation de l'oeuvre, née d'initiatives privées dans les paroisses. M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus, s'est fait le porte-parole des protestataires.

M. Décary a pris en bonne part les arguments de la défense; il a répondu aux délégués qu'il consulterait de nouveau les autorités du service d'hygiène et qu'il leur ferait part de sa décision dans quelques jours. L'on croit savoir que les autorités municipales, convaincues de l'excellence de leur projet, ne s'attendaient pas à si vive opposition, et que maintenant elles peuvent opter pour le *statu quo*.

Dans sa défense, M. l'abbé Perrier s'est demandé "pourquoi en est-on venu à cette mesure radicale qui va tuer ces admirables institutions qui ont demandé bien du dévouement mais qui ont produit d'excellents résultats?" Il énumère les raisons invoquées, lesquelles sont d'ordre multiple:

D'abord, le dévouement a fait défaut, disent les réformateurs. "Nous croyons l'accusation fausse, relève M. Perrier. Les curés qui ont des Gouttes de lait dans leur paroisse n'ont cessé de pousser les mères de famille par leurs exhortations de toutes sortes du haut de la chaire, dans les réunions diverses de Dames de Sainte-Anne ou de Dames de charité, à porter leurs enfants à la Goutte de lait.

"Les dames n'ont pas craint de prendre les registres paroissiaux pour constater dans quelles familles il y avait des nouveaux-nés, et elles n'ont pas hésité à faire parfois plus de trois cents visites à domicile pour décider les mamans à porter leurs petits au dispensaire. Partout où il y a du bien à faire, les femmes s'y trouvent: "Qu'il s'agisse de l'enseignement ménager, de l'enrayement de la mortalité infantile, de la lutte contre l'alcoolisme, de la protection des classes ouvrières, les Canadiennes héritent de la générosité de la France pour fonder des oeuvres humanitaires et les vivifier par la foi." (Mme Gérin-Lajoie).

"Les médecins sont fidèles, du moins dans toutes les grandes paroisses où ils sont nombreux, à venir donner leurs consultations, gratuitement. Et puis le remède suggéré est pire que le mal que l'on déplore." On veut confier ce service aux médecins inspecteurs des écoles: En 1914, il y avait dans les écoles 94,306 enfants confiés à 19 médecins. Mettons cinq minutes pour examiner chaque enfant: on examinera 12 enfants par heure. Mettons 6 heures de visite par jour: ce qui est beaucoup même pour un médecin inspecteur de la ville, dont on ne suspecte pourtant pas le dévouement : vous arrivez au nombre de 72 enfants examinés dans la journée. Il y a cinq jours d'école par semaine, vous avez fait examiner dans la semaine par un médecin 360 élèves, dans un mois 1440, par 19 médecins, 27,360. Et vous aviez 94,705 enfants. Vous voyez quel temps peut rester aux médecins pour les gouttes de lait. Mais aujourd'hui il n'y a plus que 13 médecins avec une population scolaire de 103,489 enfants. Et vous croyez que la situation sera bien améliorée?

"Mais on répond : Tout ce dévouement n'est pas suffisamment éclairé surtout chez les gardes-malades. Mais qu'a-t-on fait pour les entraîner à leurs devoirs particuliers ? On a organisé des conférences. Y a-t-on convoqué régulièrement les gardes-malades actuelles ? Vite on aurait développé la compétence dont on déplore l'absence en certains endroits. Pas n'est besoin de tuer l'oeuvre parce que tout n'y est pas parfait.

"Qu'on le sache bien, les gardes-malades salariées de la ville avec toute leur science ne réussiront pas à s'introduire dans les familles pour y gagner la confiance qu'elles méritent peut-être.

"On dit encore : La ville paie et n'a pas le contrôle de l'oeuvre pour laquelle elle donne des deniers. C'est une affirmation qui manque d'exactitude. Dans le bureau central des gouttes de lait, il y a quatre médecins du département d'hygiène de la ville de Montréal. Ce sont MM. les docteurs Rouleau, Gagnon, Laberge et Guilbault, M. le directeur d'hygiène lui-même fait partie du bureau. On se réunit chez lui.

"Les rapports n'arrivent pas à temps. On ne fait jamais les plaintes à la secrétaire des comités locaux que l'on ignore. On mettrait bien vite ordre à ces retards, si l'on se donnait la peine de se mettre en relation avec les autorités compétentes."

Puis, M. l'abbé Perrier a signalé les oeuvres accomplies par les gouttes de lait, déjà établies dans vingt et une paroisses de Montréal.

"Croit-on sincèrement que le nouveau système produira de meilleurs résultats que celui qui est actuellement en vigueur? M. le docteur Boucher rappelle dans son document que les "consultations pour nourrissons n'ont réussi à attirer durant une année que 4,500 enfants de moins de deux ans sur environ 35,000 qu'il y a à Montréal."

"C'est déjà quelque chose; et volontiers nous mettons en plus sous vos yeux les rapports annuels depuis dix ans. Mais M. le directeur d'hygiène est épris du désir "d'augmenter le nombre des enfants fréquentant les consultations de manière à en atteindre, s'il est possible, les trois quarts".

" Nous l'en félicitons de tout coeur. Mais pourquoi ne va-t-il pas fonder des gouttes de lait dans toutes les paroisses qui n'en ont pas ? Pourquoi n'essaie-t-il pas de ressusciter celles qui sont mortes ? Pourquoi ne cherche-t-il pas à faire vivre celles qui agonisent ? Non, il veut s'emparer de celles qui fonctionnent bien. Nous l'avertissons solennellement par un salutaire " Prenez garde ", Avec votre municipalisation, vous n'aurez pas même, l'an prochain, 4,500 enfants à présenter au public comme ayant bénéficié des soins de vos médecins de la ville et de vos gardes-malades diplomées. Vous avez votre expérience de Maisonneuve, avec vos soixante inscriptions.

" Il me semble que si M. le directeur de la santé est sincère dans son désir d'enrayer la mortalité infantile, à Montréal, il prendra les meilleurs moyens pour atteindre ce but. Or, il le sait bien, la compétition est excellente dans toutes les oeuvres : la libre concurrence développe la meilleure ambition. Qu'il crée donc des gouttes de lait municipales. Qu'il s'en fasse donc le protecteur. Mais qu'il ne tue pas les gouttes de lait paroissiales.

" Il s'agit de reconnaître un principe : L'utilité des oeuvres de charité privée, dont un Maxime du Camp a exalté les vertus et l'efficacité ; il s'agit d'admettre que le rôle de la ville ou de l'Etat, c'est de protéger des oeuvres, de les subventionner, pour qu'elles soient plus efficaces encore. Il s'agit également de sauvegarder le principe de la confessionnalité dans nos oeuvres. "

M. Perrier s'est élevé ensuite contre une parole du Dr Boucher. " L'un des avantages, a-t-il dit, de la municipalisation des gouttes de lait sera de les ouvrir non seulement à toutes les races, mais à toutes les croyances. "

"Nous protestons contre cette affirmation, et nous voulons garder nos Gouttes de lait paroissiales, parce que nous avons des paroisses pour les catholiques de toutes les langues; et nous voulons que nos frères séparés organisent leurs Gouttes de lait, comme ils l'entendent; et c'est pourquoi nous voulons que la paroisse reste pour nous à la base de cette organisation.

"C'était l'esprit des fondateurs des Gouttes de lait. C'est celui des continuateurs de leur oeuvre. C'est la condition essentielle de survie pour les Gouttes de lait. La paroisse est la seule institution qui a triomphé de tous les obstacles dans notre cher pays. Berceau des libertés politiques, école d'apprentissage du gouvernement représentatif et populaire, elle sera le foyer de la vie sociale, des oeuvres sociales qui n'ont pas envie de mourir."

## LES JUGES DES AUBAINS

Toronto, 15. — M. D. Robertson, ministre du travail, a déclaré dans une entrevue à Toronto que la nomination des comités d'aviseurs pour aider les tribunaux dans les causes d'internement des aubains ennemis ressortit des municipalités. Le gouvernement recommande que l'association des vétérans, les unions ouvrières, l'association des manufacturiers soient représentés dans ces comités. Il faudrait que ces comités soient aussi représentatifs que possible. Le ministre a dit qu'il n'y a rien dans l'arrêté ministériel stipulant la formation de ces comités, mais qu'il vaut mieux agir ainsi.

## BRÛLÉE VIVE

Mme Elizabeth Jones, âgée de 60 ans, demeurant 72, rue William, qui s'est infligée de graves brûlures mercredi soir dernier, est morte hier matin à l'hôpital Général où l'on avait dû la conduire. Un incendie qui s'était déclaré dans sa cuisine avait communiqué le feu à ses vêtements, lui infligeant de douloureuses blessures au visage, aux mains et aux bras.

## OUVRIER TUÉ

George Angus, 39 ans, demeurant 315, rue Stadacona, a été saisi entre deux camions à la *Montreal Locomotive Works*, à la Longue-Pointe, hier matin et est mort quelques heures plus tard à l'hôpital Général des suites de ses blessures.

## UNE BORDÉE REMARQUABLE

LA PREMIERE VERITABLE TEMPETE QUE NOUS AYONS EU CET HIVER NOUS A RENDU VISITE HIER — MANNE DES TRAVAILLEURS ET JOIE DES PETITS.

Ceux qui avaient cru que le "Bonhomme Hiver" ne passerait pas par notre pays cette année ont été quelque peu surpris de le voir arriver hier matin avec ses flocons de neige, sa "poudrerie" et son froid. Le "Bonhomme" a passé la journée d'hier avec les Montréalais qui ont dû se débattre dans les "bancs de neige" qu'ils n'étaient plus habitués à voir pour finalement s'"embourber" vers le soir, suivant en cela l'exemple des chars urbains dont le service fut désorganisé.

Depuis quelques jours les météréologistes nous annonçaient de la neige, et il en est tombé dix pouces et demi dans la seule journée d'hier, au grand plaisir des sans-travail qui auront de l'emploi pendant plusieurs jours et à la grande joie des petits qui purent, tout à leur aise, se rouler.

La neige a commencé vers les 10 heures hier matin et est tombée sans discontinuer jusque vers huit heures du soir, alors que les rues et les trottoirs étaient complètement encombrés. Le service des tramway se fit cahin-caha et les balayeuses électriques, ne purent réussir à déblayer la voie complètement pour six heures. Les malheureux employés de bureaux ou autres durent donc forcément retourner à pied à leurs foyers en se frayant un chemin entre les deux monticules de neige qui s'accumulaient de plus en plus sur les rives de la rue.

C'est la première véritable tempête de neige que nous ayons depuis le commencement de l'hiver. La veille de Noël il en était tombé six pouces et demi ; c'est aussi la plus grosse bordée depuis le 15 janvier 1918, alors qu'il était tombé 10 pouces et demi comme hier.

La giboulée a cessé presque subitement vers les huit heures alors que la rafale a commencé à faire voler un peu la neige fine et volante dans toutes les directions. Ce matin le ciel est encore couvert et on nous annonce encore du temps comme hier.

Les employés de la corporation se sont mis à l'oeuvre ce matin dans les rues et sur les trottoirs.

## TAUX PROPORTIONNÉ AUX AFFAIRES

*LA COMPAGNIE DE TELEPHONE BELL SUGGERE UNE NOUVELLE ECHELLE DE TARIFS CORRESPONDANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES DE CHAQUE VILLE.*

Ottawa, 15. — A l'enquête au sujet de l'augmentation des taux que demande la compagnie Bell, celle-ci en a suggéré de nouveaux qui rapporteraient à peu près les vingt pour cent qu'elle demandait d'abord. Les membres de la commission d'enquête, après deux séances privées, ont décidé d'adopter l'échelle nouvelle.

Voici quelle sera cette nouvelle base sur laquelle la compagnie s'appuiera pour fixer ses prix. Au lieu de dix divisions on n'en compte plus que six.

Premier groupe: — villes d'une population n'excédant pas six mille habitants et parmi lesquelles on doit compter Arnprior, Bowmanville, Gananoque et Goderich, en Ontario, Joliette, Huntingdon et Granby, pour Québec — taux d'affaires, $24; résidence, $18 ; taux d'affaires actuel $20; taux présent pour les résidences, $20.

Deuxième groupe, — villes ayant une population de six à douze mille habitants, avec Barrie, Belleville, Pembroke, Brockville et Woodstock pour Ontario, Les Trois-Rivières, Valleyfield et Lachine pour Québec ; taux d'affaires $30 ; taux de résidence $21 ; taux actuel d'affaires $22 ; taux actuel de résidence $18.

Troisième groupe, — villes d'une population de douze à quinze mille habitants, avec Brantford, Kingston, Ste-Catharines, Windsor, Guelph et Galt, — taux d'affaires $36 ; résidence $27 ; taux d'affaires présent $25 ; taux actuel de résidence $20.

Quatrième groupe, — London et Québec; taux d'affaires $48 ; résidence $30 ; pour Québec : taux présent d'affaires $45 ; résidence $30 ; pour London : taux présent d'affaires $45, résidence $35.

Cinquième groupe, — Ottawa et Hamilton : taux d'affaires $54 ; résidence $33 ; pour Ottawa : taux présent d'affaires $45 ; résidence $25; pour Hamilton : taux présent d'affaires $45 ; résidence $30.

Sixième groupe, — Montréal et Toronto : taux d'affaires $66 ; résidence $36 ; pour Montréal, taux présent d'affaires $55 ; résidence $35 ; pour Toronto : taux actuel d'affaires $50 ; résidence $30.

## LA CONTRAINTE SCOLAIRE

Jeudi soir, salle Cartier, derrière l'église Saint-Zotique, assemblée contre la contrainte scolaire.

**Les lecteurs du DEVOIR sont priés de lire nos annonces soigneusement et de mentionner notre journal lors de leurs achats chez nos annonceurs.**

## TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI :—jusqu'à 20 mots sous, et ½ sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELEVES :—jusqu'à 20 mots, sous, et ½ sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES : jusqu'à 20 mots 15 sous et ½ sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES A LOUER :—15 sous jusqu'à 20 mots, ½ sou par mot supplémentaire.
A LOUER :—jusqu'à 20 mots, 15 sous. ½ sou par mot supplémentaire.
PERDU :—jusqu'à 20 mots, 15 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER :—jusqu'à 20 mots, 15 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE :—jusqu'à 20 mots, 15 sous, ou 1 sou par mot supplémentaire.
PERSONNEL :—25 mots ou moins, 25 sous, ou par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES :—(rubrique réduite) jusqu'à 20 mots, 25 sous; un sou par mot supplémentaire.
AVIS LEGAUX :—10 sous la ligne agate pour 1ère insertion et 5 sous pour les insertions subséquentes.
REMERCIEMENTS :—Un sou le mot avec un minimum de 50 sous.
Toutes les annonces ci-haut mentionnées sont 6 insertion consécutives pour le prix de 4 payées.
CARNET MONDAIN :—$1.00

### SITUATIONS VACANTES

COURTIERS D'ASSURANCE.—Gérants de district pour chacune des parties du Dominion afin de placer notre police incomparable d'assurance contre la maladie et les accidents, coûtant une piastre par mois. Elle paye pour toutes les maladies. Couvre la première semaine de maladie. Assure les enfants. Toutes les anciennes et dix nouvelles caractéristiques. Dépôt de $138,000,000 auprès du gouvernement fédéral. Des individus vifs et alertes peuvent faire beaucoup d'argent, et sont sûrs d'un revenu permanent avec les renouvellements. "Merchants Casualty Company", 260 rue St-Jacques, Montreal, P.Q.

### AUTOMOBILES

CHAUFFEURS mécaniciens demandés. Suivez les cours, jour ou soir. Licence garantie, position assurée. Cours privés pour dames. S'ad. Coulombe, 498 Demontigny Est. Tél. Est 4344.

### A LOUER

BUREAUX très modernes à louer au prix de $10 à $25 par mois. Edifice Compagnie Mutuelle d'Immeubles Ltée, 706 Ste-Catherine Est.

### PROPRIETE A VENDRE

**ALEXANDRE DUPUIS**

COURTIER, immeubles, et agent immeuble (établi 1897). Propriétés administrées économiquement. Pour achat, vente, échange, consultez gratuitement notre "Information Immobilière". 43 Place d'Armes près rue.

A VENDRE, à Ahuntsic, cottage double, fini moderne, $4,500, à 3 minutes de la station du Sacré-Coeur, près des écoles et de l'église. Peu de comptant. Pour plus d'informations s'adresser à 6406 Lajeunesse, Ahuntsic. Tél. St-Louis 7378.

HUTCHISON, 49 à 63. A vendre avant 30 jours. Terrain 10,000 pieds. Propriété bien bâtie. Peut être agrandie et prendre valeur de $100,000. Avis aux constructeurs. W. F. Gingras. 180 Saint-Jacques. Matinée : Main 6696 ; après-midi, Rockland 1862.

### DIVERS

FAITES DE L'ARGENT à la maison. Vous pouvez gagner de $1 à $2 de l'heure en écrivant cartes de vos heures libres en écrivant cartes de voeux, rapide et facile à apprendre. Aucun démarche. Nous vous enseignons comment en français et vendons votre travail. Ecrivez au dept. "R" pour renseignements. American Show Card School, rues Yonge et Queen, Toronto.

Une dame offre de faire connaître à toute personne souffrant de rhumatisme, goutte, lumbago ou maux de reins dartres sèches et humides, constipation, obésité, asthme, enfin toutes les maladies provenant des altérations du sang, un remède végétal et merveilleux fabriqué en Canada, qui l'a guérie elle-même complètement. Ecrire : Madame Falcon, boîte postale 803. Montréal.

HOPITAL de gramophone — Nous vendons et réparons toutes sortes de gramophones, satisfaction garantie. S'ad. 794 boulevard St-Laurent. Tél. Est 6703.

OEUFS ET VOLAILLES DE RACE

A son d'incubation approche, faites vos préparatifs en introduisant du sang nouveau dans vos troupeaux de volailles. N'oubliez pas que c'est le secret du succès. Nous offrons nombre de reproducteurs de toutes les races à des prix très doux. Rock Blanc et Barré, ainsi que toute autre variété. Wyandottes, Minorques, Rouges Rhode Island, Leghorn Blanc et Brun, crête double ou simple, Canards Pékin, Coureurs Indiens, Sauvages, Domestiques. Ainsi que Orpington fauve, Canards joignant la grosseur du Pékin, à la capacité de ponte du Coureur Indien. Oies Toulouse et Embden. Dindes Bronzes et Hollandais, les deux races les plus avantageuses du pays. Outardes sauvages domestiques. Pintades perlé et blanches. Pigeons de toutes races. Spécial : couple d'Rhondelles bleues ou noires, à $4.00. Carneaux à $3.00 la paire. Pour tant qu'il y en aura, trios de Leghorn fauve, à $8.00. Deux belles poulettes de juin et un cochet, même chose, du commencement de mai, $9.00. Cochets de toutes les races mentionnées, $4.00 chacun, d'ici la réserve écoulée. Extra choix, Rock barré, de 8 livres, sujet d'exposition, $5.00. Traité sur l'élevage du dindon, 25 sous par poste. Aussi traité approuvé sur l'élevage du lapin, 25 sous par malle. Notre catalogue illustré de 20 gravures, des races les plus avantageusement connues au pays, 15 sous par malle. Veuillez toujours timbres pour réponse assurée. — La Ferme Avicole Yamaska, St-Hyacinthe, Que.

CLOTURE aux poteaux en bois et en fer par ceux en ciment et brevetés, avec tête fixe manufacturés au Canada seulement. Pourquoi faire de la clôture de parure ou d'ornement avec des poteaux en bois ou en fer qui ne durent que quelques années, tandis que vous avez l'avantage de la faire avec des poteaux en ciment qui dureront toujours et qui sont beaucoup supérieurs en beauté par leur forme et leur diamètre. Pour vous convaincre de leur supériorité, nous enverrons sur demande un catalogue avec vignette, dans lequel vous aurez tous les détails possibles concernant tous les avantages de nos poteaux en ciment et tous les inconvénients regrettables et indubitables des poteaux en bois et en fer. Nous devons vous faire remarquer que nous avons trois ans d'expérience dans la fabrication de ces poteaux, dont nous sommes les seuls manufacturiers au Canada. Remarquez bien encore, que nous garantissons nos poteaux pour ne pas se fendre ni se craqueler, et que toute personne peut elle-même faire sans embarras tous les genres de clôture, c'est-à-dire en fer, en broche et en bois. Si vous avez de la clôture à faire n'attendez pas à une autre année, parce que, dans le but d'annoncer notre marchandises, nous vendrons nos poteaux une piastre meilleur marché cette année qu'ils le seront l'an prochain, c'est pourquoi nos poteaux sont vendus aussi bon marché que ceux en bois.

Vous trouverez dans notre catalogue un des beaux genres de monument en ciment ayant 10 pouces de diamètre et 7 pieds ½ de longueur, avec inscription sur belle plaque en plomb que nous vendons seulement pour $8.00. Parce que notre monument étant beaucoup supérieur en beauté et en avantages aux épitaphes en bois et en marbre, il est de votre devoir de ne pas acheter d'épitaphe avant de voir notre monument et ses avantages, sur notre catalogue.

On demande des agents locaux et solvables ; de plus, un associé de confiance, avec au moins $20 000.

Veuillez adresser toute correspondance à Cheval et St-Jacques, Sorel, Qué.

### MACHINERIES GENERALES

Pour toutes sortes d'ouvrages, concernant la machinerie d'autos, etc., etc. Specialité dans la soudure. Outillage de première classe. A prix absolument bas. Satisfaction garantie.

LEFEBVRE ET FRERE
203 Hôtel de Ville. Est 4017.

### COLLEGE MOLER

POUR BARBIERS

Hommes et femmes, voulez-vous devenir d'excellents barbiers en quelques semaines? Hommes, femmes et soldats de retour du front, une offre toute spéciale vous est offerte. Assurons position. Outils gratuits. S'adresser 62 boulevard St-Laurent.

### SERRURIERS

**E. TELLIER,**

Serrurier, manufacturier, 253, Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Réparations de gramophones, serrures, clefs, armes à feu, affûtage de scie, affûtage de toutes sortes, réparations de ressorts, gramophones. Prix réduit travail. Satisfaction garantie.

# CHOSES DE FRANCE

## L'UNION CATHOLIQUE DE LA FRANCE AGRICOLE

De la "Croix" du 23 janvier 1919 :

Le 23 février prochain, l'Union catholique de la France agricole convoque pour la troisième fois, au sanctuaire du Sacré-Coeur de Montmartre, les agriculteurs chrétiens.

Cette vaste association corporative, appelée à devenir bientôt l'une des plus nombreuses de France, est toute récente, puisque sa fondation ne date que de la fin de 1916. Mais elle n'est en réalité que la généralisation d'une pieuse coutume qu'un grand catholique avait établie pour les cultivateurs de sa région.

C'est en 1910 que M. de Boham, président du Syndicat agricole de Champagne, eut l'heureuse pensée de convier les membres de ce puissant Syndicat à se grouper, au cours de l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France, pour faire le pèlerinage de Montmartre.

Ils répondirent nombreux à son appel, et dès la deuxième année, des agriculteurs d'autres régions se joignirent à leurs amis champenois pour ce pieux rendez-vous.

En 1915 et en 1916, malgré la guerre, le pèlerinage annuel ne fut pas abandonné. Une cinquantaine d'agriculteurs de la région parisienne, fidèles au souvenir de M. de Boham, retenus dans les régions envahies, eurent à coeur de maintenir la tradition qui avait commencé à s'établir. Répondant à l'invitation du regretté Maurice de Vilmorin, qui apportait à l'oeuvre, avec son concours dévoué, l'autorité de son nom, ils vinrent représenter à Montmartre les paysans de France, et, en leur nom, demander au Sacré-Coeur la victoire de nos armées.

* * *

Vers la fin de 1916, quelques-uns d'entre eux pensèrent que le moment était venu de donner à l'oeuvre un plus grand développement et d'y associer les agriculteurs de la France entière. Au milieu des épreuves tragiques que traversait le pays et dans le silence si re rettable des pouvoirs publics, qui se refusaient au geste attendu n'appartenait-il pas à ceux qui constituent la majorité et la force vive de la nation de s'unir dans une prière vraiment nationale et de supplier Dieu d'avoir pitié de la France?

Après plusieurs réunions, tenues sous la présidence de M. Maurice de Vilmorin, ces quelques agriculteurs décidèrent la fondation de l'"Union catholique de la France agricole" et convièrent les agriculteurs des diverses régions à s'associer au pèlerinage annuel de Montmartre, en s'y faisant représenter par des délégués de leurs diocèses, en s'unissant tout au moins par une prière à ceux qui prendraient part au pèlerinage.

Ils allèrent plus loin: ils demandèrent à NN. SS. les évêques, en les informant de la fondation de l'oeuvre, de vouloir bien la prendre sous leur patronage, de la faire connaître autour d'eux et de fixer un dimanche dans l'année pour une communion générale des agriculteurs de leurs diocèses. Ils firent, en même temps, le voeu d'organiser, après la guerre, un pèlerinage national d'actions de grâce pour remercier le Sacré-Coeur de la victoire. Pas un instant ils n'avaient douté que la France l'obtiendrait de sa miséricorde.

Malgré une préparation hâtive, le pèlerinage de 1917, présidé par S. Em. le cardinal Amette, assisté de Mgr Gibier évêque de Versailles, eut un plein succès. Précédé d'une nuit d'adoration à laquelle prirent part plus de 300 agriculteurs, il en réunit plus de 1,000 à la grand'messe, à l'issue de laquelle Monseigneur de Versailles prononça un magnifique discours sur les devoirs des propriétaires chrétiens.

Avant la grand'messe, avait eu lieu une réunion des pèlerins, dans laquelle le but de l'oeuvre avait été magistralement exposé par M. Blanchemain, et où fut fait et annoncé solennellement le voeu du pèlerinage d'actions de grâces pour la victoire.

Le succès du pèlerinage de 1918 fut plus grand encore. Plus de 600 agriculteurs assistèrent à la nuit d'adoration et à la messe de minuit; la réunion du matin fut très nombreuse: plusieurs rapports furent présentés sur la diffusion de l'oeuvre à travers la France et sur les moyens de ramener la vie religieuse dans les campagnes; et à l'heure de la grand'messe, ce fut au milieu d'une foule compacte que S. Em. le cardinal Amette, toujours prêt à encourager les grandes oeuvres, fit son entrée solennelle dans la basilique, accompagné de Mgr Tissier, évêque de Châlons, qui devait clôturer la cérémonie par un éloquent discours sur la crise du pain.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille du pèlerinage de 1919, fixé aux 22-23 février prochains. Ce ne sera pas encore le pèlerinage du voeu pour la victoire. Certes, elle est née à cette heure mais ne faut-il pas qu'elle soit couronnée par une paix réparatrice et glorieuse, qui mette notre pays à l'abri de nouvelles catastrophes? Ce sera en 1920, après la consécration de la basilique, une fois la vie économique et sociale pleinement rétablie, que les agriculteurs de France seront appelés à accomplir le voeu, fait en leur nom par les fondateurs de l'Union catholique de la France agricole.

Le pèlerinage, le joyeux pèlerinage de 1919, sera seulement le prélude de l'accomplissement du voeu, ou plutôt il en sera la ratification solennelle. Et, pour donner plus de retentissement à cette ratification, ce sera la voix d'un prêtre appartenant à nos chères provinces reconquises, M. le chanoine Collin, qui, sous les auspices et sous la présidence de S. Em. le cardinal Amette, traduira éloquemment les prières, les voeux et les espoirs des agriculteurs de la France a randie.

Nous espérons que nos frères des campagnes alsaciennes et lorraines auront à coeur de venir nombreux entourer à Montmartre leur éminent compatriote et se joindre aux agriculteurs de la mère-patrie pour remercier avec eux le Sacré-Coeur de les avois rendus à la France.

Ils nous apporteront avec le souvenir des longues souffrances qu'ils ont si vaillamment supportées pendant les années de séparation, l'exemple de leur foi robuste, de leur indéfectible fidélité, de leur volonté bien arrêtée de coopérer à la grande oeuvre de restauration nationale par l'action catholique et sociale dans nos campagnes que bénira et fécondera la protection du Sacré-Coeur.

H. de GAILHARD-BANCEL,
député.


## Elle doit la vie aux "Fruit-a-tives"

*Ce merveilleux remède, fait de jus de fruits et de toniques appréciables.*

MADAME ROSINA FOISIZ

29, rue Ste-Rose, Montréal.

"Je vous écris pour vous dire que je dois la vie aux "Fruit-a-tives". Ce remède me soulagea, alors que je perdais tout espoir de me rétablir.

"J'ai terriblement souffert de la *Dyspepsie*—je l'ai endurée pendant des années ; et rien ne me soulagea.

"Je lus quelque chose des "Fruit-a-tives" et je les essayai. *Après en avoir pris quelques boîtes, je suis maintenant parfaitement bien.* Je vous permets de publier cette lettre, parce que j'espère qu'elle persuadera d'autres malheureuses de la Dyspepsie à prendre "Fruit-a-tives" et à se rétablir."

Madame ROSINA FOISIZ

"Fruit-a-tives" est le seul remède au monde, fait de fruits,

50 s. la boîte, 6 pour $2.50, boîte d'essai 25 s. Chez tous les marchands ou envoyé franco sur réception du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.


Sainte-Catherine est. M. Castel et sa troupe ont gracieusement prêté leur concours pour cette soirée. La fanfare de la 4ème Garnison, ancien corps de musique du 2ème régiment Québec, fera les frais de la musique. Le public est invité.

(Communiqué).

## NION CATHOLIQUE

Il y aura séance dimanche, le 16 février, à 2 heures 30, dans la salle de la bibliothèque de la société.

Le R. P. Mélançon, S.J., parlera d'une question de droit international relative à la découverte de l'Amérique à la fin du 15ème siècle Applications aux temps présents.

Tous les messieurs sont invités.

(Communiqué).


*Sanatorium du Dr Roméo Leduc*

A MARIEVILLE

Traitement par l'électricité et les Rayons X de toutes les maladies qui ne peuvent être guéries par les moyens ordinaires de la thérapeutique. Le cancer, la neurasthénie, les paralysies, le rhumatisme chronique, les calculs biliaires, les polls follets, les taches de naissance, l'impuissance, les maladies nerveuses et les maladies chroniques en général.

Le Sanatorium de Marieville est probablement l'institut privé d'électrothérapie et de radiologie le plus parfait du pays. Son outillage est l'égal de celui des grands hôpitaux, et on y pratique toutes les applications électriques et radiologiques qui peuvent servir au diagnostic et la guérison des maladies.


## LA TOURNEE DE PAUL DUFAULT

Le ténor Canadien Paul Dufault qui entreprend une tournée transcontinentale d'Halifax à Vancouver, est certain d'obtenir un beau succès. Il n'est pas d'endroit dans la province de Québec qui ne veuille entendre M. Dufault dont la belle voix a fait l'admiration du monde entier. Aussi le succès de cette tournée est-il déjà assuré. M. Dufault commencera sa série d'engagements le 2 mars à Pont Rouge et le 3 à Lévis. M. Dufault donnera un concert. Puis il se fera entendre dans la Beauce et se rendra ensuite dans la région du Lac Saint-Jean.

MM. Laberge et Michaud sont ses impressarios.

(Communiqué).

## LES OEUVRES DE SAINT-JACQUES

La soirée du quatre février, au profit des oeuvres paroissiales de St-Jacques, a obtenu un succès sans précédent. Mmes Eug. Lassalle et J.-E. Masse, organisatrices de cette soirée, adressent leurs sincères remerciements à tous ceux qui d'une manière quelconque ont participé au succès de cette réunion.


## DYSPEPSIE

Si vous voulez un remède radical pour guérir votre dyspepsie, votre gastrite, votre dilatation d'estomac, vos pituites, etc., etc., prenez les tablettes

**PAPSAG**

C'est le meilleur guérisseur de toute personne qui souffre de l'estomac.

En vente partout 50 sous la boîte, six pour $2.50. Envoyé par la malle par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE ltée, 274, rue St-Denis, Montréal.

## CONSTIPATION

Le séjour prolongé de matières fécales dans l'intestin compromet la santé générale, charge le sang de substances nuisibles, ce qui provoque des maladies. Ayez une évacuation de l'intestin, au moins toutes les vingt-quatre heures, en prenant le

**ROBOL**

Une ou deux tablettes ROBOL prises le soir au coucher, vous guériront de la constipation et vous débarrasseront des déchets qui vous empoisonnent.

En vente partout 25 sous la boîte, six pour $1.25. Envoyé par la malle par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE ltée, 274, rue St-Denis, Montréal.


## CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

### ARCHITECTE

**P.-L.-W. DUPRE**
architecte, expertises, évaluations, expropriations, mesurage ; préparation plans, devis. — 15 boulevard St-Laurent, Montréal. Tél. Main 6583.

### AVOCATS

**ARCHAMBAULT & MARCOTTE**
AVOCATS
20 rue St-Jacques. Tél. Main 2761—5284.
Joseph Archambault, C.R., M.P.
Emile Marcotte, L.L.B.
Bureau du soir, tél. West. 4089.

J.B. Bérard, C.R. Théo. Rhéaume, C.R.
Saluste Lavery, B.C.L.
AVOCATS
43, rue Saint-Gabriel.
Tél. Main 8760-8761.

Tél. Main 4563.
**J. A. BEAULIEU**
AVOCAT
250 RUE ST-JACQUES MONTREAL

Casier postal 353. — Adresse télégraphique : "Nahac, Montréal".
Tél. Main 1256-1251. Codes: Iobora West.Un.
**C. H. CAHAN, C.R.**
Avocat et Procureur
Edifice Transportation — Rue St-Jacques

**MAURICE DUGAS, LL. L.**
AVOCAT
30, RUE SAINT-JACQUES
Résidence : 2466 avenue du Parc. Rockland 2459.

**Arthur LALONDE**
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etude : Brossard, Forest, Lalonde et Coffin, Edifice du Crédit Foncier, Montréal.
Résidence, téléphone Est 2281. .....
Tél. Main 3215. — Edifice Montreal Trust, 11 Place d'Armes, Montréal.

**LAMOTHE, GADBOIS et NANTEL**
AVOCATS
J. C. Lamothe, LL.D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., J.-Maréchal Nantel, B.C.L.

**ANTOINE LAMOTHE**
avocat, bureaux : chambre 401, 90 St-Jacques. Tél. Main 1661. Résidence, 10 Place St-Louis. Tél. Est 1574.

**G. A. MARSAN, C.R.**
AVOCAT
20 RUE ST-JACQUES, chambre 26.
Téléphone Main 1997. Montréal.

**Migneron, J. - Homer,**
AVOCAT
pratiquant Canada et Etats-Unis. Spécialité: causes criminelles, en dommages, en séparation, règlements successions. — 66 Notre-Dame Est, Montréal. Main 2360 ; soir, 779 Mont-Royal Est. St-Louis 5968.

Victor Pager, Arm. Cloutier, Jos.-C. Ostiguy.
**PAGER, CLOUTIER & OSTIGUY,**
AVOCATS
Immeuble Power, 83 ouest, rue Craig.
Tél Main 5593.

P. St-Germain, LL.L., C.R., L. Guérin, LL.L., B. Panet-Raymond, LL.L.
Adresse télégraphique "Beaudit"
**St-Germain, Guérin et Raymond,**
AVOCATS
Edifice Trust & Loan, 30 rue Saint-Jacques.
Téléphone Bell Main 5154. Montréal, Can.

Résidence: 180 Jeanne Mance. Tél. Est 5973.
**GUY VANIER, B.A., LL. L.**
AVOCAT
97, RUE ST-JACQUES.—BUREAU 76.
Tél. Main 2632.

Téléphone : Main 213.
**ANATOLE VANIER**
Avocat
97, RUE SAINT-JACQUES
Bureau 53

### BANQUES D'EPARGNE

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL. Bureau principal, 176 rue St-Jacques, et quatorze succursales à Montréal.

### BOIS ET CHARBON

**Charbon Scranton Coke,**

Beau et net. Donnez votre commande immédiatement à la maison avantageusement connue et qui donne satisfaction absolue. La Cie de Charbon St-Denis, 900 rue St-Denis. St-Louis 8302.

### BUANDERIE

LAVAGES de familles demandés. Humides, 90s ; séchés, $1.15 ; linge uni repassé, 1.35 la boîte. DOMINION LAUNDRY, 288 Carrières. Est 6302.

### COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE & CIE, courtiers en immeubles, (établi 1885), experts en propriétés, édifice Crédit Foncier, 35 Saint-Jacques. Prêts 1ère et 2ème hypothèques. Collection, achats des créances.

### DORURE, ARGENTURE, NICKELAGE

Compagnie ROYAL SILVER PLATE
Réparations, placage d'ornements d'églises, argenterie, coutellerie, vernissage à l'or. A. DUROUX, gérant, 207 Saint-Jacques.. Main 1387.

### COMPTABLES

**BEAUDOIN LIMITEE**
Comptable
60 EST, RUE NOTRE-DAME.
Bureau de 20 années d'expérience. Tél. Main 7154. Soir, St-Louis 6487. Achat de créances et collection générale.

**Auditeur - Comptable**
**J.- N.- E. GELINAS,**
comptabilité générale, audition, règlement de livres, collection de comptes, billets, etc.
Bureau: 92 Notre-Dame Est, chambre 906. Tél. Main 3982. Résidence : 779 ave. Rockland. Tél. Rockland 2638.

**GAGNON & L'HEUREUX**
COMPTABLES LICENCIES
(CHARTERED ACCOUNTANTS)
11 Place d'Armes. Tél. Main 4912.
P.A. Gagnon, C.A., J. Arthur L'Heureux, C.A.

**C. A. LEFEBVRE**
COMPTABLE
Chambre 82, édifice La Sauvegarde.
Tél. Main 4817.

**J.-C.-A. PICARD**
COMPTABLE
Bureau : 92 rue Notre-Dame Est.
Edifice "La Sauvegarde"
Tél. Main 1183. Chambre 36.
Achat de créances et collection.

### DOCTEURS

Est 2671
**Docteur A. DESJARDINS**
Anc en Moniteur de l'Hôtel-Dieu de Paris. Maladie des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE. 145 Ste-Catherine O. (à l'institut Ophtalmique Nazareth)

**Dr Fernand Emery**
Maladies du coeur et des poumons. Tuberculose.
*1827 AVENUE DU PARC*
Consultations gratuites à l'Institut Bruchési le lundi matin.

**Dr A.-D. TESSIER**
Médecin chirurgien. Spécialité : maladie de la peau, eczéma, etc. 1894A PAPINEAU, en face du boulevard Rosemont. Heures : 12 à 4 p.m., 6 à 9 p.m. Tél. St-Louis 4536.

Tél. Bel Est 5417. Heures de bureaux : de midi à 8 hrs p.m.
**Dr J.-M.-A- VALOIS,**
Guérison rapide et garantie de toutes les maladies des voies urinaires, aiguës ou chroniques.
Attention particulière à chaque maladie.
40 RUE ST-DENIS. MONTREAL.

### DENTISTES

Tél. Up. 3573.
**Dr Noël Décarie,**
gradué du Forsyth, Boston. Spécialiste orthodontie (redressement des dents).
324 RUE BLEURY
Près du théâtre Impérial.

Dr A. LaROCQUE, L.D.S. D.D.S.
DENTISTE
Gradué à Philadelphie
1830 BOULEVARD ST-LAURENT
Consultations : 9 à 12 h. a.m., 1 à 6 h. p.m., 7 à 8 h. p.m.
Tél. St-Louis 3349.

**Chirurgien-chiropodiste**

Pour toutes les maladies de pieds consultez le docteur A. D. Bergeron, chirurgien chiropodiste, seul diplômé pratiquant à Montréal. Chambre 400, édifice Lindsay, 518 ouest, Ste-Catherine.

### ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

**Estampes en Caoutchouc**
EN TOUS GENRES
**A. Dérome & Cie**
20 NOTRE-DAME EST. Tél. M. 4679.

### GARDES-MALADES

**GARDES-MALADES**
Service de gardes-malades graduées. Appel de jour ou de nuit.
ASSOCIATION DES GARDES-MALADES VILLE-MARIE
634, Rue Saint Denis, Montréal.
Téléphone Bell : Est 3446.

### NOTAIRES

Tél. Saint-Louis 2143.
**Chs. ARCHAMBAULT**
NOTAIRE
Etude : 769 est, avenue Mont-Royal.
Argent à prêter.

**Bélanger et Bélanger**
Notaires
30 RUE SAINT JACQUES
EDIFICE "TRUST AND LOAN"
Argent à prêter sur hypothèque à bonnes conditions, et achat de créances. Règlement de succession. Tél. Main 1859.

**THOMAS DUCHARME**
Notaire, Comptable et Commissaire
Chambre 209 Edifice de la Banque d'Epargne
180 ST-JACQUES. Tél. Main 7741.
Résidence : bureau du soir. Tél. Est 5948. 465 Lagauchetière Est.

**J.H.H LIPPE**
NOTAIRE
180 rue Saint-Jacques. Tél. Main 3228
MONTREAL

PRIME J. MARSAN, L.L.B.
NOTAIRE
320A RUE AMHERST
Spécialités : Successions, Prêts d'argent, Incorporation des compagnies.
Tél. Est 1301.

JOS. P. A. TURENNE
Notaire
483 LAGAUCHETIERE EST
Tél. Est 7813. Montréal
Dépositaire du greffe de Médard Perrault.

### INGENIEURS CIVILS

**Vincent, Girouard & Vincent**
Ingénieurs civils, Arpenteurs, Architectes.
76 ST-GABRIEL, MONTREAL.
Tél. Main 1168.

### MEDECIN-VETERINAIRE

**J.-H. VILLENEUVE, D.M.V.**
(Professeur à l'Ecole Vétérinaire Laval)
266, RUE CRAIG EST.
Tél. Main 1398.

### PHOTOGRAPHES

L. J. A. PELOQUIN
Portraits au pastel et à l'huile : une spécialité.
1156, SAINT-DENIS — SAINT-LOUIS 3256, Montréal.

### PROFESSEURS

COURS D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL ET PAR CORRESPONDANCE
Nos professeurs vont périodiquement chez nos élèves donner leurs leçons et instructions sur les matières suivantes : anglais, — correspondance, — comptabilité, — droit civil et commercial, — placements de capitaux, — opérations de bourse, — spéculation, — finance en général, — banque, — crédits, — perceptions
Prospectus envoyé gratuitement sur demande.
**L'Institut National**
112, RUE ST-JACQUES,
Montréal.

**CASIMIR HEBERT**
consul "ad honorem" du Pérou, professeur de langues, de belles-lettres, de rhétorique, répétiteur classique expert.
Latin, grec, anglais, italien, espagnol, etc.
Préparation aux brevets.
Cours individuels et collectifs. Rédaction et traduction en plusieurs langues.
344 ONTARIO EST, près Saint-Denis.

Mathématiques, Sciences, Lettres et Langues, en français et en anglais.
Préparation aux examens et brevets
ART DENTAIRE, DROIT, MEDECINE, PHARMACIE, SERVICE CIVIL, etc.
**RENE SAVOIE, I.C. et L.E.**
Bachelier ès-art et ès-sciences appliquées
Professeur au collège Ste-Marie et au collège Loyola.
Enseignement individuel à paiement facile l'après-midi et le soir.
Cours pour dames et messieurs.
Renseignements fournis sur demande.
238, RUE ST-DENIS. Tél. Est 6162.
En face de l'église St-Jacques.

PROFESSEUR
**Edmond La Roche, B. S**
COURS PRIVES, LE JOUR ET LE SOIR.
Français, anglais, diction, éléments latins et grecs, mathématiques, et autres sciences.
Préparation au cours classique et aux brevets.
Cours aux deux sexes.
195 RUE ST-CATHERINE EST
Tél. : Bureau, Est 7496 ; rés., Est 359.

**Leblond de Brumath**
259 EST, RUE ONTARIO
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien cours de préparation aux examens établi à Montréal.
Qui veut devenir prochainement médecin ? avocat ? dentiste ? pharmacien ?

**Collège Commercial Elie**
1 carré St-Louis, coin St-Denis. Cours individuels jour ou soir. Comptabilité telle qu'elle se pratique. Sténographie des deux langues en 3 mois. Télégraphie et administration des gares. Préparation aux examens. Tel. Est 3559.

### CADRES ET MIROIRS

**La Cie Weinfeld & Fils Inc.**
Manufacturier de cadres, moulures et miroirs, importateur de chromos, gravures, vitres convexes et ordinaires.
Vieux cadres réparés, redorés ; miroirs réargentés. Une spécialité.
Gros et détail.
58-60 BOUL. ST-LAURENT
Manufacture : 7 Gacke. Tél. Main 4632.

### REGLEMENTS DE COMPTES

MARCHANDS, ouvriers et journaliers, toutes vos dettes seront payées moyennant des paiements faciles. Discrétion absolue, vous transigerez avec moi seulement. Meilleur marché, 68A Laurier ouest.


## CHRONIQUE RELIGIEUSE

ROME ET LE MONDE

### EVANGILE

*LE DIMANCHE DE LA SEPTUAGESIME*

EVANGILE SELON S. MATTHIEU
Ch. XX, v. 1

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Le royaume du ciel est semblable à un père de famille qui sortit de grand matin afin de louer des ouvriers pour sa vigne. Après être convenu avec eux d'un denier pour leur journée, il les envoya à sa vigne. Etant sorti vers la troisième heure, il en vit d'autres qui étaient oisifs sur la place publique, et il leur dit : Vous aussi, allez à ma vigne, et je vous donnerai ce qui sera raisonnable ; et ils y allèrent. Il sortie encore vers la sixième heure, et en ayant trouvé d'autres, il leur dit : Pourquoi vous tenez-vous ici tout le jour dans l'oisiveté? C'est, lui répondirent-ils, parce que personne ne nous a loués. Et il leur dit: Et vous aussi, allez à ma vigne. A la fin du jour le maître de la vigne dit à son intendant: Appelez les ouvriers, et payez-les en commençant par les derniers et en finissant par les premiers. Ceux donc qui étaient venus vers la onzième heure, s'étant approchés, reçurent chacun un denier. Ceux qui avaient été loués les premiers, venant à leur tour, s'attendaient à recevoir davantage, mais ils ne reçurent tous qu'un denier ; et en le recevant ils murmuraient contre le père de famille. Ces derniers, disaient-ils, n'ont travaillé qu'une heure, et vous leur avez donné autant qu'à nous qui avons porté le poids du jour et de la chaleur. Mais il répondit à l'un d'eux: Mon ami, je ne vous fais point de tort: n'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier ? Prenez ce qui vous appartient, et retirez-vous: je veux donner à ce dernier autant qu'à vous. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux? faut-il que votre oeil soit mauvais parce que je suis bon? C'est ainsi que les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers ; car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.


**Dr L.-P. BOUTIN**
DENTISTE
Angle Mont-Royal et Papineau.
Tél. St-Louis 6211.


## TIERS-ORDRE FRANCISCAIN

Fraternité Sainte-Elisabeth, rue Dorchester-ouest, No 964, réunion des soeurs novices, dimanche 16 février 1919, à 2 heures p.m.

Les membres sont priés de s'y rendre sans autre convocation.

La SECRETAIRE.

Fraternité St-Louis, rue Lagauchetière-Est, No 777, réunion des frères, dimanche le 16 février, à 2 heures p.m., immédiatement après cette assemblée, réunion du discrétoire.

Les membres sont priés de s'y rendre sans autre convocation.

Le SECRETAIRE.

Fraternité Notre-Dame des Anges, rue Lagauchetière-ouest, No 130, réunion des soeurs professes, dimanche le 16 février 1919, à 2 hrs p.m.

Les membres sont priés de s'y rendre sans autre convocation.

La SECRETAIRE.

## EUCHRE

La chorale de Saint-Viateur d'Outremont (section féminine) donnera le lundi 24 février sa soirée annuelle qui consistera en un euchre-cinq-cents et concert. La soirée est sous le patronage de M. le juge et Mme Jean-Baptiste Archambault. La chorale compte sur l'encouragement de tous les paroissiens. La soirée aura lieu dans la salle de l'académie Querbes, avenues Bloomfield et Fairmount. Les billets sont en vente au presbytère, 183, avenue Bloomfield. (Communiqué)

* * *

Dans la salle du marché de Maisonneuve, aura lieu, jeudi prochain, le 20 de ce mois, un euchre, organisé par la congrégation des Enfants de Marie, au profit de la paroisse Saint-François Solano.

Deux cents cadeaux (parmi lesquels plusieurs pièces d'or), seront distribués. Il y aura orchestre.

(Communiqué)

* * *

Le 19 février, à 2 h. 30 de l'après-midi, à la salle St-Vincent de Paul, 450, rue Drolet, aura lieu un euchre organisé par les dames du conseil au profit de la goutte de lait St-Jean-Baptiste. M. le curé L. A. Dubuc présidera.

* * *

Mercredi, le 19 février, aura lieu à l'école Garneau, rue Visitation, une partie de cartes donnée au profit de la St-Vincent de Paul. La partie est sous le patronage du cercle Ste-Catherine de l'A. C. J. C. La partie commencera à 8 hres 30.

## SOIRÉE DE GALA DES VÉTÉRANS

La soirée de gala des Vétérans de la grande guerre (section canadienne-française), aura lieu dimanche prochain, au théâtre Canadien, rue


**NECTAROL GUERIT**
TOUX, RHUME, BRONCHITES, ETC
En vente chez tous les pharmaciens

**RESTAURATEUR ROBSON REND AUX CHEVEUX GRIS**
leur couleur naturelle, en vente chez tous les pharmaciens, 50 années d'expérience, 50 années de succès.

**BREVETS D'INVENTION**
GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis
MARION & MARION
260 rue Montréal.

### HOTELS

**VICTORIA HÔTEL**
Québec, H. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix $3.50 à $4.00. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, $3.00 par jour.

**La Cie Céramo-Vitrail Incorporée**
Vitriers et Miroitiers
1410 BOULEVARD SAIN

# Notre Page Féminine

## Lettre de Fadette

*Ne trouvez-vous pas que les femmes parlent beaucoup des faits et remuent trop rarement les idées: les leurs, celles des autres et celles que toute une nation discute quand ce n'est pas le monde entier? Cette vie toute de surface, nuit au développement du coeur autant qu'à celui de l'intelligence. On s'affaire dans la vie routinière, on s'étourdit dans la vie mondaine et on n'a pas le temps de réfléchir assez pour se faire des opinions personnelles sur les choses importantes: à la campagne parce qu'on n'est pas stimulée; à la ville, parce qu'on n'a pas le temps.*

*On se réunit le soir, mais pour jouer aux cartes, ou broder et faire de la dentelle en potinant avec plus ou moins de bienveillance.*

*Ne trouvez-vous pas que nous pourrions avantageusement élever le niveau de nos conversations, pour le plus grand bien de toutes et le grand plaisir de quelques-unes? Nos lectures, il me semble, sont l'occasion toujours actuelle d'échanger nos impressions et de discuter les idées qu'elles ont fait naitre. Je n'admets pas qu'une femme intelligente, qui a lu un livre d'une certaine valeur, s'en tire avec un : "Très joli", "charmant" ou ..."assommant".*

*Il y en a trop qui suivent fiévreusement une intrigue amoureuse sans regarder les personnages éclairés par l'intérieur : le mobile qui les fait agir leur échappe; elles ne peuvent saisir la cause profonde de leurs héroïsmes ou de leurs faiblesses.*

*Après avoir apporté du discernement dans le choix de nos lectures, afin d'éviter la perte de temps et le trouble de l'âme, essayons donc de dégager l'idée qui a guidé l'auteur, et, sans nous laisser éblouir par le style, voyons si elle est vraie ou fausse.*

*Après avoir lu sérieusement, causons sérieusement de nos auteurs, notre esprit y acquerra de l'ampleur, notre conscience s'y formera et s'affermira.*

*Même en discutant des romans? Certainement oui, tout étrange que cela paraisse d'abord. La conscience, qui est le discernement du bien et du mal, peut voir dans l'expression des opinions la justesse ou la fausseté des idées qui sortent d'une discussion bien faite. En présence de ces vies élevées ou amoindries par la passion, il est utile de trouver le principe bienfaisant ou pernicieux qui les a dirigées.*

*Et puis, à raisonner sur les autres on apprend à se connaître. Cette application de nos principes au jugement des êtres imaginaires, nous fera voir d'abord, si nous avons des principes précis et solides, et ensuite si nous sommes logiques et prêtes à aller jusqu'au bout de leurs conséquences.*

*Ce sera soulever un coin du voile qui nous cache à nous-mêmes notre faiblesse et notre puérilité.*

*Le manque de réflexion et de jugement, si commun parmi nous, fait les êtres légers et irresponsables, les plus exposés de tous et ceux qui font le plus de mal sans s'en douter.*

*Cette légèreté peut être combattue par l'observation, l'habitude d'analyser ce qu'on entend, ce qu'on lit, et de communiquer sa pensée à ceux qui ont une expérience plus étendue et une sagesse plus solide que la nôtre.*

*C'est, je vous l'assure, un moyen très agréable d'apprendre à raisonner et à penser: je le recommande aux femmes qui prétendent être raisonnables, et aux hommes à qui il arrive de raisonner bien et d'agir mal faute de logique.*

**FADETTE.**

## CRI DU COQ

*La brume s'épaissit. Par minute, une goutte,*
*Lourde, tombe des toits et claque sur les rocs.*
*Un vague rayon blanc luit sur le fer des socs;*
*L'ombre rêve, immobile, et le silence écoute.*

*Soudain, vif, poignardant le ciel, trouant la voute,*
*Un coq lance son cri d'acier: le cri des coqs*
*Répond, sonne et ressaute au loin de chocs en chocs,*
*"Je ne dors pas!" La nuit vibre et frissonne toute.*

*—Oubli! soir du malheur! L'âme va s'assoupir...*
*Mais qu'un chagrin nouveau nous arrache un soupir,*
*Un seul, toute la vie en pleurs s'éveille et tremble!*

*Et l'on entend, du fond des vieux passés, là-bas,*
*Stridentes, tour à tour, sans fin, sans nombre, ensemble,*
*Les lointaines douleurs crier: "Je ne dors pas!"*

Edmond HARAUCOURT.

## UN MOYEN TOUT SIMPLE...

—Vous arrivez bien tard, mon ami. J'ai dû coucher les enfants. Mon pauvre dîner a tant attendu qu'il ne sera pas mangeable.

—Eh ! Que m'importe le dîner ! Si vous saviez ce que j'ai peu faim !...

L'oeil sombre, les sourcils froncés, le visage crispé par quelque préoccupation absorbante et tenace, Edmond Cordier ferme la porte avec bruit, jette son chapeau au hasard, et, machinalement, se met à table, en face de sa femme.

Déjà toute tremblante, celle-ci le considère avec inquiétude :

—Qu'avez-vous, Edmond ?... Qu'est-il arrivé ?...

—Un gros ennui, naturellement. Vous savez bien que depuis quelque temps, les ennuis, petits et gros, ça pleut chez nous !... Ah ! que je suis las de la lutte, las de la vie, las de tout !...

—Et cet ennui, quel est-il ?... Vous avez reçu de mauvaises nouvelles de votre mère ?...

—Ma mère est toujours dans le même état ; mais c'est son entourage qui va changer. Elle perd Toinette, la vieille et fidèle Toinette, la servante parfaite, la perle des perles...

—Que me dites-vous là ?

—Toinette la quitte à regret, mais doit aller soigner quatre petits-neveux devenus orphelins, et ma mère cherche en vain une remplaçante. Les seules filles sérieuses qui se présentent déclarent qu'elles n'accepteront de soigner une vieille dame infirme et de vivre dans une maison de campagne isolée qu'à la condition de gagner de beaux gages, le double des gages de Toinette... Et si ce n'étaient que les gages !... Mais ces domestiques d'aujourd'hui ont des exigences de toutes sortes, pour la nourriture, les facilités du service, les heures libres. Elles demandent à être aidées pour les gros travaux... Que sais-je encore ! Bref, ma mère se désole. Déjà depuis deux ans, la cherté de la vie ne lui permettait plus de suffire, avec ses petites rentes. Nous avions dû lui envoyer un secours.. Ce secours, maintenant, il faudra le doubler, le tripler, peut-être, et ma pauvre vieille maman m'écrit cette phrase navrante : " Ah ! que la mort tarde à venir ! Comme je l'accueillerais avec joie. C'est tous les jours, mon cher enfant que je supplie le bon Dieu de me prendre, pour ne plus être à la charge... Pourquoi ne suis-je pas exaucée ?... "

—Votre mère a tort de se désoler ainsi. Elle sait bien que nous l'aiderons, autant qu'il faudra !

—Elle sait aussi que nous avons trois enfants, que nous habitons une ville où les moindres denrées sont hors de prix, et que ce ne sont pas les maigres appointements d'un petit employé, enlisé à jamais dans les postes subalternes, qui nous permettent de joindre les deux bouts. Depuis la guerre, on entame le petit capital qui représentait pour nous la sécurité du lendemain, et l'unique moyen de me créer, peut-être, plus tard, une situation avantageuse. Ce capital est en train de fondre dans nos doigts. Il ne sera bientôt plus qu'un souvenir...

—Nous nous priverons davantage...

—Ah ! Je serais curieux de savoir de quoi nous pourrions bien nous priver ?... A moins de marcher nu-pieds et de ne plus manger à sa faim ! Où sont mes plaisirs ? notre luxe ?... notre confort ?... Vous n'avez pas acheté de robe depuis trois ans. Nous ne buvons plus de vin. J'hésite à prendre un tram, je ne fume plus...

—Eh bien ! on travaillera davantage...

—J'ai déjà cherché et trouvé des écritures à faire, pour le soir... Je veille jusqu'à 11 heures. Faudra-t-il passer la nuit sur mes registres ?

—Je ne parle pas pour vous, mon ami, je parle pour moi. Je pourrais peut-être donner des leçons de musique à... des commençantes.

—Et qui surveillera les enfants, pendant que vous courriez le cachet ?.. Non, non, il n'y a rien à faire qu'à prendre sur nos dernières réserves, et quand elles seront dissipées, si je suis malade — ce qui m'arrive encore assez souvent ! — vous m'enverrez mourir à l'hôpital...

—Edmond ! Quelle peine vous me faites !

Mais le jeune homme a déjà achevé son dîner. Il repousse les plats d'un geste nerveux, se lève de table, va s'asseoir à son bureau devant de grands livres aux longues colonnes de chiffres.

—Mon ami, prenez donc le temps de respirer un peu !...

—A quoi bon ! Pour réparer les moments perdus, il me faudrait ensuite veiller plus tard. Laissez le mercenaire à sa corvée !

Le coeur gros de tristesse, la jeune femme enlève le couvert, remet les choses en ordre, puis reprend silencieusement son racommodage.

Sous la clarté crue du bec électrique, le visage de son mari, qu'elle aperçoit de profil, lui paraît fatigué, tiré, prématurément vieilli.

—Il s'épuise ! songe-t-elle. Réformé de guerre, après cette affreuse blessure qui avait si fort altéré sa santé, il aurait besoin de ménagements, de repos, de sérénité. Son humeur elle-même s'aigrit. On dirait qu'il me rend responsable de nos déboires. Il y a des jours où son ton devient si agressif, si cassant, que je ne reconnais vraiment plus mon Edmond, si bon autrefois, si indulgent, si affectueux... Est-ce que son caractère pourrait changer ?... Mais alors, ce serait la ruine de notre bonheur... Ah ! si je voyais un moyen d'écarter toutes ces tristesses, un pauvre petit moyen...

Il existe, ce moyen. La jeune femme ne l'ignore pas. Tout de suite, il se présente à son esprit, tandis qu'elle semble s'absorber dans la bonne exécution d'une reprise à points perdus.

Seulement, ce moyen, elle n'en veut pas.

—Oh ! non, non ! Je travaillerai, je peinerai, je me priverai... Tout, mais pas ça ! Jamais je n'accepterai ça !... Je suis trop indépendante, trop attachée à mes idées, à mes façons de voir... Je sais bien qu'avec de la patience, de l'oubli de soi, de la générosité... Mais il en faudrait tant !... Non, non... je suis trop lâche !...

L'aiguille court dans l'étoffe usée, la plume grince sur le papier blanc. Un long long silence.

Tout à coup, la soirée s'avançant, la jeune femme, ayant tout pesé, tout réfléchi, prend son courage à deux mains :

—Dites-moi, Edmond, je suis là à penser que... il y aurait bien un moyen !

Le jeune employé se retourne, tout d'une pièce :

—Un moyen ?... Lequel ?

—Oh ! Un moyen tout simple : prendre votre mère avec nous.

—Vous voulez rire, Marguerite ?... Evidemment, ce serait le moyen le plus simple. Ma mère infirme, qui souffre tant de son isolement, serait entourée, soignée, heureuse. La location de sa maison et de son enclos, les petites rentes qui ne lui suffisent pas pour vivre là-bas, nous mettraient tous un peu à l'aise, ici... Ce beau moyen, malheureusement, est irréalisable... Vous m'avez dit et redit cent fois : Je n'accepterai jamais de vivre avec ma belle-mère. Nous n'avons pas deux idées communes. Nous ne pourrions pas nous supporter huit jours. Les jeunes ne sont pas fait pour habiter avec les vieux. Chacun chez soi et chacun maître chez soi !...

—Je disais cela au début de mon mariage. Je raisonnais en enfant étourdie et gâtée qui ne cherche que son agrément et ne veut aucune contrainte ; aujourd'hui, je suis une femme qui commence à comprendre ce qu'est vraiment la vie, et qui essaye de la regarder avec des yeux de chrétienne...

—C'est très bien, Marguerite, mais vous regretteriez ce bel élan généreux. Ma mère a des manies. Vos caractères se heurteraient...

—On pratiquera le support mutuel. C'est une vertu dont on ne me parlait guère quand j'étais jeune fille... Edmond, vous me la rappellerez doucement, quand vous verrez que je m'en écarte...

—Marguerite, ma chère petite, je

(*Suite à la 8ième page*)

## RECETTES

*POTAGE AUX ASPERGES*

Epluchez, coupez et passez au beurre un ou plusieurs oignons comme pour une soupe à l'oignon, et, au lieu de mouiller avec de l'eau pure, mouillez avec de l'eau dans laquelle vous aurez fait cuire des asperges, ou avec moitié eau d'asperges et moitié eau pure.

*FILETS AUX CHAMPIGNONS ET AUX TRUFFES*

Mettez vos biftecks dans la poêle avec du bon beurre, salez, faites bien dorer ; d'autre part, hachez assez menu : champignons ou truffes, ou un mélange des deux, avec, si vous voulez, une petite pointe d'ail, de persil et de ciboules ; passez au feu dans un peu d'huile, mouillez légèrement moitié bouillon, moitié vin blanc, faites cuire, dégraissez et jetez le tout sur vos biftecks cinq minutes avant parfaite cuisson. On peut relever avec filet de madère, petit verre de cognac ou vermouth.

*CHOU A LA CREME*

Prenez un chou bien blanc et faites-le cuire presque entièrement à l'eau de sel ; retirez, égouttez, coupez en morceaux ; mettez du beurre, dans la casserole, et de la farine pour faire un roux blanc ; sel, poivre ; mouillez avec de la crème. A défaut du lait, joignez votre chou pour qu'il finisse de cuire.

*POMMES A LA WESTPHALIENNE*

Pelez huit pommes, coupez-les par quartiers. Coupez ceux-ci en tranches que vous mettez dans une casserole avec une demi-livre de beurre fondu. Mettez la casserole sur le feu et faites sauter vivement les pommes pendant quelques minutes sans les laisser trop cuire. Retirez sur le côté du fourneau.

Mettez dans une terrine quatre onces de farine délayée avec un demiard de lait, ajoutez trois oeufs entiers, deux onces de sucre en poudre, le zeste d'un citron râpé et une pincée de sel. Mélangez bien le tout et ajoutez-y les pommes. Beurrez une tourtière un peu profonde, versez-y la pâte et faites cuire au four pendant une demi-heure. Quand le gâteau est cuit et sec, saupoudrez-le de sucre et glacez-le au four pendant 10 minutes. Servez chaud.

LA PAUVRETE DU SANG EST LA CAUSE PRINCIPALE DE LA FAIBLESSE

L'Histo-Fer Garnier

EST UN PUISSANT REGENERATEUR DU SANG

Prescrit aussi dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, tuberculose, et dans toutes les affections pulmonaires.

PRIX $1.25

En vente partout et aux PHARMACIES MODELES DE

GOYER

agents spéciaux

180, STE-CATHERINE EST Montréal,

et 217, STE-CATHERINE, Maisonneuve.



GRANDS MAGASINS

GOODWIN

ENTREZ DANS LE CLUB DES AMATEURS DE

BEAUX MEUBLES

IL OFFRE aux personnes solvables qui ne peuvent pas commodément payer leurs meubles comptant, une occasion de profiter des bas prix de notre vente de février pour meubler la maison et de répartir leurs paiements sur une certaine période de temps

Demandez conditions au secrétaire du Club, au deuxième étage.

BAS DE CACHEMIRE DE LAINE POUR HOMMES

Chaussettes de cachemire noir, fabrication anglaise, corps tout en laine Prix Goodwin, la paire.. .50

Bas de cachemire noir, tout laine, fabrication anglaise, plus épais. Prix Goodwin, la paire .65—2 pour.. 1.25

Chaussettes en laine peignée noire à côtes 3-1, mélange de laine et coton, fabrication anglaise. Prix Goodwin, la paire .65—2 pour.. 1.25

Chaussettes Wolsey en cachemire anglais pure laine, irrétrécissables. Prix Goodwin.. .75

Plus épaisses. Prix Goodwin.. .85

Encore plus épaisses et de meilleure qualité. Prix Goodwin.. .95

Chaussettes Cartwright et Worner, en cachemire anglais tout laine, épaisses et entièrement façonnées. Prix Goodwin.. .85

Très épaisses. Prix Goodwin.. .95

Chaussettes Holeproof en cachemire anglais pure laine, très épais. Prix Goodwin.. 1.00

Chaussettes en mélange de bruyère, fabrication anglaise, à côtes 3-1. Prix Goodwin.. .85

Marque Wolsey. Prix Goodwin.. .95

SERGES DE PRINTEMPS NOIRES ET BLEU MARINE

A 2.00 — Serges bleu marine de 40 pouces, tout laine, appropriées pour robes et vêtements d'enfants.

A 3.00 — Serge de 44 pouces bleu marine et noire. Un peu plus épaisse et meilleure que la précédente. Une splendide serge à costumes et à robes.

A 4.00 — Serge de 50 pouces bleu marine et noire, un peu plus épaisse, pour costumes, jupes séparées, etc. Couleurs solides. Fabriquée en Angleterre.

A 4.50 — Serge de 54 pouces bleu marine et noire. Plus épaisse que celle de 4.00, faite de laine choisie de haute qualité et teinte en bleu marine très foncé.

Magasins fermés à 6.00 p.m.
Magasins ouverts à 9.00 a.m.

Goodwin's LIMITED

Téléphone Uptown 7000



Le Véritable Spécifique de la Toux

=TAROL=

A base de Goudron et d'Huile de Foie de Morue, soulage rapidement et guérit sûrement: Toux, Rhumes, Bronchites, Grippe, Coqueluche et toutes les maladies des Voies Respiratoires.

En Vente Partout. DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.


## LES HÉRITAGES DE PENDALLYNN

Par M. MARYAN

Feuilleton du DEVOIR

17

(Suite)

Une brusquerie, un mot désagréable lui faisaient mal. Il devait se passer du temps avant qu'il surmontât cette réserve, faite de chagrins prématurés, d'isolement et de défiance involontaire. Même plus tard, quand il eut quelques amis, il ne devint jamais populaire, parce qu'il cherchait instinctivement l'élite, et aussi parce qu'il ne se livrait guère.

Ce qui l'affligeait surtout, c'était l'indifférence de son cousin. Georges, d'une nature plus ordinaire, ne se souciait pas de le comprendre, et lui infligeait l'épithète de poseur, si redoutée au collège. Bertrand, lui, reconnaissait les qualités de son cousin, — un bon coeur, une hugueur facile; il ne s'apercevait pas même de l'égoïsme qui perçait chez cet enfant trop choyé. Puisque tante Mahaut le chérissait tant, c'est qu'il était digne d'être aimé, et justement le pauvre Bertrand ne pouvait conquérir son amitié. Georges lui préférait ouvertement maint camarade, l'excluait souvent de ses jeux, et ne s'intéressait ni à ses souvenirs, ni à ses tristesses, ni au projet qu'il formait d'aller à Nice et en Italie "quand il serait grand".

Entre lui et ses cousins, cette sympathie dont il était affamé n'existait donc pas. Plus âgé que Georges, il était surtout plus développé par l'intimité qu'il avait eue avec sa mère. C'était un enfant brave, apte à tous les exercices du corps, mais pas bruyant, et préférant les jeux tranquilles et surtout la lecture. Georges, d'ailleurs, était capricieux et autoritaire. Bertrand se prêtait à ses volontés parce qu'il avait la vague impression d'être plutôt toléré que désiré dans la maison, et qu'il souhaitait vaguement reconnaître cette hospitalité par sa complaisance.

Les professeurs admiraient ses dispositions, et le donnaient sans cesse en exemple à Georges, ce qui, par parenthèse, causait parfois à Aliette un agacement involontaire. Bertrand aimait vraiment le travail; mais avant d'entrer au collège, il se plaisait surtout à faire ses devoirs au Petit-Logis, où il se sentait plus libre, et surtout plus aimé. Yvon lui avait voué un culte; Barba avait des caprices, des sautes d'humeur, selon qu'elle voyait en lui le fils de Bertrand ou celui de l'étrangère; mais enfin, elle le gâtait à sa manière.

Et Mahaut?

Certainement elle s'était attachée à cet enfant si docile, si sensible à l'affection, si intelligent et si beau. Mais, soit que son coeur eût été brisé, soit qu'elle ne pût aimer qu'une fois passionnément, elle ne ressentait pas pour lui les élans vraiment maternels qu'elle avait eus pour son père.

Parfois elle se demandait si c'était l'âge et la souffrance qui ralentissaient ainsi les mouvements de sa tendresse, ou si l'affection qu'elle avait vouée à Georges faisait tort à Bertrand.

Celui-ci, très intuitif, sentait confusément cette situation, et éprouvait une involontaire jalousie, se demandant toujours si tante Mahaut aimait mieux son cousin que lui. Cependant, à tout prendre, il était heureux sous ce toit. Et puis, Mahaut lui parlait de sa mère!

XVI

UN COUP DE FOUDRE

Et quelques années se passèrent ainsi, Mahaut ayant fini par s'attacher sincèrement, bien que sans passion, à l'enfant dont le seul défaut était de lui rappeler la rébellion de son père, Jehan et sa femme trop absorbés par leur famille pour accorder à leur neveu autre chose qu'un sentiment banal.

Alors, un autre grand malheur vint fondre sur le pauvre petit déraciné.

Il arrivait en vacances avec ses cousins, — car le second fils de Jehan était maintenant au collège, — et, le seul des trois, il était chargé de prix. Son oncle (il nommait ainsi Jehan) l'avait couronné et complimenté avec un peu d'effort, puis, pendant le trajet, l'avait secrètement peiné en le donnant pour modèle à ses fils, ce qui ne disposait pas favorablement ceux-ci pour leur cousin.

L'omnibus déposa Bertrand devant le Petit-Logis, et l'enfant traversa la cour en hâte, portant avec peine les volumes or et rouge et les couronnes de papier simulant des feuilles de Laurier. Il avait pensé, tout le temps de la distribution, que sa chère maman aurait été heureuse de ses succès, car elle lui était sans cesse présente: il vivait de son souvenir, il travaillait pour lui plaire.

Mlle de Pendallynn, qui avait beaucoup vieilli et qui était souvent malade, n'avait pu assister à la cérémonie, et c'avait été encore une déception cruelle; mais enfin, elle allait être contente, et lui récompensé en voyant sa joie.

Au bruit de la grille, Yvon parut sur le seuil de la maison et fit un geste admiratif.

—Tout cela à vous, Monsieur Bertrand! s'écria-t-il, s'avançant pour aider le jeune garçon à porter son fardeau. Mademoiselle va être joliment contente, elle qui regrettait tant de ne pas vous couronner!

—Il a des prix? cria Barba, paraissant à son tour. Combien?

—Douze! dit Bertrand, détendu par la sympathie des vieux serviteurs.

—Et que restait-il pour les autres, s'il te plait? s'écria Barba, qui avait continué au fils le tutoiement dont elle usait jadis avec le père.

—Il y avait des seconds prix et des accessits, répondit naïvement Bertrand.

Il entra en courant dans le salon, où Mahaut était étendue sur un canapé, et, dans sa hâte de l'embrasser, il laissa tomber ses livres, qui s'éparpillèrent sur le tapis.

—Tant que cela! dit sa tante, dont la figure fatiguée s'éclaira. J'aurais été fière de te couronner, mon chéri! C'est superbe... Embrasse-moi. Et Georges?

—Georges?... a eu peu de chance pour ses compositions, dit Bertrand, embarrassé.

—Mais il a des prix? Et le petit Hervé?

Bertrand était sincèrement désolé de ne pouvoir répondre comme sa tante l'eût désiré. Il vit son sourire s'effacer, et il sentit que l'échec de Georges était une ombre, une ombre très épaisse, même, sur le plaisir qu'elle venait d'éprouver.

—Moi qui me réjouissais tant de notre dîner de ce soir à Pendallynn! dit-elle en soupirant. J'ai peur que Georges ne soit réellement paresseux...

—Il travaillera mieux l'an prochain, tante! S'il veut, je l'aiderai à faire ses devoirs de vacances, et à la prochaine distribution, vous viendrez nous couronner tous les deux. Vous n'êtes pas vraiment malade, tante Mahaut?

—Non, j'ai seulement des étourdissements, et comme des sons de cloches dans les oreilles; mais je pense que c'est de la faiblesse, et j'espère aller mieux pour passer avec toi de bonnes vacances... Mais n'est-ce pas le facteur que j'entends dans la cour? Va chercher mon courrier, mon petit, car Yvon est bien lent... Et puis, tu monteras ranger ces beaux livres que tu me liras le soir pendant que je tricoterai....

Bertrand courut à la grille, prit les journaux et les lettres, qu'il remit à sa tante puis, faisant une pile de ses prix, il monta dans sa chambre, aussi vite que le lui permettait le poids de ses trésors.

Il y avait une bibliothèque, encore un peu vide, et il commença à y ranger ses livres avec un plaisir très vif, pensant aux tranquilles soirées dans le salon, dont il avait appris à aimer l'aspect un peu sévère et les murs sombres, égayés par quelques-unes des brillantes aquarelles de sa mère.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), J. S. Chevrier, gérant général.

# LA VIE MUSICALE

## Mlle Graziella Dumaine chante la "Bohème" à Nantes — Son succès raconté par les journaux — Louanges non équivoques — A propos de Rachmaninoff — Zembalist — Quatre œuvres de Mme Albertine Morin-Labrecque.

Mlle Graziella Dumaine a chanté en novembre dernier, à Nantes, le rôle de Mimi dans la *Bohème*, ayant comme partenaire le ténor Léon David, de l'Opéra-Comique de Paris.

Quant au succès qu'elle devait immanquablement remporter et qu'elle a en effet obtenu, les journaux de Nantes nous le disent complet et absolu.

Dans le *Phare de Nantes*, du 9 novembre:

"Mlle Alice Raveau se trouvant "en ce moment victime à son tour "de la maladie à la mode, la repré-"sentation d'*Orphée* annoncée pour "samedi a dû être remise à plus "tard et remplacée par la *Vie de "Bohème* qui a fait aussi bien salle "comble grâce au concours de l'ex-"cellent ténor Léon David, un des "artistes justement préférés du pu-"blic nantais, celui peut-être à qui "doit être décerné le sceptre de la "science du chant, de l'art des fi-"nes nuances et de la virtuosité vo-"cale.

"Une fois de plus, M. Léon Da-"vid a triomphé avec éclat dans le "rôle de Rodolphe, qu'il chante et "dans un joli sentiment de jeunes-"se et d'amour.

"Pour celui de la douce et ten-"dre Mimi, M. Rachet avait fait, en "outre, appel à une jeune débutan-"te, Canadienne de naissance et "élève de M. Jean de Reszké, qui "s'était déjà essayée avec succès, "l'année dernière, sur la scène de "Monte-Carlo.

"Mlle Graziella Dumaine a con-"quis tout de suite son auditoire au "charme de sa gentille personne, "de son jeu simplet et distingué, en "même temps que d'une voix éten-"due, bien timbree et conduite "avec une remarquable assurance, "dans un ouvrage qu'elle chantait, "paraît-il, pour la première fois, "sans qu'il nous fût possible de "nous en apercevoir.

"Pour la circonstance, M. Boux-"mann avait cédé à M. Dieudonné "la redingote du pâle Colline pour "endosser lui-même la jaquette "marron du rubicond Schaunard. "M. Grimond (Marcel) et Mlle "Loyez (Musette) complétaient un "groupe de bohèmes silhouettés "avec esprit, dont le public souli-"gna de bravos fréquents la joyeu-"se et cordiale camaraderie."

(Signé) PAOLO.

Et dans le *Populaire* de la même date, J. V. écrit:

"Pour la première fois, le ténor "Léon David chantait, à Nantes, "Rodolphe de la *Bohème*. Ce fut "presque un événement; et le théâ-"tre était comble. L'excellent chan-"teur a joué avec sa désinvolture "habituelle ; et sa virtuosité musi-"cale a trouvé, là encore, une nou-"velle occasion de s'exprimer. Tou-"tefois, pour ma part, je le préfère "en ses rôles de l'ancien répertoire, "où son aisance lui permet de vo-"caliser, si l'on peut dire, comme "une chanteuse légère. Il n'en a pas "moins recueilli un succès aussi "flatteur que justifié.

"Quant à Mimi, ce fut Mlle Gra-"ziella Dumaine, une jeune artiste "de talent et de beaucoup d'ave-"nir. Retenez bien son nom. Je se-"rais surpris, s'il ne figurait pas, "plus tard, au firmament des étoi-"les lyriques. Petite et gracieuse, "simple et d'une ingéniosité amou-"reuse exquise, elle apportait à "l'héroïne de Mürger une fraîcheur "de sentiments délicieuse. Le na-"turel, voyez-vous, il n'y a rien au-"dessus ; surtout quand il est ac-"compagné d'un organe frais et so-"nore et d'une méthode sûre. Mlle "Dumaine possède tous ces dons. "Sa voix est ronde, généreuse, "claire; elle s'épanouit magnifique-"ment dans les notes élevées. Sa "science musicale s'appuie sur des "principes solides ; elle est servie "avec goût. Dans son air du pre-"mier acte, à la scène des adieux, "on l'applaudit avec enthousiasme. "Elle n'eut pas moins de succès à "la mort où elle fut particulière-"ment touchante."

Voilà certes qui est flatteur et qui doit être de tout point mérité, car on sait que ces villes de provinces se montrent souvent plus difficiles que Paris.

Mlle Dumaine est d'ailleurs de celles qui ne voudraient pas déchoir. Après le début retentissant qu'elle fit à Monte-Carlo, début dont la valeur se rehaussait encore du fait que naguère encore inconnue elle créait avec un des plus grands ténors d'Europe une oeuvre du directeur même du Casino, en présence du prince de Monaco, elle n'aurait jamais accepté de jouer le rôle de Mimi qu'elle affectionne particulièrement dans des conditions moindres que celles où Nantes l'a applaudie.

Mlle Dumaine est retournée à Paris où elle continue ses chères études avec plus d'ardeur que jamais.

* * *

Le mal à la mode: la grippe m'a empêché de rendre justice au merveilleux artiste qu'est Serge Rachmaninoff ; je n'ai pu qu'effleurer l'un des aspects de son talent : l'autorité qui lui permet de donner aux oeuvres une interprétation qui choquerait chez un autre et don vont malheureusement s'autoriser des tas de professeurs qui n'y ont pas l'ombre d'un droit.

Si d'un pur classique, comme l'est Mozart, comme l'est aussi Beethoven, Rachmaninoff fait un romantique très proche cousin de Chopin et de Schumann, il y met ce je ne sais quoi qui tient à proprement parler du génie et qui fait dire sans qu'on s'en puisse défendre : Comme c'est vrai !

Eh ! non, ce n'est pas vrai, mais c'est tellement prenant que l'on souhaiterait qu'il n'y eût pas de tradition et que la Beauté ne fût jamais sévère.

Quant à la virtuosité de Rachmaninoff, ce serait lui faire injure que d'en parler autrement que comme d'un moyen qu'il possède comme il en a d'autres, au service de son art.

Un musicien qui jouit à bon droit d'une haute autorité à Montréal m'a dit qu'il préférait Rachmaninoff à Paderewski. Moi aussi, si ça peut faire enrager les respectueux de réputations acquises.

* * *

Un récital que j'ai dû, hélas ! manquer à cause de la grippe, c'est celui du violoniste Efrem Zimbalist. Je ne sais même pas ce que tous les journaux ont pu en dire.

Efrem Zimbalist est l'un des violonistes les plus complets que nous ayons entendus. De tous les élèves d'Auer, à l'exception peut-être d'Heifetz, il est à coup sûr le plus artiste. Certains points déplaisants, qui semblent l'apanage de cette école et qui sont à leur apogée chez Elman, manquent absolument au jeu de Zimbalist. Il lui reste sans doute à mûrir son talent et je ne voudrais pas qu'on me fit dire qu'il est parfait. Non il ne l'est pas encore, mais il est en bon chemin, car ses concurrents d'aujourd'hui, ses condisciples d'hier, ont à se débarbouiller de divers défauts avant de le rejoindre.

* * *

J'ai reçu quatre oeuvres pour le piano de Mme Albertine Morin-Labrecque qui ont comme titres : *Thème et Variations, Valse Chromatique, Causerie Enfantine, Petite Fileuse.*

D'une écriture très distinguée et sans prétention, conçues par une une pianiste bien au fait des ressources de son instrument, ces oeuvres n'offrent pas de difficulté technique insurmontable pour un claviste de bonne force, mais elles demandent de la compréhension. Elles devraient plaire beaucoup et se vendre facilement, si l'auteur, qui en est, en même temps, l'éditeur, avait pensé à inscrire son adresse sur la page titre.

L'édition est faite chez Zimmerman, à Cincinnati.

* * *

Pourquoi faire une édition aux Etats-Unis, demandera-t-on, quand n'importe quel marchand de musique peut en faire une?

La réponse est bien simple: Parce qu'il n'y a pas au Canada d'éditeurs capables de faire une édition à moins de charger presque le double des prix américains; parce que, de plus, il n'y a pas dans tout Montréal, ni à Québec, ni dans aucune autre ville de notre province un seul graveur de musique qui en fasse une spécialité et qui ait quelque habileté dans son art ; parce que, enfin, quant à payer très cher à une maison ontarienne, autant vaut s'adresser à une maison américaine et payer la douane par-dessus le marché.

C'est une question d'affaires et non de sentimentalité. Mme Albertine Morin-Labrecque a choisi la maison où on lui donnait la meilleure marchandise pour son argent. Elle a bien fait.

Frédd. PELLETIER.

# MUSICA

### LE QUATUOR FLONZALEY

Avec un programme pour satisfaire tous, même les plus difficiles, ce groupe d'artistes européens si réputés, le célèbre "Quatuor Flonzaley", donnera son concert demain, après-midi, à trois heures, au théâtre His Majesty's. Il n'est aucunement exagéré de dire que cet événement est l'un des plus importants de toute la saison. Nous pouvons entendre de très beaux chanteurs, d'excellents virtuoses, mais de la musique d'ensemble exécutée et interprétée comme le feront demain les musiciens du Quatuor Flonzaley, voilà chose rare. Notre public se rend d'ailleurs compte de l'importance d'un pareil événement puisque le concert de demain sera un très grand succès. Le programme ouvre par le beau quatuor No 6 de Beethoven, le "maître". Puis le quatuor "inachevé" de Paul Roussel, ce brillant jeune compositeur français tombé au champ d'honneur, à Verdun, en 1916, avant de pouvoir terminer l'oeuvre qui lui était chère. L'école russe sera représentée par Gliere, l'école anglaise par Goessens et l'école américaine par Percy Grainger. Le concert est sous la direction de l'impresario J. A. Gauvin.

(Communiqué).

### QUATUOR A CORDES DUBOIS

C'est mercredi soir le 19 février prochain, qu'aura lieu le deuxième concert du Quatuor à Cordes Dubois, dans la salle du "Ladies Ordinary" de l'hôtel Windsor. M. Albert Chamberland, le violoniste distingué, sera le soliste de la soirée; et nous aurons l'occasion d'entendre deux beaux quatuors, dont un de Mozart et un d'Ambrosio, ce dernier n'ayant jamais été joué à Montréal.

De plus en plus, notre public mélomane apprécie ces beaux et intéressants concerts donnés par cette excellente phalange artistique qu'est le Quatuor à Cordes Dubois; au point de vue éducationnel, ces artistes font une oeuvre extraordinairement belle pour nos compatriotes, et il est à espérer, qu'à l'avenir,nous verrons un plus grand nombre de jeunes gens à ces concerts, le résultat serait, qu'ils en retireront un grand bien, surtout pour ceux qui étudient la musique, spécialement pour les instruments à cordes.

(Communiqué).

### CARMEN AU MONUMENT NATIONAL

Il est toujours intéressant, surtout pour nous, de voir les progrès que font nos jeunes amateurs en les comparant à eux-mêmes dans les rôles déjà joués et chantés par eux. C'est ce qu'a pensé M. Victor Désautels qui avec le concours des élèves de Mlle Marier doit redonner une audition de "Carmen" le mardi 25 février courant. On se souvient du grand succès obtenu en novembre dernier. Malheureusement l'épidémie de grippe espagnole qui venait à peine de nous quitter avait empêché un grand nombre de personnes d'assister à ces représentations. Aussi le public sera-t-il heureux de pouvoir entendre Mlle Cédia Brault qui a chanté et joué le rôle de Carmen de façon si délicieuse. Mlle Sarah Fischer dans la Micaela. M. Victor Désautels qui a joué en artiste son rôle de Don José a pu se remettre d'un trac et des fatigues d'une organisation qu'il ne s'impose pas cette fois. Quant au rôle d'Escamillo il sera interprété par M. Normandin un baryton qui débutera dans ce rôle et dont la jolie voix, nous dit-on, fera sensation. Les autres rôles seront tenus par les mêmes personnages, c'est-à-dire Mlles Victoria Brault et Labranche; Mme Thibaudeau et Victor Brault l'excellent pianiste qui possède une très jolis voix et qui brûle de monter sur le scène à son tour.

La mise en scène sera la même, c'est-à-dire luxueuse et conforme à celle des grands théâtres. M. Roberval dirigera l'orchestre avec son souci habituel du bien faire et par cela concourra à donner à la représentation tout l'éclat auquel ses différentes organisations nous ont accoutumés.

Billets en vente chez Archambault et chez Lindsay.

(Communiqué).

### M. DUFAULT AU MONUMENT NATIONAL.

M. Paul Dufault chantera au Monument National, jeudi le 20 février prochain, au bénéfice de la Crèche de la Miséricorde, Mlle Fabiola Poirier, soprano, et M. Chamberland sont aussi du programme de la soirée.

Ce concert sera sous la présidence d'honneur de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési.

Billets en vente chez M. Ed. Archambault, 312-est, rue Ste-Catherine, et chez les Soeurs de Miséricorde, 470-est, rue Dorchester.

Voici le programme : 1. Violon, A) Demande et Réponse, Coleridge-Taylor, B) Variations, Tartini-Kreisler, Albert Chamberland ; 2. Soprano-Solo, Sur la mer calmée (Mme Butterfly), Puccini, Mlle Fabiola Poirier ; 3. A) "Bois épais", Air d'"Amidis" (1684), Lully, B) "Prière", H. Rabaud, C) Viatique, Chaminade, Paud Dufault ; 4. Violon, A) Ave Maria, Schubert-Wilhemm, B) Caprice Basque, Sarasate, Albert Chamberland; 5. Duo de "Roméo et Juliette", Gounod, Mlle Fabiola Poirier et Paul Dufault. — Intermède. — 6. Soprano-Solo, A) Iphigénie en Tauride, Gluck, B) Chérubin, Massenet, C) Gavotte de "Manon", Massenet, Mlle Fabiola Poirier ; 7. A) "Elle avait trois couronnes d'or", H. Fevrier, B) "A des oiseaux" (sur demande), Geo. Hüe, C) L'Etoile, St-Saëns, Paul Dufault ; 8. Violon, A) Arioso, Bach, B) Sicilliène et Rigaudon, Francoeur, Albert Chamberland ; 9. A) "Trois jours de Vendange", R. Hahn, B) "Tes yeux" (avec violon obligato), Rabey, C) "Debout les Morts", Belloc, Paul Dufault.

Au piano: Mme Joseph Saucier et Mme U. Paquin.

### ULYSSE PAQUIN

La basse Ulysse Paquin, qui doit donner son récital annuel, le 20 mars prochain en la salle du Ritz Carlton, est un artiste consciencieux qui a déjà conquis la faveur du public. M. Paquin s'est assuré le précieux concours du quatuor Dubois qui entreprend sa neuvième saison. Ce sera un concert hautement artistique.

(Communiqué.)

### MAURICE DAMBOIS

C'est dimanche prochain le 23 février au théâtre His Majesty's que nous aurons l'avantage d'entendre l'éminent violoncelliste belge, Maurice Dambois.

Cet artiste remporte partout aux Etats-Unis des succès éclatants, et il est inutile de prédire, que son récital ici remportera aussi la palme de toute sa tournée d'Amérique, tout comme le grand concert Rachmaninoff qui fut couronné d'un succès extraordinaire. Maurice Dambois tout en étant un grand virtuose du violoncelle, est aussi un superbe pianiste et un compositeur de grand talent; au programme qu'il nous donnera ici, Maurice Dambois jouera de ses oeuvres. Il va sans dire, combien tous ces détails sont intéressants pour nos musiciens, d'autant plus, que Maurice Dambois fut l'accompagnateur du grand maître Ysaye; il vint à Montréal une deuxième fois avec Ysaye, mais alors comme violoncelliste, et son succès fut tel, qu'il remporta un immense triomphe à côté du maître Ysaye, qui fut toujours excessivement intéressé dans la carrière artistique de Maurice Dambois.

(Communiqué.)

### RECITAL BLANCHE ARCHAMBAULT

A la demande de ses nombreux amis, Mlle Blanche Archambault, soprano, donnera un récital dimanche, le 30 mars prochain, au Ritz-Carlton.

Cet événement, attendu depuis longtemps par ceux qui s'intéressent à l'art lyrique, permettra une fois de plus, au public montréalais, d'apprécier cette belle voix canadienne-française.

(Communiqué).

### LE CANADA MUSICAL

Le Canada Musical du 15 février publie le portrait de Mlle Graziella Dumaine dans le rôle de Juliette et la nouvelle de son nouveau succès dans La Bohème. Ce prix d'Europe marche rapidement vers la gloire. Des détails intéressants sur la réouverture du théâtre de la Monnaie, de Bruxelles, où l'artiste canadienne Louise Edvina est très acclamée, feront plaisir à tous les lecteurs de la jolie revue. Il est aussi question de deux opéras qui seront joués à Montréal pour la première fois en Amérique. On annonce de plus la réouverture prochaine du théâtre Covent Garden. Voilà bien des choses qu'apprendront avec plaisir ceux qui suivent le mouvement musical.

(Communiqué).

### MISCHA LEVITZKI

M. Louis-H. Bourdon est heureux de faire part au public mélomane, que le pianiste Mischa Levitzki viendra donner un récital sous sa direction, au théâtre His Majesty's, dimanche après-midi, le 2 mars. Tous se rappellent l'énorme succès que remporta ce jeune génie du piano, lors de son dernier concert à Montréal, au moins de février dernier. Mischa Levitzki qui n'est âgé que de vingt ans, est certainement le plus fort pianiste de son âge, et le succès que remporte ce jeune, renverse tout ce que l'on peut s'imaginer; partout ce n'est que triomphe sur triomphe, et pour ne donner qu'une faible idée de sa tournée actuelle, Mischa Levitzki n'a pas moins de 110 concerts à jouer avant la fin d'avril, et alors il partira immédiatement pour l'Australie, où il fera une tournée de cinquante concerts. La prochaine visite de Mischa Levitzki à Montréal sera la quatrième depuis deux ans, et nous pouvons prédire, que son succès dépassera, si cela se peut, le triomphe qu'il remporta à la salle Windsor en février dernier.

(Communiqué).

### RECITAL SARAH FISCHER

Contrairemnt à ce qui a déjà été annoncé, c'est au Ritz-Carlton et non à la salle Windsor qu'aura lieu, le soir du Mardi Gras, 4 mars, le récital d'adieu de Mlle Sarah Fischer.

Le programme est choisi d'une façon qui plaira à tous. Entre autres choses, Mlle Fischer chantera la Pastorale de Strawinsky et l'*Eili ! Eili!* de Schindler qui ont créé une telle sensation l'an dernier. Il y a aussi des oeuvres d'Alexandre Georges, de Debussy, l'Air des Clochettes de *Lackmé*, des pièces de Schumann, de plusieurs auteurs russes, etc.

Mlle Olga Guilaroff sera au piano comme soliste et comme accompagatrice.

Les billets sont en vente chez Archambault et chez Lindsay.

(Communiqué).

### RECITAL CEDIA BRAULT

Mlle Cédia Brault donne son récital au Ritz mardi le 18 février.

Le public montréalais qui s'intéresse au développement artistique des jeunes, se fera un devoir d'aller applaudir la jeune chanteuse dans le programme suivant:

Hymne au Soleil Alexandre Georges
Tendresse (mai 1918) Victor Brault
Phrases lyriques Claude Debussy
III De fleurs...
IV De soir...
Sarabande Claude Debussy
Prélude Op. No 10 Alexandre Scriabine
Sonatine Maurice Ravel
Modéré—Menuet—Final
Victor Brault
Home Coming N. Medtner
Larmes Rodolphe Mathieu
Vos yeux Rodolphe Mathieu
My Native land Gretchaninoff
Cédia Brault
Intermezzo (du Carnaval de Vienne) Schumann
Consolation III Liszt
Rapsodie en si mineur Brams
Victor Brault
Air de Brünhilde (Siegfried) Wagner
Cédia Brault

(Communiqué).

### MIGNON

La prochaine représentation de *Mignon* est définitivement fixée au 13 mars prochain. L'association d'art lyrique, anxieuse de remplir son programme, ne recule devant aucune dépense pour rendre ses soirées attrayantes. L'engagement de M. Errolle, pour les rôles de Wilhelm Meisler, fera sensation. Il a étudié le rôle avec Deiriès, fameux artiste français, et tout concourra à rendre son interprétation des plus parfaites. M. Errolle, dont la carrière commence, a un engagement avec Hammerstein, pour l'an prochain. Les autres artistes, Mlle Brault, dans Mignon, Mlle Fischer, dans Philine, M. Paquin, dans Lothario, M. Desautels, dans Laerte, M. Gauthier, dans Jarno, Mlle Delisle, dans Frédéric, M. Amireault, dans Antonio, ont déjà eu un grand succès. La saison est pleine de promesse, mais Mignon devra faire sensation dans les conditions où cet opéra sera joué.

(*Communiqué.*)

### LE RECITAL DE M. SAUCIER.

Comme nous l'avons annoncé samedi dernier, M. Saucier prépare pour le 6 mars prochain à Saint-Sulpice, un récital, qui sera encore plus intéressant que celui de l'an dernier à la même époque.

On se rappelle en effet, l'auditoire distingué qui remplissait le "Congress Hall" et qui était venu rendre témoignage à la belle école française, que M. Saucier représente parmi nous. Cette année, nous aurons en plus du programme musical, une causerie sur quelques-disparus, sujet que traitera le Dr Fred. Pelletier, le critique d'art du "Devoir".

Billets chez Archambault.

(Communiqué)


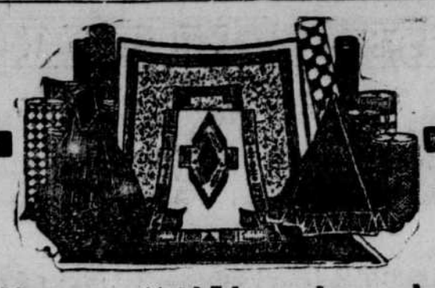

La Grande Vente "d'Abandon des Affaires" se continue avec succès chez A. H. Lesage

**Et elle offre, au public Montréalais, des réels avantages, que tous apprécient en ces temps où tout se vend encore et se vendra pour des années à venir à des prix inabordables.**

*VOICI VOTRE CHANCE*

DE FAIRE D'IMPORTANTES ECONOMIES SUR VOS ACHATS DE TAPIS, PRELARTS, LINOLEUMS, RIDEAUX, TOILES, PORTIERES, DRAPERIES, ETC., ET DE MARCHANDISES POUR DAMES, COMPRENANT BLOUSES, ETOFFES A ROBES, SOUS-VETEMENTS, ETC., ETC.

C'est pourquoi vous ne devez pas hésiter un seul instant à venir profiter des aubaines qui se trouvent dans tout notre stock qui se recommande surtout par sa qualité et sa variété, et ce à des prix exceptionnellement bas. Les dames peuvent se procurer, au rayon des articles qui les concernent, tout particulièrement, de merveilleuses valeurs dont les prix, réduits à leur minimum, ne manqueront pas de les intéresser au plus haut point. Le plus cordial accueil les attend à notre magasin.

MAISON A. H. LESAGE,

219 EST RUE SAINTE-CATHERINE - - - - - - près Sanguinet

UN MEDECIN SOUS VOTRE TOIT

Vous avez un médecin à la maison, quand vous êtes atteint de la grippe ou que vous souffrez de RHUME de cerveau, ENROUEMENT, TOUX, LARYNGITE, EXTINCTION de VOIX, MAUX de GORGE, CONGESTION des POUMONS, si vous possédez une boîte de capsules

CRESOBENE

à base de créosote, d'eucalyptol et autres balsamiques

ANTISEPTIQUES, GERMICIDES et DESINFECTANTS des VOIES RESPIRATOIRES

La Créosote et l'Eucalyptol sont des produits qui s'éliminent par les poumons, et ont été employés de tout temps par la profession médicale dans les cas de GRIPPE (influenza), RHUME DE CERVEAU, ENROUEMENT, RHUME, TOUX, LARYNGITE, EXTINCTION DE VOIX, MAUX DE GORGE, CONGESTION DES POUMONS, indiqués comme PREVENTIFS des épidémies qui s'introduisent par les voies respiratoires.

Le Collège des Médecins ainsi que les bureaux de santé disent :

"Qu'il faut veiller aux complications pulmonaires. Que la Grippe se contracte par le nez et la bouche, en produisant l'inflammation des bronches, qui conduisent aux poumons."

"Que la Grippe se communique par tout contact direct ou indirect. Que les personnes qui ont déjà souffert de la Grippe sont exposées à la contracter de nouveau. Que l'on use de gargarisme et de vaporisation."

"Qu'il n'y a pas de moyen particulier pour se prémunir contre la Grippe, si ce n'est l'antisepsie des voies respiratoires."

PREVENTION PAR ANTISEPSIE COMPLETE

PAR LE NEZ : Au moyen d'une épingle, piquez deux capsules Crésobène, pressez-en le contenu dans votre mouchoir, et respirez souvent durant la journée, spécialement en voyageant dans les tramways, les wagons de chemins de fer, dans les magasins, les manufactures, les églises, enfin, partout où il y a foule. Le soir, en vous couchant, videz, par le même moyen, deux CAPSULES CRESOBENE dans un linge ou mouchir bien propre, que vous mettrez sur votre oreiller. Ces odeurs balsamiques sont germicides et rendent la respiration facile. Ce traitement équivaut à la vaporisation.

PAR LA BOUCHE : Faites bouillir de l'eau ; remplissez-en une bouteille d'une chopine, ajoutez-y huit CAPSULES CRESOBENE. Bouchez la bouteille, laissez dissoudre et refroidir. Agitez la bouteille, commencez par avaler une petite gorgée de cette solution, ensuite gargarisez-vous trois ou quatre fois par jour. Pour mieux désinfecter la bouche, servez-vous de la brosse à dents. De cette solution balsamique et agréable au goût, on rincera la bouche des enfants trop jeunes pour se gargariser.

INTERIEUR : Prenez les CAPSULES CRESOBENE à la dose de six, huit, dix et même douze par jour, suivant l'âge. Deux à la fois pour les adultes et une pour les enfants, à des intervalles réguliers, à moins d'indications spéciales de la part du médecin. Elles peuvent être prises avec du vin, du lait, de la soupe ou quelque autre liquide qui plairait au malade. Cette ingestion d'une assez grande quantité de liquide, en même temps que les CAPSULES, favorise toujours l'absorption de la Créosote et de l'Eucalyptol.

Evitez toujours les courants d'air et les refroidissements. Portez des vêtements chauds et ayez toujours les pieds bien secs.

A la moindre indication de fièvre ou de frisson, restez à la maison, faites venir le médecin et suivez bien ses conseils.

Votre médecin vous dira les effets bienfaisants d'un tel traitement par les CAPSULES CRESOBENE. D'ailleurs, vous en ressentirez immédiatement du soulagement et une sensation de sécurité.

**La grande vogue des CAPSULES CRESOBENE peut conduire à l'imitation et spécialement à la substitution. Elles ne sont jamais vendues à la douzaine ou au cent. Parce qu'il est devenu impossible de se procurer des flacons, à l'avenir les CAPSULES CRESOBENE seront mises sur le marché en boîtes, à 50 sous, ou six boîtes pour $2.50, chez les marchands de remèdes, ou envoyées par la poste, sur réception du prix, par la Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 272, St-Denis, Montréal.**

LOEW'S

Semaine prochaine
" DON'T CHANGE YOUR HUSBAND"
Nouvelle production très jolie de Cecil B. de Mille.

"CUPID'S DAY OFF"
Comédie Mack Sennett
Nouvelles anglo-canadiennes Pathé pour le Loew.

Grand programme de vaudeville
Le couple le plus select du vaudeville
Ben RYAN et Harriet LEE
Dans le clou amusant de la saison
"YOU'VE SPOILED IT"
CHARLES C. RICE ET CIE
dans "THE FOUR FLUSHER"
OWEN ET MOORE
Chants, Danses et Babil.
POLLARD
Le joueur de tours qui parle toujours
JOE DARCY
Le bouffon à Cork

Aujourd'hui et demain
"LITTLE WOMEN"
Frescott — Kenny et Ellis
Nat Carr — Due Mackarenko
Les Payne

Représentation continuelle de 1 à 11 h. du soir. Après-midi : 10-15s ; soirs, 15-25s ; sam., dim. et fêtes, les prix du soir sont en vigueur.

Théâtre Sa Majesté, dim. 23 fév.
Récital de
MAURICE
DAMBOIS
L'éminent violoncelliste belge
Billets en vente le 20 février, chez Archambault. Administration : Louis H. Bourdon.

Demain après-midi : His Majesty's.
LE CELEBRE
QUATUOR
FLONZALEY
Billets en vente au théâtre et chez Archambault, et demain après-midi au Majesty's. 75s à $2.00.

ST-DENIS

Vaudeville et vues animées. 4 Harfords, Max Laure, Forest et Church, Williams et Bernie, Larue et Dupré, Carlyle Blackwell dans "The Beloved Blackmailer".

Prix : mat., 10-15s ; soirées, 10-15-25s. Les sièges de loges peuvent être réservés par téléphone.

CONCERT QUATUOR
MERCREDI, 12 MARS,
SALLE LAFONTAINE, 352 SHERBROOKE EST,
Concert donné par Mme A. Thibodeau, soprano ; Mlle M. A. Asselin, mezzo-soprano ; M. E. Gour, ténor ; M. J. Lane-Charpentier, baryton, des studios La Palme — Issaurel, avec le concours de Mlle Annette LaSalle, violoniste.
Billets, 50 sous, en vente chez Ed. Archambault.

APRES LES
MALADIES GRAVES
Solution de
BIPHOSPHATE DE CHAUX
Médicinal
des Frères Maristes
En vente partout $1.00
Casgrain & Charbonneau
PHARMACIENS EN GROS
30 rue St-Paul Est - - Montréal.

Semez les graines
DERY
Elles sont spécialement cultivées pour le climat de notre pays
GRATIS : Nouveau catalogue français pour 1919 maintenant prêt.
Demandez-le tout de suite
Tél. Main 3086
HECTOR L. DERY
21 Notre-Dame Est, Montréal. -

# Notre Page Littéraire

## QUAND IL NEIGE

*Quand il neige sur mon pays,*
*De gros flocons couvrent les branches,*
*Et les regards sont éblouis*
*Par la clarté des routes blanches.*
*Et dans les champs ensevelis,*
*La terre reprend le grand somme*
*Qu'elle fait pour mieux nourrir l'homme,*
*Quand il neige sur mon pays.*

*Quand il neige sur mon pays,*
*On voit s'ébattre dans les rues*
*Les petits enfants réjouis*
*Par tant de splendeurs reparues.*
*Et ce sont des appels, des cris,*
*Des extases et des délires,*
*Des courses, des jeux et des r.*
*Quand il neige sur mon pays.*

*Quand il neige sur mon pays,*
*C'est que tout le ciel se disperse*
*Sur la montagne et les toits gris*
*Qu'il revêt de sa claire averse,*
*Ou qu'une avalanche de lis,*
*De sa pureté nous inonde...*
*C'est le plus beau pays du monde*
*Quand il neige sur mon pays!*

ALBERT LOZEAU.

(*La Revue Nationale*)

*UN HISTORIEN DE LA REVOLUTION*

## Augustin Cochin

La notice émue que M. Victor Bucaille a consacrée à *Augustin Cochin*, tué à l'ennemi le 8 juillet 1916, nous fait comprendre, avec le noble sacrifice de ce descendant d'une illustre famille, la perte qu'a faite en lui la science historique. C'est un savant de haute valeur, dont les études auraient renouvelé l'histoire de la Révolution, que la guerre a enlevé à ses travaux, en l'immolant au salut et à la gloire de la France.

* * *

Augustin Cochin s'était fait connaître du grand public par sa polémique avec M. Aulard, l'historien patenté de la Révolution. Avec Laurentie — une autre noble victime de la guerre — et M. Albert Mathieu, il avait dénoncé ce qu'avait de superficiel l'histoire dantonienne de M. Aulard, et d'inexact (soyons modérés !) ses publications de textes largement subventionnées par le budget national.

M. Bucaille montre qu'Augustin Cochin était plus qu'un polémiste redoutable, qu'il y avait en lui un historien aux idées et aux méthodes fécondes, dont les études allaient projeter de vives lumières sur l'histoire, encore si obscure, de la période révolutionnaire.

Les prophètes de la démocratie anticléricale, Michelet, Quinet, avaient écrit une histoire lyrique, partiale et superficielle des "grands ancêtres ", vus dans une attitude héroïque et mystique.

Réagissant contre des oeuvres aussi dépourvues d'esprit scientifique, Taine avait montré dans la Révolution, " l'anarchie spontanée " succédant à un Ancien Régime vermoulu, et en des tableaux d'une vigueur et d'une couleur admirables, il avait décrit "les gestes brutaux et déments d'hommes surexcités ou démoralisés, en proie à la fièvre, à la peur, à l'aliénation" (V. Bucaille.)

Augustin Cochin approfondit de problème et se demanda si l'anarchie fut vraiment spontanée ou si, au contraire, l'histoire ne peut pas saisir l'action secrète mais réelle, qui l'a déchaînée, dirigeant ses coups et surexcitant ses violences sanguinaires.

Partant de cette idée que, dans les sociétés démocratiques, le peuple ne peut agir que par un réseau de Sociétés permanentes, il rechercha les Sociétés plus ou moins secrètes qui furent les agents, et, le plus souvent, les moteurs de la démocratie révolutionnaire. Pour limiter son champ d'action, il fit des sondages dans une seule province, et il publia sa brochure sur *la Campagne électorale de 1789 en Bourgogne*. Elle l'amena à cette conclusion, que ce mouvement, en apparence spontané et enthousiaste, qui entraînait la France vers les réformes, était méthodique, réglé, " truqué ".

La nation paraît se lever d'elle-même, agir de son propre mouvement, rien devoir aux talents ou à l'autorité de personne. Et pourtant, cette armée sans officiers manoeuvre avec un ensemble étonnant... En novembre 1788, toute la France demande le doublement du Tiers aux Etats ; en janvier 1789, le vote par tête ; en mars, toute la France envoie aux Etats des doléances si semblables qu'on les croirait rédigées sur le même canevas, par le même pamphlétaire philosophe : car les paysans, eux aussi, parlent philosophie dans leurs cahiers, pour rester à l'unisson.

Dans le détail, le même ensemble se retrouve. Toutes les suppliques appellent le roi " un nouvel Henri IV " ; pour toutes également, M. Necker est " notre Sully ". Les Français d'alors semblent obéir à une sorte d'harmonie préétablie qui leur fait faire les mêmes actes et prononcer les mêmes paroles, partout en même temps... Ainsi, dans cette singulière campagne, tout se passe comme si la France entière obéissait au mot d'ordre du mieux monté des partis et... il n'y a pas de partis !

Pendant dix ans d'études, avec toute la méthode d'un historien pour lequel les archives n'ont pas de mystère, Augustin Cochin chercha la solution de cette énigme. Il l'avait trouvée en 1914, à la veille de la guerre, lorsqu'il achevait d'écrire son *Histoire des Sociétés de pensée*.

Il n'y avait pas de partis en 1789, mais il y avait, depuis déjà plusieurs années, sur tout le sol français, des " Sociétés de pensée", le plus souvent secrètes, qui allaient donner l'impulsion aux forces révolutionnaires d'abord, aux assemblées révolutionnaires ensuite ; et la plus importante de toutes fut le Grand-Orient se ramifiant dans ses ombreuses Loges, tel qu'il fut constitué de 1770 à 1780. Ce sont ces Sociétés qui ont donné au mouvement révolutionnaire sa discipline et ses mots d'ordre ; mais elles-mêmes, de qui les avaient-elles reçues ? De la philosophie destructrice et utopiste à la fois, et toujours irréligieuse, du XVIIIe siècle.

On découvrirait, écrivait Augustin Cochin, dans les Sociétés philosophiques de 1785 la même pente morale et intellectuelle, le même engrenage, les mêmes procédés, les mêmes moeurs politiques que dans les Sociétés populaires de 1794. Sans doute, le *mode* — niveau moral, qualité du personnel, nature des actes, lettre des doctrines — a changé. Mais la foi reste la même et les " frères " polis et poudrés de 89 y obéissent avec la même rigueur et la même inconscience que les " frères " grossiers et crasseux de 1793.

Un mot d'ordre, auquel obéissent les unes et les autres, ceux qui furent, en si grand nombre, les guillotinés de 1794, après avoir été les révolutionnaires de 1789, comme ceux qui furent les guillotineurs et les terroristes de 1794, ce mot d'ordre, dis-je, se résumait en ces trois mots qui dominent toute l'histoire de la Révolution: *maçonnerie, libre pensée, démocratie*. Voilà la trinité qui procède de la philosophie et qui a fait la Révolution.

C'est ce que disait en termes très nets Augustin Cochin, résumant ses travaux et ses recherches, dans une de ses lettres inédites:

Le fait nouveau au XVIIIe siècle n'est pas une grande réforme, un regain de foi, l'apparition de grands saints; au contraire, dans tout le cours de ce siècle, la foi s'affaisse doucement.

L'apparition de la philosophie, voilà l'événement. C'est la Nature qui attaque, une nature à majuscule *qui n'a de commun avec l'autre que ce qu'elle nie et guillotine l'autre...* Le dernier mot de cette nature-là est néant et destruction pure.

Il en était arrivé à cette conclusion, lorsque la guerre l'appela au service de la patrie. Il avait trouvé une idée générale qui lui donnait, pour ses recherches ultérieures, une méthode et une doctrine Nul doute que s'il avait pu les suivre, il nous eût donné sur l'histoire de la Révolution des études qui l'auraient renouvelée. Il aurait ainsi apporté sa contribution à l'élaboration de cette histoire vraiment scientifique de la Révolution, qui doit remplacer, un jour, les visions apocalyptiques publiées *ad usum Reipublicae* de M. Aulard et de son école.

* * *

Quelque intérêt que sa conscience d'historien et sa passion de vérité apportassent à ces recherches et à ces études, il les abandonna dès le premier jour de la mobilisation et, "se mettant dans la main de Dieu", selon sa belle expression, l'archiviste, devenu le lieutenant Cochin, rejoignit, dès septembre 1914, le front de l'Aisne, où il fut bientôt deux fois blessé. Le bras nullement guéri "sans prévenir personne, il s'évada de son hôpital", à l'annonce d'une prochaine offensive, et il prit part vaillamment aux combats de Champagne de septembre 1915. Il y reçut "deux balles dans la main droite, une dans la cuisse, une dans son revolver et une dans sa poche". C'était beaucoup, mais, disait-il fièrement, "c'est donné pour ce que j'ai eu le bonheur de voir : la magnifique charge de Beauséjour, tout le corps d'armée déployé, le glorieux 40e, et courant aux Boches sur un seul front!"

Après trois mois d'hôpital, il voulut encore repartir, le bras droit toujours dans le plâtre, et il fut de ceux qui arrêtèrent la ruée allemande sur Douaumont. "Il courut au-devant de l'ennemi, son revolver dans la main gauche, chargé par son ordonnance, et, quand fut vide le réservoir, que de son bras enfermé il ne pouvait remplir à nouveau, le revolver devint massue."

Et ainsi, on le vit à la tête de ses hommes dont il parlait dans ses lettres avec tant d'affection, passer de Verdun à la Somme où, le 8 juillet 1916, il était tué.

Ainsi se sacrifiait un historien qui avait déjà fait ses preuves et qui était appelé à faire accomplir de grands progrès à la science. Il avait estimé que d'autres pourraient, en marchant sur ses traces, en s'éclairant de sa pensée, en suivant sa méthode, poursuivre ce qu'il avait si bien commencé. Mais ce qu'il n'avait pas voulu laisser à d'autres, c'était de courir au service du pays, de se sacrifier, s'il le fallait pour son salut et se montrer digne de lui-même et de la lignée des grands serviteurs de la France dont il était l'héritier.

"Noblesse oblige!" La famille des Cochin a vérifié cette noble devise au cours de cette guerre. Ses fils, qui avaient reçu de leurs pères la noblesse de l'intelligence ont prouvé que, chez eux, le coeur valait l'esprit et que la grandeur de l'action était à la hauteur de l'élévation de la pensée ; et c'est ainsi qu'Augustin Cochin, fils de Denys Cochin, ministre de la Défense nationale et membre de l'Académie française, et Claude Cochin, fils d'Henry Cochin, l'historien si délicat de la Renaissance, ont manifesté dans leurs écrits l'intelligence qui fait les historiens, et dans leurs actes la grandeur d'âme qui fait les héros.

Jean GUIRAUD.

(*La Libre Parole*).

## BIBLIOGRAPHIE

LA PUISSANCE DU CANADA [1]

C'est le titre que M. l'abbé Groulx a donné à la cinquième et dernière de ses conférences sur la Confédération. Tout le monde sait que ces mots traduisent assez improprement la formule anglaise *Dominion of Canada* ; et c'est bien le cas de répéter la boutade célèbre: les traductions ne sont jamais que de belles infidèles. Je me demande si, en adoptant ces vocables ambitieux, et en les faisant figurer en tête de l'étude finale et synthétique où, ramassant toutes les données éparses dans les études précédentes, il en tire les conclusions nécessaires, l'auteur n'y a pas mis une intention d'ironie. Car il ressort ceci de son oeuvre: que le Canada confédéré n'a jamais été une puissance, bien plus, qu'il ne le deviendra jamais sous ce régime, lequel a suffisamment fait ses preuves. Ni les hommes qui ont présidé à sa formation n'ont été assez grands politiques, ni ils n'ont eu assez d'élévation d'esprit et de vues d'avenir, ni ils n'étaient animés tous d'un sens assez profond de justice et de désintéressement, dans les questions de race et de religion, pour doter cet organisme d'une vie riche et ample, qui se fût accrue avec son fonctionnement, et qui se fût conditionnée aux problèmes nouveaux que le temps et les progrès du pays devaient faire éclore. Les constitutions ne sont pas des théories pures et abstraites, comme une République de Platon; elles sont élaborées et ordonnées en vue de la pratique ; elles sont en puissance prochaine d'action. Et leur mise en oeuvre est la pierre de touche où se juge leur valeur. A la lumière de ce principe, que faut-il penser de la confédération canadienne dans l'ensemble ? "Quand je considère à la fois les anciennes espérances et les résultats actuels, ai-je le droit de m'étonner si quelques-uns, regardant à certaines pièces de l'entreprise, prononcent les mots très graves de fiasco et de faillite?" [2] L'auteur ne prend pas précisément à son compte ces mots "très graves". Mais la leçon qui se dégage de ses considérations générales est que la confédération avait au moins un vice radical et originel, puisque, établie pour porter le Canada vers une forme de vie de plus en plus personnelle et autonome, sinon indépendante, et pour le faire entrer dans la société des nations, elle a au contraire abouti à cette régression: "le régime malfaisant de l'ancien Colonial Office." [3] Dira-t-on que ce retour, cette marche en arrière dont nous sommes plus que menacés, est uniquement la faute des hommes et des circonstances? Ceci est une pauvre excuse. Si la constitution que les "Pères" nous ont donnée eût été d'une trame plus solide et plus serrée, que son but de nationalisation eût été plus nettement défini, et les moyens d'y parvenir honnêtement marqués, il se fût formé, au cours des cinquante années qui se sont écoulées depuis sa mise en vigueur, un état d'esprit public à décourager toute tentative pour nous faire retomber en tutelle. Si l'arche sainte de nos lois avait été véritablement bâtie par des maîtres-ouvriers, elle eût brisé les hommes assez hardis pour oser y porter la main et la plier à leurs desseins réactionnaires. Au lieu de cela, que n'a-t-on pas vu, en maintes circonstances? La période qui va de 1898 jusqu'à l'heure présente, notamment, a été marquée par des concessions toujours plus larges à l'idée impérialiste, en sorte que le colonialisme, loin de se dissoudre dans une vie nationale riche de réalités et de promesses, a pris au sein même d'un système qui devait lui donner le coup de grâce, une reviviscence qui déroute le penseur. Il semble bien que nous soyons plus enserrés dans les mailles britanniques qu'avant la Confédération. D'autre part, il paraît prouvé que, dans la pensée de ses fondateurs, cette forme de gouvernement était destinée à produire un résultat tout autre. Par quel hasard leurs espérances ont-elles été trahies? N'est-ce pas que, dans les rouages de cet organisme, il y avait quelque chose de foncièrement défectueux qui devait se manifester à l'exercice? Les historiens français sont unanimes à dire que le plus grand grief que la postérité ait fait aux deux Napoléon a été d'avoir, l'un et l'autre, laissé la France plus petite qu'ils ne l'avaient prise. Elle leur eût pardonné tout peut-être, excepté cela. Or, la confédération canadienne a amoindri le Canada, non pas dans ses richesses économiques, qu'elle a au contraire développées beaucoup, mais dans ses légitimes aspirations vers une existence plus libre d'entraves. Le régime même qui devait détendre, jusqu'à les supprimer pratiquement les liens avec la Métropole, a, par un renversement des choses, accentué, et rendu plus étroite notre sujétion. Et ceci autorise l'historien indépendant à conclure que ce régime est éminemment transitoire, qu'il a donné, en bienfaits, tout ce que l'on en pouvait attendre. Il a probablement assez vécu. S'il doit se prolonger encore, ce ne peut être indéfiniment. Etant donné le recul moral qui se constate après un demi-siècle d'action, il ferait mentir, en durant beaucoup encore, la loi éternelle qui veut que le progrès soit la condition de la vie. Il n'est donc pas téméraire de prévoir sa disparition plus ou moins prochaine ou une évolution politique qui en soit l'équivalent. Mais l'on ne détruit que ce que l'on remplace. Et quelle forme s'instaurera pour reprendre le cours, interrompu, si non brisé, de nos destinées nationales? C'est le secret de l'avenir, ou mieux de la Providence. Dans les élaborations futures, il y a un élément qui devra compter pour beaucoup, et c'est le nôtre. Nous nous sommes considérablement accrus, durant les cinquante dernières années. Et ceci n'est sans doute pas l'effet direct de la Confédération, mais ceci s'est produit sous la Confédération, et, en un certain sens, peut être mis à son actif. Et voici une vue historique qui a été contestée, qui le sera encore, helas! bien que, dans la réalité, à la distance où nous sommes de toutes les querelles de factions, avec cette sérénité de jugement que donne la perspective lointaine, elle nous semble incontestable: le mouvement nationaliste a imprégné les masses populaires d'idées qui seront un facteur puissant dans le système politique de l'avenir. Nous définirons d'un mot le nationalisme: il nous a donné conscience de nous-mêmes. Et cela devrait suffire à le faire bien venir de tous. Mais, comme le vent fait les chênes, les oppositions qu'il rencontre ne l'aident qu'à pousser plus profondément ses racines dans le sol. Une faveur trop générale dès l'origine l'eût probablement mal servi. La lutte lui permet de développer ses principes féconds et d'étendre son emprise dans les âmes, se préparant ainsi des réserves de plus en plus nombreuses, qui interviendront efficacement quand l'heure fixée par la Providence pour ses grands desseins sera arrivée.

* * *

C'est ainsi que le livre de M. l'abbé Groulx se ferme sur une parole d'espérance. Nous venons de repenser les idées générales qui en découlent, et dans l'expression desquelles l'auteur s'élève à la plus haute philosophie historique. Comme tous les voyants, M. l'abbé peut s'attendre à heurter des états d'âme qu'il ne fait pas bon déranger. C'est le sort commun aux prophètes de toujours venir trop tôt. Les esprits éminemment intuitifs ne sont d'abord compris que d'un petit nombre. Mais le temps travaille pour eux. Et d'ailleurs, les intuitions lumineuses dont fourmille la synthèse de cet ouvrage sont-elles autre chose que la résultante d'un examen minutieux, précis, impartial de la confédération canadienne? Et c'est pourquoi il nous paraît si difficile d'échapper à leur impitoyable logique. Cependant, cet ouvrage, à peu près définitif, n'a pas reçu, de la part de nos critiques plus ou moins officiels, l'accueil qu'il méritait, pour bien des raisons qui n'ont rien à voir avec sa valeur intrinsèque. Et d'abord, tel est l'empire des mots chez nous! Au-dessous du titre, sur la couverture, il y a: *Conférences prononcées à l'Université Laval*. Et tout de suite, en certains milieux l'on s'est redressé, l'on s'est mis en garde. Et pourquoi? A cause du mot: *Conférences*. L'on a vu là de l'éloquence, de cette éloquence dont Pascal a dit: "l'éloquence continue ennuie": l'on a imprimé ceci: "en certains endroits l'orateur fait oublier l'historien". Un autre critique n'a loué l'auteur que de ses dons d'artiste et d'écrivain, — ce qui, en l'espèce, était médiocrement obligeant. Bref, l'on a passé vite, tout comme s'il se fût agi d'un simple exercice oratoire, d'une oeuvre de rhétoricien. Certes, l'on a raison de se méfier d'un certain genre d'éloquence qui a fait chez nous assez de ravages, Dieu merci! Et il faut lire dans *l'Avenir du Peuple canadien-français* de ce pauvre Edmond de Nevers les pages où il parle avec tant de verve de ce qui a sévi dans notre province, à l'état de fléau : l'éloquence politique, les discours de *hustings*. Mais il y a éloquence et éloquence. Eloquent? M. l'abbé Groulx l'est, à la manière des grands écrivains. Dans ces *conférences*, par exemple, il l'est comme l'a été Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*. Le grand critique a aussi *parlé* ce livre avant de l'*imprimer*. Dira-t-on cependant que l'orateur y fait oublier le critique? Et M. l'abbé Groulx a également *parlé* son cours. Et cela, certes, ne l'a pas empêché de s'y montrer avant tout historien, par l'abondance, la diversité, la sûreté de l'information, la souple et impartiale discussion des textes, la fine psychologie des personnages qui posent devant ses yeux [4] et la philosophie qu'il tire des événements. Cela lui a seulement permis, — et c'est tout à sa gloire, — de donner, d'insuffler à cette matière qu'il remuait et sculptait, la vie, la vie de l'art. Pas de déclamation! Pas de périodes creuses ou ampoulées! l'éloquence, oui, le genre d'éloquence que comportait le sujet, cette éloquence universitaire, à laquelle M. l'abbé Groulx aura apporté une remarquable contribution, en même temps qu'il aura donné à notre Histoire l'un de ses plus solides et durables travaux [5]. Pour être prophète à mon tour, j'ose annoncer que *La Confédération canadienne* deviendra un ouvrage classique. Que parlé-je de le devenir? Mais elle l'est d'ores et déjà!

*Henri d'ARLES.*

[1] Abbé Lionel Groulx, *La Confédération canadienne*, conférences prononcées à l'Université Laval de Montréal, 1917-18, 264 pages.

[2] P. 237.

[3] Page 230.

[4] Cf. p. 139-140 les portraits de Cartier et MacDonald, c'est de la grande peinture.

[5] Nous ferons une petite remarque à propos d'un passage de la page 205: l'auteur y loue les "Pères", Cartier en particulier, d'avoir introduit la religion dans nos Lois, et il oppose leur conduite sur ce point aux "Pères" de la constitution américaine qui est neutre devant les dénominations religieuses, et tout à fait *un-sectarian*, comme on dit. Et c'est juste. Mais l'auteur, à cet endroit, parle de l'*athéisme officiel*, comme si cela se rapportait aux Etats-Unis, ou du moins l'on peut presque inférer, à cause du contexte, qu'il s'agit des Etats-Unis. Ce ne fut jamais sa pensée, puisque les Etast-Unis, *officiellement*, reconnaissent l'existence de Dieu et l'invoquent. Chaque congrès s'ouvre par une prière. Dans une prochaine édition, l'auteur voudra sans doute dissiper ce qui peut prêter ici à un malentendu.

## AU CERCLE UNIVERSITAIRE

Ce soir au cercle Universitaire, lunch-causerie. Le lieutenant-colonel Dubuc parlera des exploits du 22ème régiment.


# L'INVENTAIRE

EST FINI

# Vente à rabais

SANS PRECEDENT

**Constatant que nous avons un surplus de stock encombrant, et désirant faire place aux importations du printemps qui arrivent déjà, nous avons décidé d'offrir plusieurs lignes de marchandises à des prix d'écoulement. Considérez un peu ces quelques prix entre mille !**

SATEEN à draperies, dessins exquis, valant .75, pour seulement, la verge.. .. .. **.57½**

CRETONNE américaine, dessins variés, 36 pouces de largeur, vendue 1.00, pour seulement, la verge.. .. .. .. .. .. .. **.79**

COUSSINS recouverts en cretonne, valant .75, pour seulement.. .. .. .. .. **.58**

DOUILLETTES, assorties de couleurs, 60 x 72, 66 x 72, 73 x 72, valant jusqu'à 4.50, pour seulement, chacune.. .. .. .. **2.69**

COUVERTES en flanellette, 12-4, (secondes), valant 4.00 la paire, pour seulement.. **2.79**

ESCOMPTE GENERAL DE 10 A 20 P.C. SUR TOUS NOS TAPIS ET CARPETTES

50 douzaines de balais, (cinq cordes), vendus partout 1.00 pour.. .. .. .. .. .. **.69**

COTON à draps blanc, 8-4 et 9-4, bonne qualité, en coupons, valant 1.00 la verge, pour seulement.. .. .. .. .. .. .. .. **.65**

FLANELLETTE barrée, en coupons, valant aujourd'hui .40 la verge pour seulement.. .. .. .. .. .. .. .. **.25**

Un lot de BRAID de toutes sortes, pour garniture de robes, valant de .15 à .40. Votre choix à, la verge.. .. .. .. .. .. .. .. **.05**

LINOLEUM en bandes de 8, 9 et 10 pouces de largeur, pour servir de bordure aux carpettes, pour seulement, la verge.. **.12½** et **.15**

**Maison FILIATRAULT,**

UN SEUL MAGASIN

429 à 433 BOULEVARD SAINT-LAURENT.



# Femmes qui habitez loin du médecin, prenez des Pilules Rouges et écrivez-nous.

A la campagne, maintes familles sont établies loin du médecin. Cependant, la maladie n'épargne pas plus les gens de la campagne que les habitants des villes. Les familles étant plus nombreuses, il arrive fréquemment qu'un de leurs membres éprouve un malaise, une indisposition qui dégénère bientôt en un mal grave, lequel jette la mère de famille dans la consternation. Les communications sont difficiles, en hiver surtout, souvent les chemins sont impraticables et tout retard est dangereux.

Que doit faire une mère de famille avisée lorsque la maladie s'introduit sous son toit et menace de terrasser l'un des siens ? Inutile de dire qu'une femme prudente a toujours quelques boîtes de **Pilules Rouges** sous la main. Dans ce cas, si elle se sent atteinte elle-même ou si une personne du sexe dans son entourage tombe malade, elle prend elle-même ou on lui fait prendre ce merveilleux médicament. Puis, elle écrit immédiatement à la Compagnie Chimique Franco-Américaine limitée, lui décrivant les symptômes de la maladie, les causes qui l'ont provoquée — si elle les connaît — disant l'âge de la malade, son état de santé antérieur et donnant tous les détails qui peuvent aider au diagnostic du spécialiste de la Compagnie.

Les correspondantes n'ont rien à craindre en écrivant à la Compagnie Chimique Franco-Américaine, D'abord, toutes les consultations sont gratuites. Il n'en coûte absolument rien pour consulter un homme de l'art. De plus, les lettres sont ouvertes par un spécialiste discret et consciencieux qui ne trahit jamais le secret professionnel et ne demande qu'à soulager les malades et à les guérir.

Des milliers de femmes, de jeunes filles ont été guéries par un traitement qui leur a été indiqué après un échange de correspondance. Nous avons une multitude de témoignages authentiques attestant les guérisons opérées. Signés devant témoin, avec indication de domicile, ces témoignages sont irrécusables et peuvent être vérifiés en tout temps. Ils font foi des bienfaits accomplis par nos PILULES ROUGES dont l'efficacité est établie et admise depuis longtemps.

Combien il y a de femmes et de jeunes filles qui, depuis des années, souffrent d'anémie, de maux de tête, de maux de reins, de douleurs de côté, de dérangement, de mauvaise digestion et qui ont supporté, pendant des semaines, des mois et même des années, ces douleurs sans avoir eu de soulagement.

Que de soulagement elles auraient obtenu si elles avaient pris des PILULES ROUGES et si elles s'étaient confiées au médecin de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO - AMERICAINE limitée. Ne remettez pas au lendemain ce que vous avez déjà négligé si longtemps. Une seule lettre quelquefoit suffit pour obvier à tous ces maux.

Cette offre de consultation gratuite par correspondance s'étend à tous les membres de la famille .Surtout, mères qui nous lisez, ne manquez pas de nous écrire si votre enfant souffre soit de scrofule, de rachitisme, de rifle, de convulsions, de danse de St-Guy, de maux d'yeux ou d'oreilles, enfin de toutes ces petites maladies qui lui rendent la vie misérable et l'empêchent de se développer comme il le devrait. Nous donnerons à ces lettres une attention toute spéciale.

Nous invitons toutes les femmes qui habitent Montréal ou les environs à profiter des consultations gratuites de notre médecin qui se donnent tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue St-Denis.

Les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Si vous ne pouvez les trouver dans votre localité, nous vous les enverrons sur réception du prix, 50 sous la boîte, six boîtes pour $2.50.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO - AMERICAINE limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.



# LA HERNIE TUE ANNUELLEMENT 7000 PERSONNES

Pour 7,000 personnes chaque année le permis d'inhumer porte la mention : "Hernie". Pourquoi ? Parce que les malheureux s'étaient négligés ou n'avaient pris soin que de la marque extérieure de leur affliction (l'enflure), sans donner d'attention à ce qui en était la cause. Et vous, que faites-vous ? Vous négligez-vous vous-même en portant un bandage herniaire, un appareil ou tout autre chose, quel que soit le nom dont vous l'appeliez ? Au mieux, le bandage herniaire n'est qu'un expédient, — un état trompeur posé contre un mur qui s'écroule, — et l'on ne peut pas s'attendre à ce qu'il agisse plus qu'un simple support mécanique. La pression de la ligature retarde la circulation du sang, dérobant ainsi aux muscles affaiblis ce dont ils ont de plus besoin : la nutrition.

Mais la science a trouvé un moyen, et toute personne dans le pays qui souffre d'un bandage herniaire est invitée à faire un essai GRATUIT dans le secret même de sa propre demeure. La méthode PLAPAO est incontestablement le traitement que l'on peut se donner soi-même, le plus scientifique, le plus logique et celui qui réussit le mieux de tous ceux que le monde a jamais connus.

PLAPAO PADS, lorsqu'il adhère étroitement au corps, ne peut absolument pas glisser ou changer de place, et par conséquent, ne peut ni pincer ni échauffer.Aussi doux que du velours, d'une application facile, ce remède est peu coûteux. Il faut sommeil. Il n'y a ni courroies, ni boucles, ni ressorts attachés.

Apprenez comment fermer l'ouverture herniaire de la manière que la nature l'a voulu, de telle sorte que la hernie ne PUISSE PAS descendre. Envoyez votre nom aujourd'hui à la "PLAPAO CO., block 3842, St-Louis, Missouri, pour recevoir un essai de PLAPAO GRATUIT et les renseignements nécessaires pour vous indiquer comment vous en servir. (Ann.)



# POUR MAIGRIR

SUREMENT — SANS DANGER — SANS REGIME

**SELS CUQUETS**

Spécifique de l'obésité, en vente chez tous les pharmaciens. Si vous ne pouvez pas vous les procurer, adressez-vous à

**CANADIAN SANITAS CO.,**

AGENTS

9, RUE SAINT-NICOLAS. MONTREAL.

# LE RISQUE PROFESSIONNEL

## Résumé du cours de M. Montpetit à Laval

I. PREVENTION DES ACCIDENTS.

On a souvent dit que "prévenir vaut mieux que guérir". Ce principe de médecine s'applique en sociologie.

Il ne suffit pas d'assurer la réparation des accidents, lorsqu'ils ont eu lieu, il importe plus encore de les prévenir. C'est un aspect de la question auquel on ne paraît pas s'être arrêté suffisamment chez nous, sauf depuis quelques années. Nos lois et nos règlements provinciaux ont cependant, par de nombreuses dispositions, assuré la sécurité de l'atelier ; et nos inspecteurs provinciaux, à qui il revient de faire respecter ces mesures, ont fait leur possible pour persuader les patrons et les ouvriers des avantages qu'ils pourraient trouver dans l'application plus rigoureuse des principes d'hygiène et dans la recherche constante et l'utilisation des moyens de prévention.

Dans un livre récent qui porte ce titre : "L'Avenir de la race", M. A.-L. Galéot écrit ces quelques lignes qui valent d'être méditées et qui recouvrent une pensée que nous croyons fort juste: Par " le nombre organisé qui permettra aux travailleurs manuels d'atteindre à une légitime aisance... on verra peu à peu s'éliminer les tristesses et les misères reprochées à l'industrialisme. Celles-ci ne sont nullement des parties inhérentes à sa nature même, des caractères inévitables de son existence. Si la cité industrielle fut à l'ordinaire, jusqu'à présent, si laide à tous égards, c'est qu'elle fut édifiée et organisée, contre toute raison, en négligence de ce que réclame la vie d'êtres humains." Comment donc réussirons-nous à corriger l'industrialisme, et, en particulier, à prévenir les accidents du travail qui en sont une des plus dures conséquences ? En assurant la sécurité de l'usine.

II. SECURITE DE L'USINE.

Les articles 3831 et suivants des Statuts provinciaux (1909) obligent les industriels à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité et la salubrité de leurs entreprises. Voici le principe général : "Les établissements industriels doivent être construits et tenus de manière à assurer la sécurité du personnel ; et, dans ceux qui contiennent des appareils mécaniques, les machines, mécanismes, appareils de transmission, outils et engins, doivent être installés et entretenus dans les meilleurs conditions possibles pour la sécurité des travailleurs. Ils doivent encore être tenus dans les meilleures conditions possibles de propreté ; offrir un éclairage et une circulation d'air suffisants pour le nombre des employés ; présenter des moyens efficaces d'expulsion des poussières produites au cours du travail, ainsi que des gaz à vapeurs qui s'y dégagent et des déchets qui en résultent ; offrir, en un mot, toutes les conditions "de salubrité nécessaires à la santé du personnel tel que requis par les règlements passés par le conseil d'hygiène." Les articles suivants autorisent le lieutenant-gouverneur en Conseil à faire des règlements propres à assurer la sécurité du travail ; énumère l'ensemble des devoirs qui incombent aux chefs d'industrie (celui-ci, entre autres : déclarer tout accident survenu à l'usine afin que l'inspecteur puisse conduire une enquête) ; prévoient certaines sanctions ; déterminent la juridiction des tribunaux et les procédures à suivre en vertu de la loi.

Les règlements spéciaux émanent de deux autorités: a) le lieutenant gouverneur en Conseil; b) le Conseil provincial d'hygiène. Les premiers visent l'installation et l'entretien des usines et fabriques: intérieur et extérieur des édifices, escaliers, éclairage, monte-charges, endroits dangereux, machines fixes, machines-outils, signaux, précautions contre les incendies, etc.; des dispositions concernent plus particulièrement les fonderies et l'inspection des chaudières à vapeur, soupapes de sûreté, manomètres. Les seconds appliquent à l'industrie les principes d'hygiène : approvisionnement d'eau potable, éclairage, aération et ventilation, propreté et nettoyage, drainage des eaux nuisibles, température, évacuation des poussières, gaz, vapeurs, etc. De plus, une liste des industries insalubres et dangereuses a été faite, auxquelles s'appliquent plus directement certains articles de la loi. Ajoutons que les intéresés pourront se procurer aux bureaux des inspecteurs du travail des exemplaires de ces règlements réunis en brochure.

III. LE MOUVEMENT *SAFETY FIRST*

Ces mesures aident déjà à la prévention des accidents : le travail jouit d'une sécurité plus étendue et il s'accomplit dans un milieu plus sain. Cependant on a voulu s'attaquer à l'accident même et organiser la lutte contre lui, comme on a fait, par exemple, contre la tuberculose ou contre les autres maladies des sociétés. Cela valait la peine si, par suite des accidents du travail, notre capital économique est diminué, annuellement, de 21 millions de dollars (A. O. Dufresne, l'Economie de la prévention des accidents. *Revue trimestrielle canadienne*, août 1916).

1o. On a d'abord établi une statistique sérieuse à l'usine; et, par des compilations rigoureuses, on est arrivé à "localiser" l'accident. "On peut même, écrit M. Dufresne, divisant le travail exécuté par une machine, faire une statistique des accidents survenus pendant l'exécution de tel mouvement mécanique. On se rend ainsi compte des opérations les plus dangereuses et on peut y remédier en organisant judicieusement un système de surveillance." Ainsi la Ontario Pulp and Papers Makers Safety Association publie mensuellement des statistiques comparées (Gazette du Travail, novembre 1918, p. 1112)

2o. Il fallait aussi intéresser les patrons et les ouvriers. On s'est employé à démontrer que l'accident n'a rien de fatal, n'est pas un fait "nécessaire"; puis, qu'il peut être évité par un peu de soin et de prudence. Nombre d'accidents sont dus à l'indifférence des employeurs ou à la négligence des ouvriers. Voyez plutôt les rapports des inspecteurs, et, pour l'année 1917, les constatations dans ce sens que l'on relève en parcourant les pages 69, 70, 83, 84, 89, etc... du Rapport du Ministère des travaux publics et du travail. On n'arrive à rien de sérieux en sociologie dynamique si l'on ne base pas son action sur l'éducation préalable des intéressés. Convaincre d'abord, est le grand secret. Convaincre les patrons, par exemple, que le mouvement "safety first" n'est pas une immense blague (M. Guyon); et les ouvriers qu'il ne faut pas pousser l'insouciance jusqu'à négliger de recourir à des appareils de protection.

3o. Dès lors, on voit un double mouvement se dessiner. D'une part, les tenants de la prévention incitent les usiniers à se munir des installations les plus perfectionnées. Des inspecteurs spéciaux visitent la fabrique. Les causes d'accidents sont combattues. Des appareils sont utilisés. On a même constitué, à Montréal comme ailleurs, des musées où ces appareils (grillages, couvre-engrenages, couvre-scies, etc.), sont exposés en permanence.

D'autre part, on a entrepris d'éveiller l'intérêt des contremaîtres et des ouvriers et d'instruire les volontés. Des bulletins furent distribués, des affiches multiplièrent partout l'impératif " safety first ", des conférences réunirent les ouvriers, des vues cinématographiques contribuèrent à l'éducation du nombre et, surtout, des comités furent organisés dont font partie les ouvriers et les contremaîtres et qui ont pour mission de veiller à la sécurité du travail par une action méthodique et suivie.

Les commissions provinciales chargées de l'application des lois sur les accidents du travail s'intéressent au mouvement. En 1917, une loi ontarienne (art. 14, ch. 34) a modifié la loi organique sur les accidents du travail, en autorisant la commission (Board) à favoriser, par un abaissement du taux de l'assurance, les patrons qui recourent à des mesures de protection, et à menacer de pénalités ceux qui s'abstiennent. Excellent principe. Notons, en passant, les efforts tentés par la Commission de Conservation (Ottawa) pour répandre les moyens de lutte contre l'accident.

Ajoutons, pour grouper toutes les les manifestations récentes auxquelles a donné lieu le mouvement de prévention, que la Cour d'appel, dans l'affaire *Montreal Tramways Coy* vs Savignac (27 B. R., p. 246), admet qu'" un demandeur poursuivant en dommages-intérêts à la suite d'une collision à une intersection des rues, peut alléguer que plusieurs accidents avaient déjà eu lieu à cet endroit, *que la défenderesse n'avait rien fait pour les prévenir* ".

On comprend que les compagnies d'assurance collaborent à un mouvement dont les conséquences sont déjà extraorrdinaires. M. Dufresne mentionne la compagnie Ford qui aurait réduit " de 54% le nombre des accidents industriels survenus dans ses usines et de 68% le montant des indemnités payé aux victimes ". D'autres chiffres sont tout aussi concluants. Il est cependant une observation de M. Dufresne que nous voulons dégager pour l'enseignement de ceux qui voudraient recourir à la prévention systématique. Il semble bien que le meilleur moyen de prévenir les accidents du travail soit " l'organisation générale de l'usine ", à laquelle les statisticiens attribuent " 55% des résultats obtenus ". La seule organisation de l'entreprise au point de vue prévention réduirait donc de moitié le nombre des accidents ! Puis viennent l'éducation de l'ouvrier (30, p. 100) et l'installation d'appareils de protection (15, p. 100).

IV. REPARATION DES ACCIDENTS

A cause de la situation difficile où se trouvait l'ouvrier victime d'un accident lorsqu'on lui appliquait les principes rigoureux du droit commun, la législature provinciale a adopté une loi spéciale de réparation des accidents du travail. L'idée avait été lancée par sir Horace Archambault, dès l'année 1904. En 1907, une sommission était nommée ; elle fit une enquête, étudia les législations étrangères, et publia, le 5 décembre 1908, un rapport sur la question. En 1909, notre loi sur les accidents du travail était votée ; elle se rapproche beaucoup de la loi française du 9 avril 1898. Elle repose sur deux principes nouveaux : a) le risque professionnel ; b: l'indemnité forfaitaire.

L'industrie, organisée comme elle l'est aujourd'hui, est une menace constante pour l'ouvrier. C'est elle qui est la cause des accidents ; c'est donc elle qui doit en supporter les conséquences, en réparer les suites. L'accident fera partie des frais généraux de l'entreprise. L'ouvrier n'aura plus à rechercher pour la démontrer la faute du patron ; s'il est blessé, s'il est atteint, il aura droit à une indemnité. Et cela, même s'il est en faute. Si sa conduite est inexcusable, lourde, grossière, le tribunal lui accordera encore une réparation, sauf à la diminuer en conséquence. Il n'y a que la faute intentionnelle et, en principe, les cas de force majeure (foudre, inondation, etc.) qui privent l'ouvrier de son droit à une indemnité. On exprime cela par les mots suivants : " L'accident vaut titre ", c'est-à-dire *que le fait de l'accident est un titre suffisant à une réparation.* On dit encore que le patron, bénéficiant de la production et bénéficiant du milieu même où il place le travailleur, doit supporter toutes les charges de l'entreprise. " C'est au maître qu'incombe la responsabilité de la machine qui tue et qui blesse ; la machine est sienne, n'en doit-il pas répondre, au même titre qu'il entretient ses outils et ses machines, en faisant entrer le risque professionnel dans le prix de revient ? " (Emile Cheysson).

D'un autre côté, cette indemnité que touchera l'ouvrier sera déterminée par la loi dans sa quotité. Cette indemnité ne répare pas *tout* le tort subi par l'ouvrier; elle est une transaction, un forfait, d'où ce mot: indemnité forfaitaire, fixée d'avance suivant les conséquences de l'accident. Sous le droit commun, l'ouvrier qui a gain de cause obtient réparation complète; mais il doit prouver la faute du patron, et il n'y arrive que vingt fois sur cent! Aujourd'hui, il n'a plus le fardeau de cette preuve; mais il touche moins, il touche une somme que la loi lui accorde, qu'elle accorde à tous les cas semblables, qui est calculée une fois pour toutes. Ce compromis, c'est la contribution de l'ouvrier, ce qu'il abandonne en retour de la sécurité que la loi lui apporte.

Cette loi est spéciale. Elle est, comme on dit en droit, "une loi d'exception"; et "celui qui prétend bénéficier de ses dispositions est tenu d'établir qu'il est dans les conditions requises pour réclamer". (Thompson et al. v. dame Kearney, 25 B. R. 220.)

Laisse-t-elle subsister le droit commun? Oui, en certains cas. Notamment lorsque l'ouvrier gagne plus de 1,200 dollars par an (amendement de 1918, 8 George V, ch. 71); la loi de 1909 alors ne s'applique pas, et c'est au patron "de faire cette preuve d'exception" (C. P. R. vs Fréchette, 23 BR. 511). Mais lorsqu'elle s'applique, peut-on invoquer quand même le droit commun? Oui, pour ce qui n'est pas strictement déterminé par son texte. "Il est de principe, a déclaré la Cour d'appel, qu'un statut n'abroge jamais le droit commun à moins d'une clause expresse à cette fin, ou à moins de dispositions qui rendent claire l'intention de l'abroger". (Montreal Tramways Co. v. Savignac, 27 BR. 246.) De plus, toutes les dispositions de cette loi qui diffèrent du droit commun, "doivent être interprétées dans un sens restrictif" (Price Brothers & Co. Ltd., vs. Saint-Louis, 27 BR. 74). Rapprocher la décision de la Cour d'appel dans l'affaire Quebec Railway Light, Heat and Power Co. v. Lamontagne, 23 BR. 212.

La loi de 1909 peut se diviser en quatre parties: a) domaine et conditions d'application; b) indemnités prévues, modes de paiement ; c) exceptions et garanties; d) procédure.

V. DOMAINE ET CONDITIONS D'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La première question qui se pose est la suivante: Qu'est-ce qu'un accident, et quels sont les accidents qui sont soumis à la loi de 1909 ? "L'accident est une atteinte au corps humain provenant de l'action soudaine et violente d'une cause extérieure. Deux caractères distinctifs, par conséquent: lésion corporelle, événement soudain produit par une cause extérieure." (D'après P. de Guémy, les Accidents du Travail.) Cela même distingue l'accident de la maladie professionnelle, qui ne tombe pas sous l'effet de la loi et dont l'action est lente, journalière, prolongée, sans rien de soudain. La question d'assurer l'ouvrier contre les maladies professionnelles a déjà été tranchée par des textes de lois, dans certains pays.

L'article 1er de la loi (7321 des Statuts refondus de 1909) indique quels sont les accidents prévus : ceux qui sont "survenus par le fait du travail ou à l'occasion du travail". Il doit donc y avoir relation entre le travail et l'accident. On pense bien que ces quelques mots ont donné lieu à des applications multiples. Voici trois règles que l'on a posées et qui suppléent jusqu'à un certain point à l'extrême brièveté du texte. La loi s'applique aux accidents : 1o causés par l'outillage ou les forces qui l'actionnent ; 2o survenus sur les lieux du travail et leurs dépendances ; 3o pendant le temps réservé au travail (d'après de Guémy).

Ce n'est pas encore assez dire et ces trois règles ont été dépassées par la jurisprudence. Ainsi, il est reconnu, en principe, que la loi s'applique à l'accident survenu sur les lieux ; et la Cour de cassation (France) a, dans un arrêt récent (18 avril 1918), appliqué cette doctrine au cas d'un "ouvrier tué par une bombe lancée par un avion allemand" (Bulletin de l'Office du travail français, mars-mai 1918). Mais l'accident peut se produire après les heures de travail ou pendant une suspension momentanée du travail pourvu qu'il y ait une relation étroite ou mieux encore, un *lien de nécessité* entre le travail et l'accident. C'est ici le cas d'appliquer les mots "ou à l'occasion du travail". Voyez, par exemple, les arrêts de la Cour d'appel dans des affaires diverses : Baie St-Paul Lumber Coy. v. Dame Tremblay (25 BR., p. 1) ; Dame Lavery v. Grand Trunk Ry. Coy. (26 BR., 281) ; Quebec Salvage Co. v. Dame Dallaire (26 BR., 253). Veut-on la contre-épreuve ? Elle se trouve dans un de ces arrêts, a contrario. Un ouvrier ne doit pas laisser le travail, se soustraire à la surveillance du patron et traverser dans son intérêt propre un endroit dangereux *même situé dans la zone de l'exploitation* (affaire Lavery). Elle est encore dans un arrêt du même tribunal niant tout recours à l'ouvrier lorsque l'accident est survenu "hors de l'usine, un jour de chômage, alors qu'il prêtait son concours à un travail purement récréatif, sur l'invitation gracieuse de son contremaître, et à la résidence privée de celui-ci". (Brown Corporation v. Carrier, 27 BR., 17).

Il est certain également que la loi s'applique aux accidents causés par l'outillage et les forces qui l'actionnent; mais cela même ne doit pas limiter l'interprétation. Ainsi, la Cour d'appel a prononcé que lorsqu'un ouvrier au travail reçoit une escarbille dans l'oeil et que ses compagnons en voulant le secourir lui causent une infection qui entraîne la cécité, il y a accident du travail, ou du moins accident survenu à l'occasion du travail (C. P. R. v. Flore, 24 BR. 55).

Comme toute cette matière du risque professionnel est importante, on nous permettra de donner en terminant quelques indications bibliographiques: Fortunat Lord, le Risque professionnel; T. F. Foran: The Workmen's compensation Act of Quebec; Walton: Compensation Act; Bureau of Labor américain : Workmen's Compensation Laws of the United States and Foreign Countries; Compensation Legislation (1914-1917); le rapport de la Commission sur les accidents du travail (1908), et, parmi les auteurs français, Sachet, Loubat, Mourral, Berthiot, Duchauffour, Roné, etc., et les Pandectes françaises.

# UN MOYEN TOUT SIMPLE...

(*Suite de la 5ième page*)

ne peux pas accepter ce sacrifice. Vous vous en repentiriez.

—Je ne m'en repentirai pas du tout ; et vite, vite, pour me faire plaisir, vous allez refermer à jamais ces gros registres, prendre une feuille blanche, et écrire, sans plus tarder, une bonne longue lettre à votre vieille maman, pour lui dire que sa place est ici, que Toinette a bien fait de partir, que c'est à notre tour de la soigner, de l'entourer, de la gâter un peu... Eh bien ! mon ami, qu'attendez-vous ? Faut-il que je vous mette la plume dans la main ?... Puisque c'est votre mère, est-ce que ce n'est pas la mienne ?

* * *

Edmond Cordier rentre chez lui, sous une froide brume de novembre. Il se hâte, d'un pas leste et joyeux, impatient de retrouver tous ceux qu'il aime. Oui, tous ; même la vieille mère infirme, à laquelle il ne pensait jamais autrefois sans un serrement de coeur, quand il la savait si loin de lui, perdue au fond des bois, livrée à des soins mercenaires. Maintenant, elle vit sous son toit, depuis cinq mois déjà, et l'expérience est faite. On s'entend. On est heureux. Ah ! quelle brave petite femme, il a ! Comme elle a su se dominer, s'oublier, endurer, patienter... Parfois, il y avait de l'orage dans l'air. Marguerite semblait sur le point de s'emporter. Et l'orage passait, sans qu'il y eût de tempête ! Tant de bonne humeur, d'abnégation, de prévenances ont conquis la vieille infirme. Elle n'a plus de griefs contre sa belle-fille ; elle l'admire et lui facilite sa tâche. Toutes deux ont tant de coeur ! Comment ne s'entendraient-elles pas !... Edmond sent très bien que maintenant elles ne cherchent pas seulement à se supporter, l'une l'autre, mais à s'aimer, simplement, sincèrement, comme mère et fille. Ah ! son cher foyer !... Comme il est chaud et lumineux et qu'il fait bon y vivre !

Les enfants ont reconnu son pas, et l'attendent dans l'escalier.

—Papa, il y a fête, ce soir, à cause de la victoire ! Un bon dîner, une nappe blanche et même des violettes sur la table. Et, au dessert, maman dit qu'il y aura une surprise...

Le jeune père entre, radieux, dans la salle à manger, un enfant sur chaque bras.

On a roulé le fauteuil de l'infirme au coin du feu, pour que grand'mère, aussi, soit de la fête.

Les yeux brillent, les fronts rayonnent. C'est la victoire ! La guerre touche à sa fin. Pendant ses heures de loisir, Edmond a repris les études de chimie qu'il aimait. Dans les usines de demain, scientifiquement organisées, on ne saura plus se passer de laboratoires.

Edmond utilisera ses connaissances dans un de ces laboratoires industriels, où il rêve déjà de poursuivre d'int ressantes recherches qui pourraient aider à l'essor nouveau de l'industrie française.

Le dessert. Gâteau de marrons, gelée de groseilles, oranges dorées, et parmi ces friandises, une petite boîte enrubannée.

—La surprise, papa ! Voilà la surprise ! Elle est pour vous, la surprise !

Les enfants curieux se penchent en avant ; grand'mère, très intriguée, assure ses lunettes pour mieux voir ; papa, souriant, dénoue les rubans, ouvre la boîte, et en tire un, deux, trois billets bleus.

Toute rose, sous l'abat-jour, maman explique la provenance de tant de richesses :

—Nos économies, Edmond, les économies que j'ai pu réaliser depuis les cinq mois que notre mère est avec nous.

—Trois cents francs d'économies ! s'écrie grand'mère. Par quel miracle ? Vous ne me laissez rien désirer. Je suis soignée comme une reine !

Et Marguerite de répondre, avec sa charmante bonne grâce :

—Un joli miracle ! n'est-ce pas, Edmond ? Il nous a suffi de prendre notre mère avec nous, pour nous enrichir.

Mais la vieille infirme, les yeux pleins de larmes, serre dans les siennes les mains de la jeune femme :

—Et en me prenant avec vous, vous vous êtes enrichie, ma chère petite, de beaucoup plus encore que de ces billets bleus.. Demandez au bon Dieu, et il vous dira que vous avez grandi, devant lui, en valeur morale, en patience, en abnégation, en charité ; demandez à votre mari, et il vous répondra que chaque jour vous devenez plus précieuse et plus chère à son coeur, par le bonheur que vous lui donnez et que vous me donnez ; demandez à vos enfants, et s'ils étaient plus grands, ils déclareraient, sans doute, que votre bel exemple de dévouement et d'amour filial, ils sauront s'en souvenir, un jour, pour vous traiter comme vous me traitez vous-même.

Les enfants ne comprennent point ce que l'on dit autour d'eux, mais ce qu'ils sentent bien, c'est que tout le monde est heureux et que c'est, vraiment, un soir de fête.

Le dernier-né, qui ne parle pas encore, juché sur sa haute chaise, gazouille au bout de la table. Il ignore le langage de la terre, ce tout petit ange. Voilà pourquoi, à travers ses délicieux balbutiements, ce sont des voix du ciel qui nous arrivent. Et les voix célestes chantent :

" Un vieillard, dans un jeune foyer, un vieillard que l'on respecte et que l'on aime ;

" Il attire sur ses enfants les bénédictions de Dieu :

" Il est au milieu des siens comme un porte-bonheur. "

*Jean VEZERE.*

(*La Croix.*)


## CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

MONTREAL-TORONTO

Les trains partent de Montréal (G. W.) à 8 h. 40 du matin et à 10 h. du soir tous les jours pour Toronto, gare union, et pour l'Ouest, passant par Belleville, et la ligne du rivage du lac Ontario; départ aussi à 10 h. 30 du soir tous les jours excepté samedi pour Toronto nord, passant par Peterboro.

Les trains du jour sont pourvus de l'équipement le plus moderne, y compris les wagons-salons-restaurants ainsi que des voitures ordinaires et des wagons-lits réguliers qui vont directement à Chicago. Des wagons-lits réguliers sont attachés à tous les trains de nuit. (réc.)


## LA CONSTRUCTION MARITIME

(De notre correspondant)

Les Trois-Rivières, 15.—On nous apprend que la "National Shipbuilding Company" doit faire construire 500 maisons pour ses ouvriers à la banlieue des Trois-Rivières dans les limites de la ville. La corporation, nous dit-on, a l'intention de faire fermer une partie de la rue Notre-Dame dans le bas de la ville et d'ouvrir jusqu'à la banlieue la rue Royale qui rejoindra le chemin de la route nationale afin d'accorder plus de facilité pour la construction des navires. Actuellement on est à construire huit nouveaux navires sur les chantiers de la "National Shipbuilding Co.". Ces navires seront lancés au mois de mai prochain.

A la "Tide Water" il règne une grande activité sur les chantiers maritimes de la compagnie, ce qui procure de l'ouvrage à nos ouvriers.


N. S. Valiquette LIMITEE

471-477 RUE STE-CATHERINE EST

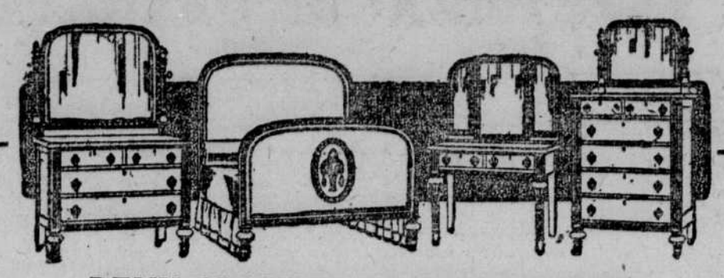

DEUX GRANDES CONSIGNATIONS

de Mobiliers pour Chambres à coucher finis ivoire

pour la troisième semaine de notre vente de février

L'ameublement qui sera le plus admiré dans votre maison sera un mobilier Ivoire dans votre chambre à coucher. Rien n'égale ce délicat fini pour la chambre d'invités ou celle de la jeune fille. Tous nos ameublements sont finis de telle sorte qu'avec un peu d'eau et du savon de castille, vous pouvez facilement les nettoyer en aucun temps. Nous avons actuellement 50 ou 60 ameublements complets en exposition sur notre troisième étage. Nous vous invitons à les voir et à prendre avantage de l'escompte auquel ils seront sujets pendant notre vente de février.

CELUI-CI REDUIT DE MOITIE. Magnifique grand mobilier, style Adam, comprend six morceaux, et nous arrive de l'exposition: grand bureau de 50 pouces, chiffonnier à dos bas, 36 pouces, table de toilette de 46 pouces, avec trois miroirs, lit double avec panneaux cannés, chaise coiffeuse et berceuse. Valeur $450.00, réduit à.. .. .. .. .. .. .. $225.00

MAGNIFIQUE AMEUBLEMENT IVOIRE, STYLE LOUIS XVI, comprend grand bureau, superbe bureau "Vanité à trois miroirs, commode à tiroirs, lit double avec pied courbé, banc de toilette et berceuse. Valant $495.00, pour notre vente de février.. $379.00

MOBILIER IVOIRE STYLE LOUIS XVI, comprenant les mêmes morceaux que le précédent mais de dimensions un peu plus petites, valant $305.00, réduit pour cette vente à.. .. .. .. .. .. .. $239.00

AUTRE AMEUBLEMENT ECHANTILLON A MOITIE PRIX. Joli mobilier Ivoire, "Sheraton", grand bureau de 46 pouces, chiffonnier de 34 pouces, avec miroir, table de 38 pouces, avec trois miroirs, lit simple à panneaux cannés, chaise et berceuse. Valant $375, réduit à.. .. .. .. .. .. .. $187.50

$235.00 — Mobilier Ivoire, quatre morceaux ; prix pour la vente de février $179.00

$200.00 — Mobilier Ivoire six articles ; prix pour la vente de février.. .. $149.00

$150.00 — Ameublement Ivoire, six morceaux, comprenant lit avec poteaux ; $127.00

$140.00 — Mobilier Ivoire, 4 articles ; prix de la vente de février.. .. .. $110.00

Si vous désirez vous procurer un ameublement Ivoire pour votre chambre à coucher, NE MANQUEZ PAS DE PROFITER DE CETTE VENTE.

$9.98

Nous avons environ 150 fauteuils et berceuses variant en prix depuis $12.00 jusqu'à $18.00. Nous mettrons le lot en vente aujourd'hui et lundi, sans égard au prix coûtant, pour

$9.98

Dans ce lot se trouvent de jolis fauteuils et berceuses recouverts de cuirette, ainsi que plusieurs autres de styles "William and Mary" et Jacobin, etc, recouverts de cuirette ou véritable tapisserie. Il n'y a pas un intérieur qui ne pourrait faire usage d'une couple de ces confortables fauteuils et berceuses. Aujourd'hui et lundi, à votre choix

$9.98 $9.98

LITS-DIVANETTES

LE MEUBLE QUI PROUVERA SA GRANDE UTILITE DANS VOTRE FOYER

Le problème des logis à Montréal forcera des milliers de familles à augmenter leurs lits et rien n'est plus approprié à ce but que le lit-divanette. Nous sommes les dépositaires généraux à Montréal pour les Divanettes et Sofas-Lits, et sollicitons votre visite en aucun temps. Les escomptes de février s'appliquent aussi sur toutes commandes de Divanettes ou Sofas-lits.

LIT-DIVANETTE "PULLMAN" SPECIAL, en quart de chêne solide fini fumé. Dos et siège rembourrés de cuirette espagnole de haute qualité. Valant $59.00. Prix de février.. .. $42.88

SUPERBE LIT-DIVANETTE TAPISSERIE, chêne solide fini doré. Couverture de la meilleure tapisserie de dessin oriental. Val. $65. En vente pour.. .. .. $48.98

MOBILIER - DIVANETTE DE TROIS MORCEAUX

Elégant ameublement de vivoir, complètement rembourré, comprenant : Lit-Divanette, grand fauteuil et berceuse, en très bonne tapisserie. Valant $135.00. Les trois morceaux en vente pour

$99.00

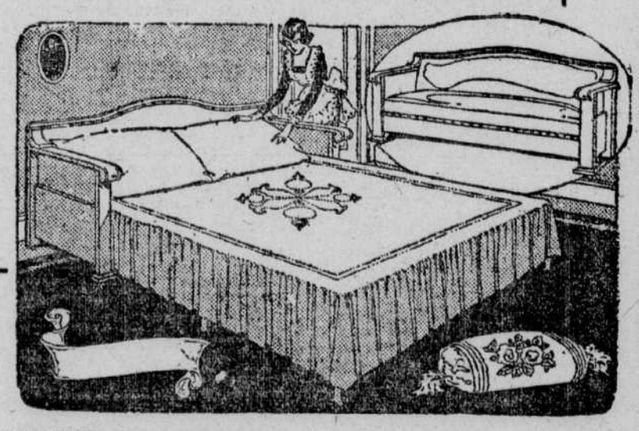

N. G. VALIQUETTE, LIMITEE, 477 RUE STE-CATHERINE EST



# Ameublement

Nos prix au comptant vous épargnent de l'argent. Il n'y a ni pertes, ni crédits, ni comptabilité à ajouter aux prix.

Nos stocks comprennent toutes sortes d'ameublements. Venez vous en convaincre.

## Bruno Beaulieu,

637 EST, RUE STE-CATHERINE.

Tél. Est 5274.



LE VERITABLE REMEDE DE FAMILLE

SIROP DU Dr J. O. LAMBERT

Pour Toux, Rhume, Bronchite, Catarrhe, Asthme, Croup, Consomption à la première période et la GRIPPE ESPAGNOLE.

GUERIT tout le monde — sans distinction d'âge, VIEILLARDS, ADULTES, ENFANTS et BEBES.

En vente partout. La plus grande demande sans exception.

Dr J. O. LAMBERT, Limitée - - - - - - - - - - - - - - - - Montréal et New-York

# COMMERCE ET FINANCE

## COMMERCE EXTÉRIEUR

LA REPRESENTATION COMMERCIALE A L'ETRANGER — LE PERFECTIONNEMENT DU ROUAGE EXISTANT — UNE REQUETE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Le concert unanime qu'a fait entendre la presse nord-américaine, à la fin de l'année dernière, en faveur des initiatives à prendre pour s'assurer les commandes des acheteurs européens à quelque peu perdu de son éclat. La conférence de la paix s'est ouverte et les dépêches censurées qui nous mettent, avec plus ou moins d'exactitude, au courant des agissements des plénipotentiaires occupent la première place dans nos journaux. Ces jours derniers, les menaces, souvent réalisées, de grève ont également captivé l'attention. La question purement commerciale a été de ce fait jetée dans l'ombre. Cependant, elle tient encore l'affiche, et mérite qu'on s'y arrête un peu, ne serait-ce que pour rappeler qu'il faut travailler à la récupération des forces perdues et à la consolidation des positions acquises.

Ottawa télégraphiait mardi dernier que la mission canadienne conduite par M. Lloyd Harris, qui souffre de l'absence d'une représentation de langue française, circule actuellement dans les centres européens, surveille les occasions d'affaires, et offre des ouvertures de crédit qui sont acceptées avec plus ou moins d'empressement, selon le tempérament et l'orientation de la politique commerciale des clients convoités. Il est évident que cela ne marchera pas tout seul. On l'avait prévu dans certains milieux où l'on avait pas tout voué aux fureurs de la guerre: le sentiment de la reconnaissance irréfléchie ne tiendra pas, dans le domaine des affaires, la place que quelques-uns ont voulu lui assigner. Après comme avant la guerre, la concurrence n'aura pas perdu ses droits; elle sera, au contraire, plus âpre que jamais. On voudra réparer le temps perdu et les forces actives seront centuplées.

Il importe donc de ne pas oublier nos bonnes dispositions de la fin de 1918. Quel est le commerçant canadien, en effet, qui ne s'est pas promis de profiter de l'essor que va prendre notre industrie ?

Quelques-uns d'entre nos manufacturiers ont préparé des échantillons qu'ils ont expédiés à la foire de Lyon. Certains mêmes se sont embarqués sur un transatlantique et voguent actuellement vers la ville industrielle française. Plusieurs banques canadiennes ont annoncé la création de succursales en France. Espérons que ces initiatives trouveront des imitateurs.

* * *

Nous avons, dans des articles récents, demandé aux négociants canadiens-français d'utiliser, pour la diffusion de nos produits à l'extérieur, du rouage existant, tout en cherchant à la perfectionner. Nous avons conseillé la lecture du *Weekly Bulletin*, publié par l'administration du Commerce et de l'Industrie du Canada, et le recours aux divers bureaux canadiens et impériaux dont cette publication donne l'adresse.

Il est fort possible que tous les fonctionnaires attachés aux différentes ambassades britanniques ne témoignent pas de beaucoup d'empressement vis-à-vis des marchands canadiens, quand ceux-ci formulent des demandes de renseignements. Les ambassades et les consulats britanniques peuvent être et sont probablement au courant de notre commerce d'importation, parce que la Grande-Bretagne nous vend et que nos fournisseurs ont intérêt à connaître nos besoins. Il est douteux, cependant, que ces bureaux soient aussi bien renseignés sur nos produits exportables. Ils n'ont pas eu jusqu'ici à s'en occuper. Peut-on compter qu'ils feront des prodiges de recherche afin de nous être agréables. En outre, les Dominions peuvent difficilement demander à la Grande-Bretagne le renoncement à ses intérêts propres. Ils ne contribuent pas à l'entretien des ambassades et des consulats, et la bonne grâce a des bornes. Quand, sur un marché, le commerce du Royaume-Uni fait concurrence au commerce de l'une quelconque de ses colonies, faut-il s'étonner si le fonctionnement anglais qui dispose de quelque influence donne la préférence aux intérêts britanniques ?

Il est donc du devoir du gouvernement canadien de soustraire ses ressortissements à l'obligation où ils sont fréquemment d'avoir recours aux institutions impériales anglaises. Celles-ci, même avec la meilleure volonté du monde, n'arriveraient jamais à donner aux négociants canadiens en quête de renseignements commerciaux ou de directions pleine et entière satisfaction. Il faudrait qu'un agent commercial canadien fût nommé dans tous les grands centres où nous n'en avons pas encore.

Le ministère canadien du Commerce témoignerait, par conséquent, d'un haut esprit pratique en faisant droit à la requête que lui adressait, le 11 décembre dernier, la Chambre de commerce du district de Montréal, et que nous reproduisons à peu près textuellement ci-après:

Considérant que le ministère du Commerce et de l'Industrie du Canada a reconnu l'utilité et la représentation commerciale à l'étranger en nommant des commissaires canadiens du commerce à Londres, Liverpool, Manchester, Bristol, Glasgow, Paris, Milan, Rotterdam, Vladivostock, Yokohama, Shanghaï, Melbourne, Auckland, Cape Town, Buenos-Ayres, St-Jean (Terre-Neuve), Bridgetown (Barbades), La Havane; et des agents commerciaux à Christiania (Norvège), Sydney (Nouvelles-Galles du Sud), Port d'Espagne et Nassau; que le ministère du Commerce et de l'Industrie engage les Canadiens à se renseigner auprès des consuls britanniques dans les villes suivantes: Le Havre, Marseille, Gênes, Amsterdam, Lisbonne, Moscou, Petrograd, Odessa, Barcelone, Madrid, Stockholm, Genève, Alexandrie, Calcutta, Mexico, Bahia et Rio (Brésil), Valparaiso (Chili), Bagota (Colombie), Quito et Guyaquil (Equateur), Colon, Panama, Lima (Pérou), Montévidéo (Uruguay), Caracas (Vénézuéla); qu'il est à peu près impossible à un consul britannique de se tenir parfaitement au courant, année par année, de la production et de l'exportation du Canada ; que, lorsqu'un article canadien d'exportation concurrence un article similaire anglais, ou lorsque des intermédiaires en Grande-Bretagne trouvent profit à s'interposer entre le producteur canadien et l'acheteur étranger, ce serait une injustice envers les contribuables britanniques si leurs consuls ne favorisaient d'abord les intérêts britanniques, puisque le Canada ne paie aucune taxe à la Grande-Bretagne et ne contribue en rien aux frais des ambassades et consulats britanniques; que l'industrie et le commerce canadiens ont plus besoin que jamais d'être renseignés avec exactitude et rapidité sur les pays étrangers, puisque nous aurons bientôt une marine marchande nationale qui, selon le voeu formulé par M. le ministre de la Marine, au lancement du *Canadian Pioneer*, "ira faire flotter le pavillon du commerce canadien dans tous les ports importants du monde."

La commission pour l'expansion du commerce a l'honneur de recommander au conseil de la Chambre de commerce du district de Montréal de représenter à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie qu'il serait d'intérêt national que des commissaires canadiens du commerce parlant au moins deux langues fussent nommés dans les villes suivantes: Le Havre, Marseille, Gênes, Amsterdam, Lisbonne, Moscou, Pétrograd, Odessa, Barcelone, Stockholm, Genève, Alexandrie, Calcutta, Mexico, Rio de Janeiro.

* * *

Voilà une initiative qui est bien du ressort de notre administration fédérale et dont la réalisation serait de nature à aider puissamment à notre expansion commerciale et industrielle. Il est urgent de l'accomplir. Nos concurrents ne lambinent pas à la tâche: ils exécutent les projets qui leur paraissent sensés. Les plus beaux discours sur l'action ne vaudront jamais l'action elle-même.

Venceslas TREMBLAY.

ARTHUR BRUNEAU.
Membre, Bourse de Montréal
BRUNEAU & DUPUIS
COURTIERS
Bureau de Montréal,
97 ET 99 S.-FRANCOIS-XAVIER
Succursales : QUEBEC et SOREL
Fil direct avec
POST & FLAGG, New-York

## MARCHÉ DE MONTRÉAL

SEMAINE PRENANT FIN LE 15 FEVRIER 1919.

Les prix de gros ci-dessous sont fournis par les maisons: "Ogilvie Flour Mills Co.", et "St. Lawrence Flour Mills Co.", pour les farines ; J.-A. Vaillancourt, pour les oeufs, laitages, etc.; "Hart et Tuckwell" pour les fruits et légumes; Quintal et Lynch, Ltée., pour les grains et fourrages; et D. Hatton et Cie, pour le poisson.

**Prix de gros:**

FARINE-TYPE

| | |
|---|---|
| Franco à bord (f.o.b.) Montréal | $11.00 |
| Au wagon, livrable au moulin | $11.10 |
| En lots fractionnés et aux épiciers | $11.20 |

ISSUES DE BLE ET AVOINE

ROULEE

| | |
|---|---|
| Avoine roulée, sac de 90 lbs | $4.33 |
| Farine d'avoine: | |
| Avoine roulée, baril | $9.15 |
| Issues de blé: | |
| Son Man., au wagon, tonne, livré à Montréal | $38.25 |
| Gru Man., au wagon, tonne. | $43.25 |
| Moulée pure, au char | 64.00 |
| Moulée mélangée, au wagon | $62.00 |

Les engrais sont rares.

OEUFS

Prix vendant aux epiciers.

| | |
|---|---|
| Oeufs de choix | 48s |
| Oeufs No 1 | 46s |
| Frais | 55s |

BEURRE

| | |
|---|---|
| Beurre de crèmerie, frais | 52s |
| Beurre de choix, en bloc d'une livre | 53s |
| Beurre de beurrerie (seconde qualité) | 47s |
| Margarine | 34s |

FROMAGE

| | |
|---|---|
| Fromage doux, la livre | 29s |
| Fromage fort, la livre | 31s |
| Fromage d'Oka | 40s |

SAINDOUX

Bonne demande.

| | La lb. |
|---|---|
| Saindoux pur, en tinette | 26s¾ |
| Saindoux pur, en seau | $5.40 |
| Saindoux pur, bloc de 1 lb. | 32s |

POIS ET FEVES

| | Le minot |
|---|---|
| Pois à soupe, le minot | $4.00 à $4.25 |
| Haricots sec (fèves blanches ou jaunes), le minot | $6.00 |

FRUITS DE LA CALIFORNIE

| | |
|---|---|
| Pamplemousse (*grape fruit*) | $6.00 à $6.50 |
| Canneberge | 22.00 |
| Oranges de Californie | $4.75 à $5.75 |
| Oranges du Mexique | $3.50 à $3.90 |
| Poires, la boite | $6.25 à $6.50 |
| Bananes, le régime | $4.50 à $5.00 |
| Citrons | $6.00 |
| Cantaloups, la douz. | $2.75 |
| Raisin Almeria, la caisse | 12.00 |
| Ananas, la caisse | 11.50 |

POMMES

| | |
|---|---|
| Winesaps, la boite | $4.50 |
| Arkansas, la boite | $4.50 |

LEGUMES

| | |
|---|---|
| Céleri, la caisse | $12.00 |
| Oignons, le sac | $2.00 |
| Pommes de terre douces, le panier | $4.50 |
| Tomates de Floride, la caisse | $11.50 |
| Concombres, la douzaine | $6.00 |
| Champignons, par 4 livres. | $4.00 |
| Laitue de Floride par lot de 3 douzaines | $8.00 |

DATES ET NOIX

| | |
|---|---|
| Dattes, la livre | 25s |
| Dattes, Dromdaires | 30s |
| Noix nouvelles, la livre | 23 à 80s |

CEREALES

PRIX EN ENTREPOTS A MONTREAL

Marché ferme

Avoines de l'Ouest, par 34 lbs:

| | |
|---|---|
| No 2, Canada-Ouest | 82s |
| No 1 d'alimentation (feed) extra | 96s½ |
| No 2, d'alimentation (feed) | 69s |
| No 2, blanche | 72s |
| Maïs No 3, jaune | $1.53 |

Orge de l'Ouest, par 48 lbs:

| | |
|---|---|
| No 3, Ontario | 96s |
| Orge de l'Ontario, No 3, extra | 97s |
| Orge du Manitoba, No 4 | 89s |
| livres | $3.50 à $3.75 |

FOURRAGES

SUR WAGONS A MONTREAL

Récolte de 1917

Augmentation résultant de la réquisition des fourrages par le gouvernement fédéral:

| | |
|---|---|
| Mil No 1 par 2,000 lbs. | $25 à $25.50 |
| Mil No 2 | $24 à $24.50 |
| Mil et trèfle | $22.50 à $23.00 |
| Mil No 3 | $21.50 à $22.00 |

MARCHE CENTRAL

AU POISSON

| | |
|---|---|
| Aiglefin, choix, la lb. | 7s½ |
| Morue marchande, la lb. | 7s |
| Flétan, la lb. | 21 à 22s |
| Brochet frais, la lb. | 11 à 12s |
| Poisson blanc, la lb. | 15 à 16s |
| Truite saumonnée, la lb. | 17 à 18s |
| Homards vivants, la lb. | 70s |
| Filets, haddock fumé | 18s |
| Petite morue, le baril | $5.00 |
| Doré congelé, la lb. | 14 à 15s |
| Plies, la lb. | 8 à 10s |
| Blue Fish | 20s |
| Butter Fish | 20s |

## ÇA ET LA

On apprend que la "Montreal Financial Times Publishing Company, Limited" vient de passer entre les mains de M. R. E. Cox, président de la "Financial News Bureau of Canada, Limited". M. Cox s'est assuré les services de M. T. Kelly Dickinson, comme rédacteur, et de M. B. K. Sanwell, comme sous-rédacteur.

Un éleveur amateur, M. Albert Bonin, de la rue Saint-Louis, ville Saint-Laurent, a pu, sans trop de soins, réaliser un bénéfice net de $367.02 durant l'année 1918, avec ses poules. M. Bonin fait de l'élevage d'une façon rationnelle, comme l'indique sa comptabilité, très bien suivie. Du 1er janvier au 31 juillet, il avait 32 poules et, du 1er août au 31 décembre, 37 poules. La totalité des oeufs recueillis, en fin d'année, se chiffrent par 5,886. Il a touché $352.50 de la vente des oeufs. Les volailles vendues, etc., lui rapportent $140, soit un revenu total de $492.50. Les déboursés de l'année s'établissent, au dire du propriétaire, à $125.48, ce qui fait un bénéfice net de $367.02. A noter, cependant, qu'avant de calculer ses profites, l'éleveur amateur paraît n'avoir rien affecté à l'amortissement de son capital de premier établissement. Son bénéfice représente donc un bénéfice brut d'exploitation.

Nos exportations, en janvier dernier, se chiffrent par $116,358,387, en augmentation de 20 millions sur les données correspondantes de l'année dernière, et de 17 millions par rapport au point culminant antérieur, pour ce mois-là, point culminant atteint en 1917. Nos importations se présentent à $73,749,397, soit une plus-value de 13 millions par rapport à il y a un an et d'un million et demi par rapport à 1917, point culminant antérieur également. La balance de commerce favorable s'établit à $42,608,990.

## COMPAGNIES À FONDS SOCIAL

Ottawa, 15. — Les compagnies à fonds social auxquelles des lettres patentes ont été fournies par les autorités fédérales en cours de semaine sont les suivantes: la Shannon Fisheries, Limited, de Montréal, capitalisée à $45,000 ; la Fireless Cooker Company of Canada, Ltd., de Hull, capitalisée à $100,000 ; la Thornton, Davidson and Company, Ltd., de Montréal, capitalisée à $100,000 ; la R. Percy Sims, Ltd., de Montréal, capitalisée à $20,000; la Joseph Papin, Ltée, de Contrecoeur, capitalisée à $75,000 ; la Merritt and Co., Ltd., de Chatham, capitalisée à $75,000 ; la P. J. Dwyer Molybdenite, Ltd., de Toronto, capitalisée à $350,000 ; la Henri Peladeau, Ltée, de Montréal, capitalisée à $99,000; la Canadian Fishing and Transport Co., Ltd., de Toronto, capitalisée à $1,500,000 ; la Canadian Kraft, Ltd., de Montréal, capitalisée à $100,000 ; l'International Button Co., Ltd., de Montréal, capitalisée à $100,000 ; la Chats Falls Navigation Co., Ltd., d'Ottawa, capitalisée à $50,000 ; la War Publications, Ltd., d'Ottawa, capitalisée à $50,000 ; l'Atlas Bond and Security Corporation, Ltd., de Montréal, capitalisée à $50,000.

## DECLARATIONS DE DIVIDENDES

"Woods Manufacturing Co., Ltd." —Dividende trimestriel régulier de 1¾%, distribuable le 1er mars aux détenteurs enregistrés le 22 février.

ACHETEZ
Votre charbon Scranton ou votre coke à la
ST. DENIS COAL AND CARTAGE CO., Limited,
900 RUE SAINT-DENIS
Téléphone Saint-Louis 8302
SATISFACTION GARANTIE
ATTENTION — Nous faisons les déménagements et autres transports.

*Voitures d'hiver et d'été*

Nous fabriquons et réparons tous genres de voitures, du simple boghei au camion le plus gros.
SPECIALITE — Réparations d'autos de toutes sortes.
Service de premier ordre et prix modérés
O. BERTHIAUME
le voiturier connu
455, RUE PLESSIS. Tél. Est 4252.

## CHRONIQUE DE L'AUTOMOBILE

(*Suite de la dixième page*)

furent pas du goût de Duray, qui est loin d'être un "m'as-tu vus". Il chercha en vain à remettre les choses au point, mais ce fut dur. Il n'a d'ailleurs pas besoin du bluff pour se mettre en valeur.

Au début de la campagne, il chercha à s'engager en sa qualité de Belge et ne réussit à être agréé que longtemps après.

Il fut conducteur officiel, puis obtint sa réforme. Sur ce thème menu les journalistes américains ont brodé un roman qui fait honneur à leur féconde imagination, mais aurait pu faire du tort à la réputation de Duray si on n'avait pas connu sa simplicité.

Duray a été le premier navré de cette publicité hors de saison. Mais quelle idée eut-on de faire camoufler sa voiture de course? Etait-ce pour faire croire qu'elle avait été au feu? Son camouflage est peut-être cause qu'on ne l'a pas vue à l'arrivée!

Vraiment ce sont là procédés vieillots et heureusement abandonnés. Il est difficile de se bluffer mutuellement. Soyons donc sincères, regardons les choses telles qu'elles sont et ne mêlons pas inconsidérément les questions militaires aux questions sportives, surtout lorsque cela peut "camoufler" le caractère probe et loyal d'un coureur de valeur.

Paul Ménard, le coureur-commerçant, ainsi peut-on surnommer ce vétéran de l'automobile et du succès. Dans le monde sportif, le temps passe si vite que ceux qui ne sont pas même encore quadragénaires sont classés parmi les vieux, le jour où leur nom brilla pour la première fois étant déjà lointain.

Paul Ménard est l'un de ces jeunes vieux. "Je ne fus jamais un ténor de l'automobile, se plaît-il à dire avec modestie, je n'ai pas été un héros pendant la guerre, j'ai simplement essayé de faire mon possible." Car avant tout et partout, il a été un consciencieux.

Apprenti dès 1890, c'est en 1901 qu'il fit ses débuts en course. Dès cette épique, il était connu pour ses qualités réelles de mécanicien metteur au point et de conducteur. Il passait pour "sentir le moteur". De plus, il faisait lui-même le montage de ses voitures, conduisant avec audace et sûreté, et, quoique souvent vainqueur, ne fut jamais au premier plan, ses occupations industrielles et commerciales l'obligeant à considérer les courses un peu comme un passe-temps. Et pourtant quel courage! Quelle abnégation dans les épreuves qu'il disputait! Quant à Ménard, marchand d'automobiles, ses clients connaissent les qualités des voitures irréprochables livrées par lui.

En 1906, il établit une voiturette de tourisme qui fait sourire au milieu des petits racers : après 7 jours de course dans la coupe des voiturettes, Ménard se classe sur cette auto à 4 minutes du vainqueur, réalisant une moyenne de 57 kilomètres à l'heure. C'était un simple mono de Dion à soupape automatique. En mai 1907, Ménard part la nuit, sans phares. Le lendemain soir, il arrive à Marseille. Il prépare la nuit suivante son véhicule et prend le départ à l'aurore sur un circuit inconnu de lui et sans ravitaillement, ce qui lui fait perdre un tour. Marchant alors à tombeau ouvert, il fait une culbute causée par le mistral qui l'aveugle, relève rapidement sa voiture et réussit à faire le meilleur temps dans la Coupe de Proence. Dans la Coupe des Voitures de 1907, pour éviter une collision avec Guippone, il démolit une roue à Ablis. Il répare en trois heures et rattrape son retard. Vous jugez l'ovation qui lui fut réservée ! Le lendemain avec la même voiture dont la direction est presque impossible, il finit le parcours et se classe 17e. De telles performances, on le conçoit, lancèrent le marque de voitures si connue que Ménard pilotait alors. En 1908, au Grand Prix de Dieppe, après maintes crevaisons, il abandonna, les yeux brûlés par la westrumite. A la Coupe de Compiègne, il finit 6e. En 1911, il triomphe dans sa catégorie à la course de Gaillon. En 1912, il devient agent général pour la France des automobiles Humber et des motocyclettes Rudge-Whitworth.

La guerre éclate: il part le second jour comme automobiliste. Estimé de ses chefs, il mène à bien presque toutes ses missions et parcourt en quinze mois plus de 45,000 kilomètres avec la "même voiture". Auxiliaire, rappelé comme métallurgiste en 1916, il travaille jour et nuit et malgré les difficultés multiples permet à ses ateliers de collaborer rapidement et activement aux travaux de la Défense nationale et à réparer en outre tracteurs et camions.

Inventions
Protégées en tous pays
Si vous avez une invention à développer et à protéger, une marque de commerce à faire enregistrer, veuillez communiquer avec nous.
Nous nous chargerons de faire pour vous les recherches nécessaires. Nous vous aiderons de nos conseils et nous vous donnerons tous les renseignements que vous désirez.
PIGEON & LYMBURNER
autrefois
PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice Power MONTREAL

Banque d'Hochelaga

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart (2¼%) pour cent (soit au taux de 9% par année), a été déclaré par les Administrateurs de la Banque d'Hochelaga, sur le capital versé de la Banque, pour le trimestre finissant le 28 février 1919. Ce dividende, portant le No 112, sera payable au bureau principal ou aux succursales de la Banque le ou vers le premier mars 1919, aux actionnaires inscrits dans les livres à 3 heures de l'après-midi, le 15 février 1919.

Par ordre du Conseil d'Administration,

BEAUDRY LEMAN,
Gérant général.

COUR SUPERIEURE, pour la Province de Québec, district de Montréal No 4018—Rodrigue Beauchamp, chauffeur de la cité et du district de Montréal, demandeur, vs Dame Marie Paule Bodin, alias Marie-Diana Beaudin, ci-devant de la cité et du district de Montréal, et maintenant absent de la province de Québec, défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 15 février 1919. T. DEPATIE, député-protonotaire. G. DUTAUD, procureur du demandeur.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 8559. — Georges Reed et Cie, marchands, de Montréal, demandeurs, vs P. Murphy, défendeur. Le 21ème jour de février 1919, à 2 heures de l'après-midi, au No 843 rue Lacordaire, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, articles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. G. A. Normandin, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 4190. — N. G. Valiquette Limitée, de Montréal, vs D. Parker, du même lieu. Le 21ème jour de février 1919, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 283 boulevard Décarie, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en tapis, etc. Conditions : argent comptant. J. X. Pauzé, H. C. S.
Montréal, 14 février 1919.

## BOURSE DE MONTREAL

OPERATIONS DE L'APRES-MIDI D'HIER

**Actions ordinaires**

Can. Steamship. 25 à 43 1-4.
Asbestos Corp. 10 à 49 1-2.
Lake of Woods. 5 à 160.
Mont. L. H. and P. Cons. (Civic Invest.). 200 à 89, 30 à 89, 12 à 89, 20 à 89, 25 à 89, 100 à 89.
Atlantic Sugar. 1 à 20.
Laurentide. 10 à 201 1-2, 10 à 201 1-2, 10 à 201 1-2. 25 à 201 3-4, 10 à 202, 75 à 202, 25 à 202, 25 à 202, 10 à 202, 10 à 202.
Brompton. 25 à 58.
Brompton Rights. 25 à .1.
Shawinigan. 10 à 116 1-2, 50 à 116 1-2, 25 à 116 1-2, 25 à 116 1-2, 50 à 116 1-2, 25 à 116 1-2, 1 à 116, 25 à 116 1-2, 100 à 116 1-2, 15 à 116 1-2, 25 à 117, 25 à 116 3-4, 10 à 116 3-4, 50 à 117.
Canada Cement. 1 à 65 1-4, 10 à 65 7-8, 15 à 65 3-4, 10 à 65 3-4, 5 à 65 3-4, 20 à 65 3-4, 5 à 66, 25 à 66, 75 à 65 3-4.
Mont. Loan and M'tg. 3 à 153.
Riordon Paper. 25 à 117 1-4, 80 à 117 1-4, 155 à 117 1-4, 15 à 117 1-4, 10 à 117 1-4, 35 à 117 1-4, 30 à 117 1-4, 10 à 117 1-4, 25 à 177 1-4, 10 à 117 1-4, 25 à 117 1-4, 10 à 117 1-4, 25 à 117 1-4, 10 à 117 1-4, 10 à 117 1-4, 25 à 117 1-2, 10 à 117 1-4.
Dom. Steel Corp. 10 à 60 1-2.
Hillcrest. 25 à 40.
Steel Co. of Can. 25 à 60.
Wayagamack. 50 à 56.

**Fonds fédéraux**

Victoire 1922. 5x$100 à 100, 2x$50 à 100, 2x$50 à 100, 3x$100 à 100, $50 à 100, 2x$50 à 100, $50 à 100, $100 à 100, 6x$50 à 100, $100 à 100, 2x$50 à 100, $50 à 100, 2x$50 à 100, 2x$50 à 100, $50 à 100, $100 à 100, $2000 à 100 1-4, 2x$50 à 100, $100 à 100, $500 à 100, $1000 à 100 1-4, 4x$50 à 100.
Victoire 1923. 2x$50 à 100, $100 à 100, 5x$50 à 100, $20000 à 100 3-8, $50 à 100, $100 à 100.
Victoire 1927. 4x$500 à 100 3-4.
Victoire 1933. $50 à 101 1-2, $100 à 101 1-2, $10000 à 101 7-8, $2000 à 102, 3x$100 à 101 1-2, $100 à 101 3-4, $100 à 101 1-2, $10 à 101 1-2, $4000 à 101 7-8, $100 à 101 1-2, $500 à 101 5-8, $50 à 101 5-8, $1000 à 101 7-8, $1000 à 101 7-8, 3x$100 à 101 3-4, $100 à 101 1-2, $100 à 101 1-2, $1000 à 101 7-8, 7x$100 à 101 1-2, 6x$50 à 101 1-2, $8000 à 101 7-8.
Victoire 1937. $50 à 102 3-4, 2x$50 à 102 3-4, 3x$100 à 102 3-4, $500 à 102 3-4, $500 à 102 7-8, $500 à 102 3-4.

**Actions de priorité**

Asbestos Corp. 10 à 66 1-2, 5 à 66 1-2.
Canadian Car. 25 à 84, 25 à 84.
Can. Steamship. 50 à 77.
Penmans. 25 à 82 7-8.

PLACEMENTS DE FEVRIER
NOUS OFFRONS, SUJETTES A VENTE PREALABLE, LES DEBENTURES SUIVANTES :

| ENDROIT | ECHEANCE | PRIX | RAPPORTANT |
|---|---|---|---|
| Puissance du Canada | Nov. 1923 | prix du marché | |
| Puissance du Canada | Nov. 1933 | prix du marché | |
| Province de Québec | Mai 1936 | 100 | 5% |
| Province de Québec | Mai 1938 | 100 | 5% |
| Ville de Joliette | Mai 1944 | 93 | 5½% |
| Cité de Québec | Mai 1923 | 101.97 | 5½% |
| Fabrique de St-Arsène de Montréal | Mars 1956 | 100 | 5½% |
| Cité de Montréal | Mai 1923 | 101.97 | 5¼% |
| Commission Scolaire de Montréal | Mai 1923 | 101.97 | 5½% |
| Ville St-Laurent | Mai 1927 | 101.66 | 5¾% |
| Ville de Hampstead | Mai 1959 | 100 | 6% |
| Ville St-Michel | Mai 1922 | 100 | 6% |
| Canton Chapleau, Ont. | Déc. 1928 à 1940 | 100 | 6% |
| Canton Chapleau, Ont. | Août 1919 à 1939 | — | 6% |

*Bons de la Victoire* 5½% Nous achetons et nous vendons ces obligations au prix du marché.

La Corporation des Obligations Municipales LIMITEE

J. W. SIMARD, Correspondant, Edifice Banque Provinciale, 7 Place d'Armes, Tél. Main 1824 - - - - MONTREAL

RENE DUPONT, Gérant, Bâtisse Banque d'Hochelaga, 132 rue St-Pierre, Tél. 6932 - - - - - - - - QUEBEC

La "Strathcona"
Compagnie d'Assurance-Incendie
(Edifice Versailles)
90 rue St-Jacques, Montréal
Cette compagnie essentiellement canadienne-française a été organisée en 1908, avec une charte provinciale, et opère dans la province de Québec seulement.

| | |
|---|---|
| Capital autorisé | $500,000 |
| Capital souscrit | 300,000 |
| Capital payé | 120,000 |

DEPOT COMPLET AU GOUVERNEMENT
Cette compagnie n'est pas contrôlée par la "Canadian Fire Underwriters' Association" quant à ses taux.
A.-A. Mondou, N.P., Président et Gérant général.
J. Marchand, Sec.-Trés.
Tél. Bell Main 2181-2182.

Pour Faire de l'Argent
Il faut choisir un placement sûr et
PAYANT DE GROS INTERETS
Les gens sages font travailler leur argent.
6-7-8% n'est pas assez pour des revenus pour vous. Faites un placement rémunérateur et garanti par une double sûreté qui vous permettra de doubler votre argent en trois ans et sans aucune possibilité de perte. Venez nous voir, ce que nous avons à vous offrir est une proposition sérieuse et très payante. C'est un important contrat de bois que nous avons avec une puissante compagnie pour plusieurs années, rapportant de gros profits.
Nous acceptons toute somme de $50.00 ou plus, soit en argent, bons de la Victoire, débentures, etc., et nous donnons comme sûreté, en plus de notre contrat et de nos scieries qui seront construites, des garanties immobilières.
Doublez votre argent en trois ans
The Canadian Export and Transportation Company,
129 rue des Commissaires Ouest
Montréal, Chambre 6. Bureau ouvert de 9 a. m., à 5 p. m.

The Sun Trust Company Limited
Montréal.
CONSULTEZ-NOUS POUR VOTRE TESTAMENT
BUREAU DE DIRECTION :
Baron Jos. d'Halewyn, Président
H. Schetagne, Vice-Président
J.-C. Gagné, Secrétaire-Trésorier
Chs-Ed. Arpin, Directeur-Gérant
Honorable J.-L. Perron, C.R.
Gaspard DeSerres.
Dr J.-P. Laporte.
Justinien Pelletier.
Trefflé Bastien.
J.-C. Hébert.
99 RUE SAINT-JACQUES
Casier Postal : 1180. Montréal. Tél. Main 2926 et 2927.

LA SAUVEGARDE
offre
de magnifiques bureaux à louer dans les Edifices
LA SAUVEGARDE et DU PALAIS
S'adresser à :
Le Placement National, Limitée
Tél. Main 4114. 90 Notre-Dame Est.
Administrateurs des Immeubles de la Sauvegarde.

LA PREVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES
Vie, Accidents et Maladies, Automobiles, Bris de Glaces, Garantie, Attelages, Vol, Ascenseurs, Responsabilité patronale.
BUREAU-CHEF : 189, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.
Téléphone Main 1626.
Applications pour agence demandées.

BAIL MENSUEL
Montréal-Est. Logis salubres et hygéniques à louer, au mois ou à l'année, $11.00 à $16.00 par mois. S'adresser Lasalle 3087 — Local 27 ou 122 sonnez 2.

# La Vie Sportive

## Le Toronto jouera ce soir au Jubilé

### Le Canadien n'endurera pas les "petits" moyens des visiteurs — Ces derniers devront jouer au hockey ou ils le regretteront amèrement.

Le club Canadien recevra ce soir la visite du club Toronto après quoi il se reposera jusqu'à samedi prochain alors qu'il recevra la visite du club de la capitale.

Lalonde et ses hommes ont eu une très dure semaine. Tout d'abord, ils ont été obligés de faire mardi le voyage à Toronto, voyage au cours duquel ils ont été fort malmenés par le club de là-bas. Or comme à la moindre tentative de se défendre, les joueurs étrangers sont menacés d'arrestation par la police de Toronto, les joueurs du Canadien ont dû encaisser. Fort de la protection de la police locale, les joueurs du Toronto peuvent impunément molester leurs adversaires. Le Canadien a dû jouer la partie et endurer les coups.

Jeudi, le Bleu Blanc Rouge allait à Ottawa, où, dans une partie marquée par plusieurs combats entre joueurs, il a été défait par 7 à 0. Pour finir la semaine, le Canadien recevra ce soir le Toronto qui l'a défait au commencement de la semaine.

Ce soir, les choses ne se passeront pas comme à Toronto. Les hommes de Charlie Querrie s'apercevront que lorsqu'ils n'ont pas la police pour les aider à gagner leurs parties, il n'est pas aussi facile de vaincre. La partie sera certainement féconde en émotions car Lalonde et ses hommes n'ont pas pardonné aux joueurs de la Ville Jaune les mauvais traitements qu'ils leur ont infligés et si les visiteurs essaient ce soir leurs petites tactiques, ils pourraient bien le regretter. Le Canadien a l'intention de sortir vainqueur de la glace, et il travaillera ferme pour réaliser cette ambition.

## Les rencontres de lundi soir au Théâtre Français

Deux jours seulement nous séparent de la date de la grande rencontre entre "Battling" Lahn et "Dutch" Brandt qui doit avoir lieu au théâtre Français lundi soir prochain. Les amateurs du sport de la boxe s'intéressent vivement à ce combat parce que l'on a dit beaucoup de bien du pugiliste hollandais et parce que Lahn a créé une excellente impression lors de sa première bataille à Montréal contre Joe Shears, il y a deux semaines. Ces deux pugilistes sont en excellente forme car ils ont été constamment sur la brèche depuis deux ans et ils se livreront sûrement un combat très acharné lundi soir.

Il est assez difficile de pronostiquer sur le résultat de cette bataille car les deux hommes sont considérés d'égale force et possédant la même science. Chose certaine cependant c'est que les amateurs n'auront pas la peine de leur crier de se battre, car ces deux boxeurs sont reconnus comme fougueux et courageux. Dès le son de la cloche dans la première ronde ils y vont pour gagner et aussi rapidement que possible. S'ils peuvent triompher en une ronde ils le feront avec plaisir, car ils savent que trainer la bataille est une chose dangereuse. Un coup suffit pour mettre un pugiliste hors de combat et ils ne veulent pas prendre le risque de recevoir, ce que l'on appelle dans le sport de la boxe, un "lucky punch". D'ailleurs les organisateurs de cette rencontre ne veulent pas de chiqué et pour éviter cette chose désagréable, ils ont passé un contrat très explicite avec ces deux boxeurs comme ils l'ont fait avec les pugilistes qui ont apparu dans l'arène au Français depuis que ce club donne ses séances. Le boxeur qui refuse de se battre ou qui cherche à ménager son adversaire est expulsé de l'arène et ne reçoit aucun salaire. On peut comprendre qu'avec un tel contrat les pugilistes ne sont pas très empressés de mettre en jeu la bourse assez élevée qui leur est offerte.

Un autre combat très intéressant sera à l'affiche lundi soir, Oscar Deschamp, l'ancien champion amateur de Montréal à 125 livres, se rencontrera contre l'entraineur de Lahn. Le nom de ce pugiliste est "Spider" Kelley. Les amateurs pourront juger de la valeur réelle de Deschamps lundi car son rival est très redoutable. Demars sera aussi dans l'arène comme combattant. Son adversaire sera un ancien amateur de M. A. A. A., qui a déjà figuré avec honneur dans les tournoi pour le championnat amateur du Canada.

## LA DERNIERE SEANCE DE LA SAISON

*L'HOCHELAGA ET LE SAINTE-ANNE SE RENCONTRERONT LUNDI, DANS UNE JOUTE MEMORABLE.*

Le club Hochelaga qui, il y a une semaine a défait le Laval, par 4 à 3, lui enlevant ainsi ses chances d'arriver champion dans la deuxième série de la Ligue Montréal, se rencontrera lundi soir, avec le Sainte-Anne, au Jubilé. Si l'Hochelaga triomphait lundi du Sainte-Anne, les deux clubs se trouveraient égaux pour la première place avec quatre victoires et une défaite chacun à leur crédit. L'on peut s'attendre à ce que les hommes d'Albert Allard se surpassent pour accomplir lundi le plus brillant exploit de la saison en battant les invincibles Sainte-Anne. La tâche est certes difficile, car le Sainte-Anne est en plus grande forme que jamais et, grâce à son jeu agressif, il est pratiquement invincible. La lutte entre les deux équipes promet des sensations et l'on s'attend à ce qu'il y ait salle comble lundi soir, au Jubilé, pour voir les deux premières équipes de la ligue aux prises. Il est certain que tout le griffintown sera là comme il y était jeuli, lors de la partie avec le Laval. Les amis de l'Hochelaga seront aussi au poste. Ils verront une joute émotionnante.

La deuxième partie au programme de la soirée sera entre les Stars et le National. Ce sera là une partie rapide et scientifique, une belle exhibition de hockey.

## LES TROTTEURS A MAISONNEUVE

Les amateurs de sport qui ont été témoins du sensationnel programme de dimanche dernier au rond de courses de Maisonneuve voudront retourner là demain. La matinée qu'on nous promet sera en effet aussi interessante que celle d'il y a une semaine et il n'y a nul doute que les amateurs de courses au trot verront du sport excitant. Les quatorze épreuves données dimanche dernier ont soulevé un enthousiasme indescriptible et tous ceux qui s'intéressent aux trotteurs ont promis d'être à Maisonneuve demain.

Le président du club de courses Maisonneuve, M. Nap. Daoust, a préparé un programme composé de deux rencontres et d'une bonne classe. Il est certain que le public partira satisfait. La course entre Incomparable et Sox, de Forest, promet des emotions, de même que la course entre les trois fameux chevaux Proprietor Hurst, Troubadour D'a et Russ Axworthy.

La classe nommée, trot et amble, mettra de rapides chevaux aux prises. Les courses commenceront à 1 h. 30.

## BENNY VALGER ET ED. WALLACE AU PARC SOHMER

*CES DEUX ARTISTES DE L'ARENE SE RENCONTRERONT MERCREDI SOIR PROCHAIN.*

Benny Valger, le boxeur français qui s'est affirmé de si éclatante façon, il y a environ un mois, au Français, lors de son match avec Joe Mooney, sera l'adversaire de Eddie Wallace, mercredi soir prochain, au Parc Sohmer. Lors de sa première apparition à Montréal, Valger qui avait un adversaire de vingt livres plus lourd que lui, l'a cependant complètement déclassé. Il sera intéressant de voir Valger contre Wallace.

Valger est un boxeur froid, scientifique, et possédant un coup de poing terrible. C'est un artiste dans sa ligne et les amateurs de sport qui l'ont vu au Français contre Mooney voudront le revoir dans l'arène, avec Wallace.

Valger n'est pas un boxeur ordinaire. Sa personnalité s'impose. Ce n'est pas comme tant d'autres, un mercenaire du pugilat. Sans doute qu'il se bat pour gagner de l'argent, mais il met dans son jeu une élégance, une science, une originalité, qui le mettent dans une catégorie à part. Ce n'est pas un "pug" qui reçoit $100, $200, $300 ou plus, pour se battre, pour donner une démonstration dans l'arène. C'est un homme qui se bat avec enthousiasme et qui est amoureux de son art. Valger ne se bat pas d'une façon indifférente comme tant d'autres pugilistes qui sont satisfaits de remplir un engagement après avoir exigé le paiement d'avance. Les amateurs de boxe auront un régal lorsque Valger et Wallace en viendront aux prises.

## LE EUCHRE DU TRAPPEUR

Tout fait espérer que le euchre du Trappeur va remporter un magnifique succès si on se base sur la quantité de billets vendus et sur la rapidité avec laquelle ils continuent à s'enlever. Le nombre étant limité, le public qui désire assister à cette fête devrait se précautionner et ne pas attendre au soir du euchre pour acheter les billets à la porte.

Nous comptons maintenant au delà de quatre-vingts prix et les pièces d'or continuent toujours à affluer.

Le président, M. Vallerand, dirigera le euchre.

Les clubs de raquetteurs de la métropole ont promis leur concours pour le succès de cette soirée et chacun se fait un plaisir d'encourager le euchre du Trappeur.

Qu'on se le dise et que pas un amateur de belles soirées ne manque celle qui aura lieu dans la grande salle du National, le 19 courant.

# Chronique de L'AUTOMOBILE

### LE SALON D'AUTOS

Dans sept semaines s'ouvrira le salon d'automobile de l'Est du Canada qui doit avoir lieu au patinoir Victoria, sur la rue Drummond. En effet les dates choisies pour cette exposition sont les 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 avril prochain. Montréal peut se vanter d'être la seule ville a tenir un salon d'automobile cette année, et le succès de ce salon est assuré.

Toutes sortes de voitures seront exposées et les amateurs pourront voir des marques nouvelles à ce salon. En outre des chars il y aura quantité d'accessoires.

Le gérant T. C. Kirby a envoyé une invitation personnelle à tous les automobilistes du Canada et l'assistance à cette exposition promet d'établir un record.

Le public devrait encourager ce salon car les recettes seront données à la Montréal Soldiers Wifes League.

### L'AUTOMOBILE EN AMERIQUE

Les courses d'automobiles sur piste continuent à connaître le succès en Amérique. Un des plus fameux rois du volant, Duray, est venu pour y prendre part, mais il n'a pas eu beaucoup de chance. Le 4 juillet était disputé à Cincinnati le Liberty-Handicap. La course revint à De Palma qui couvrit les 160 kilomètres du parcours en 57 minutes 2 secondes, a une moyenne de 167 kilomètres à l'heure. Tommy Milton était second en 59 minutes 30 secondes et précédait Ralph Mulford, Barney Oldfield et Denny Hickey.

De Palma prit la tête au 20me mille et ne fut pas inquiet. Il n'eût pas à s'arrêter un seul instant. Parmi ceux qui durent abandonner, citons Ira Vail, qui se retira à cause d'une panne de moteur au 70me mille, Dario Resta, Owar Toft, Milt MacBride, Fred MacCorty, Andy Burt, Joe Boyer, Al. Coley, et Arthur Duray. Chevrolet et Thompson durent s'arrêter après l'arrivée du vainqueur, la foule envahissant la piste. Les cinq concurrents terminant le parcours eurent 150,000 francs à se partager.

Le 17 août se courait l'International Sweepstakes à Sheepshead Bay, et les records du monde de la plus grande vitesse moyenne à l'heure atteinte par une automobile étaient battus par le vainqueur De Palma, sur Packard, 12 cylindres de 5 litres. Il couvrait la distance de 50 milles en 27 minutes 29 secondes.

Voici la comparaison des nouveaux records avec les anciens :

2 milles en 1 m. 05 s. (ancien record : 1 m. 12 s.); 10 milles, en 5 m. 23 s. (ancien record: 5 m. 24 s.); 30 milles, en 16 m. 31 s. (ancien record: 18 m. 56 s.); 50 milles en 27 m. 29 s. (ancien record: 28 m. 4 s.) La vitesse moyenne du vainqueur fut de 178 kilomètres à l'heure.

On voit que le champion Duray n'a pas été très heureux. Rentré en France, il a expliqué la raison de ses revers: il avait une voiture de fortune que M. Harkness lui trouva en Amérique. Il avait en effet été impossible au coureur si adroit et si sympathique d'emmener son matériel avec lui.

Ceci dit nous nous étonnerons du "battage" un peu grotesque que certains journaux américains ont fait sur le nom de Duray. Ils ont raconté sur le véritable roi du volant maintes aventures peut-être impressionnantes, mais n'ayant aucun rapport avec la réalité. Ces exagérations ne

*(Suite à la neuvième page)*

## Un carnaval de charité

C'est mardi soir prochain qu'aura lieu l'ouverture du carnaval de Charité au profit de l'institution des Sourdes Muettes, au patinoir Jubilé. Le programme de cette première soirée comprendra une mascarade monstre, des courses en patins pour dames et messieurs, et un concours de valse sur la glace.

Le patinoir sera décoré spécialement pour la circonstance et présentera un très joli coup d'oeil. C'est M. W. Moreau, marchand de la partie Est qui s'est gracieusement chargé de poser les décorations. Il promet de faire quelque chose de joli et d'original.

Patineurs et patineuses se promettent de prendre part à la mascarade et il est certain que l'on verra sur la glace une collection de costumes et de travestis comme l'on n'en a pas vu depuis des années à Montréal. Toute une collection de riches prix sera donnée aux vainqueurs.

Un groupe de dames et de jeunes filles de la meilleure société de Montréal travaille avec zèle depuis trois semaines à assurer le succès des fêtes de charité de la semaine prochaine, afin de remettre un bon montant à l'institution des Sourdes-Muettes. Mme F. X. Roy, de la rue Cherrier, est à la tête du groupe de dames qui travaille avec tant d'ardeur à l'organisation du festival de la semaine prochaine et le succès qu'il ne manquera pas de remporter lui sera dû dans une large mesure. La maison des Sourdes-Muettes lui devra beaucoup.

Le programme de la deuxième soirée, comprendra une joute de hockey entre le Montagnais, de Québec, qui est en tête de sa ligue et qui a battu tous les clubs qui sont allés lui rendre visite, et une équipe formée des meilleurs joueurs de la Ligue Montréal.

## LES SOIREES HEBDOMADAIRES DU NATIONAL

Les soirées hebdomadaires du National ont été inaugurées hier soir alors que plus de trois cents personnes étaient présentes. Disons tout de suite que l'élite canadienne-française était là et que ce fut un succès sous tous les rapports. Pendant la soirée il y eut sauterie et concert.

Les officiers de l'association se sont dépensés sans compter pour faire un succès de cette soirée initiale et ils ont réussi à merveille. Plusieurs dames et messieurs visitèrent la palestre et les employés se montrèrent polis et courtois. Les visiteurs n'eurent que des félicitations à adresser au président Caron et aux directeurs.

## PARTIE DE QUILLES

—Une grande partie de quilles aura lieu dimanche prochain, à 1 heure, de la ligue Provinciale, Montréal vs Trois-Rivières. Les champions de Montréal devront soutenir leur réputation devant nos joueurs.

## LIGUE D'ÉCHECS

### LA RENCONTRE DE CE SOIR

*Le Westmount sera aux prises avec l'équipe des Chevaliers de Colomb, dans une joute de la première classe, au conseil Lafontaine, 354, rue Sherbrooke-Est.*

*LA POSITION DES SIX EQUIPES*

| | |
|---|---|
| *Première classe :* | |
| *Westmount* | 13 |
| *National* | 7 |
| *C. de Colomb* | 4 |
| *Deuxième classe :* | |
| *Lafontaine* | 44 |
| *Westmount* | 32 |
| *Verdun* | 28½ |
| *C. de Colomb* | 28 |
| *North End* | 23½ |
| *National* | 12 |

## LES SERIES DE LA PROVINCIALE

*LE CLUB MONTREAL JOUERA CE SOIR A SHAWINIGAN FALLS ET DEMAIN APRES-MIDI, IL SERA AUX PRISES AVEC TROIS-RIVIERES.*

Les séries de la ligue de quilles Provinciale seront clôturées demain après-midi, lorsque le club Montréal jouera contre le Trois-Rivières, aux allées du cercle Laviolette. Ce soir, l'équipe de Rod. Lamoureux se redra à Shawinigan Falls pour disputer la palme au club de Jos. Goudreau, et cette joute suscite beaucoup d'intérêt, car cette partie décidera pratiquemet du championnat. Si Montréal gagne deux parties dans son voyage, il sera sur un pied d'égalité avec Sorel, tandis qu'il remportera les honneurs de la section Ouest s'il gagne trois parties ou plus. Il est inutile de dire que les Montréalais vont faire l'impossible pour décrocher les honneurs afin de pouvoir rencontrer le Québec, qui est arrivé bon premier dans la section Est, en battant Chicoutimi et Lévis.

Pendant que Montréal disputera la victoire au Shawinigan Falls ce soir, le club Québec se recontrera avec Lévis, dans la dernière joute de la saison.

## AU THÉÂTRE ST-DENIS

Le Théâtre St-Denis offre à ses habitués pour la semaine qui commence le 16 février, tout d'abord une nouveauté sensationnelle, Pathé Frères de Paris présentent le grand acteur français, Henri Krauss, dans le chef-d'oeuvre de Jean Richepin: Le Chemineau.

En plus de cette primeur, Juliette Dika, chanteuse des Folies Bergères de Paris, fera entendre les dernières chansons du répertoire français. La troupe Perezoff offre "Une Nuit chez Maxim" dans un décor qui représente exactement le célèbre établissement Parisien ; Beeman et Anderson, comédiens sur patins à roulettes. Frank Markley, sur son banjo, nous jouera des "rag-times" américains. Les perroquets de Merle sont des oiseaux très adroits à qui ne manque rien, même pas la parole. Une comédie de "Lonesome Luke" donnera une note de gaieté et le journal Pathé avec ses dernières nouvelles du monde entier terminera la représentation.

(réc.)

## AU THÉÂTRE LOEW

Le programme de vaudeville de la semaine prochaine comporte Ben Ryan et Harriet Lee dans "You've Spoiled It", "The Flour Flusher", présenté par Charles C. Rice and Co.; Owen et Moore, dans un numéro musical; le prestidigitateur Pollard, Joe Darcy et Aarch, chanteurs comiques.

Comme cinéma: "Don't Change Your Husband", production de Cecil B. de Mille, oeuvre de Jeanie Macpherson, avec Gloria Swanson au premier rôle; "Cupid's Day Off", comédie Sennett et les bulletins anglo-canadiens, primeur du Loew. Demain: "Little Women." réc.

## EUCHRE

Il y aura grand bazar dans les salles du couvent à St-Henri-de-Mascouche, les 1er, 3 et 4 mars prochain.

Comme toujours, il est permis de l'espérer, l'appel à la charité trouvera un écho sympathique en faveur des malheureux.

Les aumônes qui seront versées iront toutes au soulagement des pauvres et des miséreux. Les dames organisatrices espèrent que tous se feront un devoir d'apporter leur quote-part à cette oeuvre charitable.

(Communiqué)

## M. F.-W. GERRISH CANDIDAT

Dans une lettre qu'il adresse aux électeurs de la division St-Laurent, M. F. W. Gerrish annonce qu'il briguera les suffrages à la première élection de l'Assemblée législative. L'un des principaux articles de son programme c'est de demander au *Parlement impérial* la sortie du Québec de la Confédération canadienne.


# Montreal Automobile Exchange

*Commerce exclusif de chars usagés*

Nous offrons pour cette semaine :

2 passagers : 1 Grant Six 1917.
1 Chevrolet 1917.
1 McLaughlin 1917.
1 Ford 1915.
1 Super Six Hudson 1917.
1 Coupé Ford.
1 Taxi Ford.

4 Ford Touring.
4 Chevrolet touring 1917.
6 Chevrolet touring 1918.
1 Chevrolet touring 1919.
1 Chevrolet touring 1918, 8 cylindres.
1 McLaughlin "D." 45.
1 McLaughlin "49".
1 Marmon 7 passagers 1915.
1 Chandler 7 passagers 1918.
1 Chalmers 5 passagers 1917.
1 McLaughlin 55.
1 Cadillac 1917, 8 cylindres.
1 Paige, 7 passagers 1917.
1 Maxwell 1916.
1 Sedan Kissel 1917.
1 Sedan McLaughlin 1018

Tous ces chars sont en parfait ordre de marche.
Téléphonez pour un représentant ou venez faire une offre.

**Montreal Automobile Exchange**

**Téléphone Uptown 845. 236 rue Sherbrooke ouest**

**à base d'Huile de Foie de Morue et de Goudron** est le Remède par excellence contre la **Grippe**, le **Rhume** et autres **Affections** de la **Gorge**, des **Bronches** et des **Poumons.** Tout en soulageant rapidement le mal, il guérit sûrement le malade qu'il soutient, renforcit, dont il tonifie les organes respiratoires, prévenant ainsi de nouvelles attaques.

**L'Huile de Foie de Morue** de Norvège, adoucit, calme l'irritation des muqueuses et fournit à l'organisme épuisé la chaleur, l'énergie et la suralimentation nécessaires dans les Convalescences de la **Grippe** et autres maladies déprimantes.

**Ayez-en toujours un flacon à la maison, il n'y a pas de remède plus utile.**

**Cie J. L. MATHIEU, Propriétaire - - Sherbrooke, Québec.**



# VOUS N'IGNOREZ PAS

que la pose des bandages en caoutchouc demande une expérience bien exercée. Par conséquent, en vous adressant à une maison qui en fait une spécialité, vous pouvez être certain d'avoir satisfaction. Remarquez bien l'adresse :

**JOS. LEMAY**

**50 Ontario Ouest**



CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

**SERVICE COMMODE**
entre
**MONTREAL**
ET
**OTTAWA**

Départ de MONTREAL (terminus du tunnel) à 10 h. du matin tous les jours, excepté le dimanche, et à 5 h. 15 du soir tous les jours (y compris le dimanche).

Départ d'OTTAWA (gare centrale) à 8 h. 15 du matin tous les jours (y compris le dimanche) et à 6 h. 35 du soir tous les jours, excepté le dimanche.

WAGONS-SALONS ET SERVICE DE REPAS A TOUS LES TRAINS

Billets et renseignements au terminus du tunnel ou à n'importe quel bureau de billets des chemins de fer nationaux canadiens.


AVIS est donné que dans les trente jours de cette date, un bill sera présenté à la Législature de Québec, de la part de O. R. Rowley, Thos. M. Barrington, Jules R. Payan, M. Albert, George Ed. Goldstein, Charles P. Rice, W. S. Campbell, H. S. Boyle, F. A. Cook, W. H. Leach, et autres, pour obtenir la passation d'une loi pour ratifier les ventes consenties par les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Isaïe Hurtubise, fils, de lots faisant partie de la subdivision numéro deux cent dix-sept (217) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Montréal, et pour faire interpréter les clauses du testament dudit feu Isaïe Hurtubise, fils, passé le 17 juin 1891, relativement aux pouvoirs des exécuteurs testamentaires de vendre les terrains faisant partie de la subdivision susdite, sans que les acheteurs soient astreints de voir au placement du prix de vente de ces lots.

Montréal, 6 février 1919.

Lamothe, Gadbois et Nantel, avocats des requérants.

Dans la Cour Supérieure, province de Québec, district de Montréal, No 4565. Dame **Sophie** Côté, de Montréal, épouse de **Horace Guy**, restaurateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse, v. ledit Horace Guy, défendeur. La demanderesse a formée une demande en séparation de biens en cette cause, ce jour. Montréal, 23 janvier 1919. F. P. Tremblay, procureur de la demanderesse.

# L'A.C.J.C. A MONTRÉAL

Huitième Conseil annuel de l'Union régionale de Montréal, tenu dans la paroisse Ste-Elisabeth de Portugal, le dimanche 16 février 1919, sous le haut patronage de Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal. Sujet d'étude: "Le sens des responsabilités".

PROGRAMME

Matin

8 h. 30. — Messe. Communion générale. Sermon par le R. P. Colclough, S.J., aumônier général de l'A.C.J.C. Chant du "Credo" par les congressistes.

9 h. 15. — Déjeuner offert par le Cercle de La Mennais.

10 h. — Séance d'étude. Discours du président de l'Union régionale : M. Anatole Vanier. Allocution de M. le curé J.-B.-A. Desnoyers, aumônier du Cercle de La Mennais. Vérification des lettres de créance. Nomination de la commission d'élections. Sujet d'étude: "Le sens des responsabilités". Première partie : "Le devoir professionnel". Rapporteur, M. Alfred Daviault, secrétaire de l'Union régionale. Discussion. Clôture de la discussion par le R. P. Philémon Bourassa, O.M.I., aumônier du cercle des Ormeaux.

Après-midi

2 h. — Séance d'étude. Rapport du secrétaire, M. Rodolphe Langevin. Rapport du trésorier, M. Arthur Dubuc. Election. Sujet d'étude: "Le sens des responsabilités", deuxième partie: "Le devoir social". Rapporteur, M. Guy Vanier, vice-président de l'A.C.J.C. Discussion. Clôture de la discussion par M. l'abbé J. C. Geoffrion, aumônier du cercle Langevin. Allocutions des représentants des unions régionales de Québec, Ottawa, Les Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe et Joliette. Allocution du représentant du comité central. Allocution du représentant de Mgr l'archevêque. Conclusion par le R. P. Edgar Colclough, aumônier général de l'A.C.J.C.

5 h. — Bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

Soir

8 h. 15. — Séance solennelle de clôture. Musique par l'Association musicale Ste-Elisabeth. Un mot de bienvenue par M. Damase St-Maurice, vice-président de l'Union régionale. Récitation par M. C. Houde, membre du cercle LaSalle, section des anciens). Conférence de M. l'abbé Philippe Perrier, curé de la paroisse St-Enfant Jéuss et aumônier du cercle La Have. Sujet: "Le sens des responsabilités." Chant par M. Antonio Bertrand, membre du cercle Pie X. Musique par l'association musicale Ste-Elisabeth. Allocution de M. le curé J. B. A. Desnoyers. Allocution du représentant de Mgr l'archevêque. Musique par l'Association musicale Ste-Elisabeth. "O Canada".

N. B. — La messe sera célébrée dans l'église Ste-Elisabeth, et les séances d'études auront lieu dans la salle du collège, 2198 rue St-Jacques. On se rend à ces deux endroits par le tramway : St-Denis-St-Henri.

## L'A. C. J. C. OUTRE-MER

L'Association catholique de la Jeunesse voit son champ d'action s'étendre et s'agrandir. Ces dernières semaines surtout de nouveaux groupes de jeunes sont venus vers elle. Elle les a accueillis avec cordialité ; elle entend bien les initier le plus vite possible à ses méthodes pour qu'ils travaillent eux aussi à la formation individuelle de leurs membres par la piété, l'étude et l'action. Nommons Gravelbourg, province de Saskatchewan, quelques centres acadiens et Mont-Laurier qui nous promettent des cercles vivants et ardents à faire des prosélytes. Remettons à plus tard ce récit de nos nouvelles conquêtes pour ne nous occuper que de l'A.C.J.C. outre-mer. De nos chers soldats nous parviennent les nouvelles les plus édifiantes et les plus rassurantes. D'aucuns se demandaient: Comment les membres de l'A. C. J. C. qui sont aux armées s'accommoderont-ils de la vie des camps et de celle des tranchées ? Eh ! fort bien. Les nombreuses lettres que nous avons reçues nous le disent abondamment. Je n'en citerai qu'une qui nous apprend la formation d'un cercle de l'A. C. J. C. au camp de Bramshott, en Angleterre.

Cercle militaire de l'A. C. J. C. de Bramshott.

Bramshott, 21 décembre 1918.

Monsieur le Président,
Comité central,
Montréal.

Monsieur,

Bramshott a répondu à votre appel. Un cercle de l'A. C. J. C. a été formé parmi les soldats de la 10e Réserve canadienne-française à une assemblée tenue ici hier soir. Voici à peu près la teneur de cette assemblée à laquelle assistaient 16 membres. Nous devons vous dire d'abord que le nouveau cercle sera connu sous le nom de : Le cercle militaire de l'A. C. J. C. de Bramshott.

A la demande de tous, le capitaine Georges Côté, ancien chapelain du cercle *Richard*, de St-Romuald, en sera l'aumônier.

On a ensuite procédé à l'élection des officiers. Le membre soldat Laval Lantagne, du C. O. T. C. Laval de Québec et ancien membre du Cercle paroissial Sainte-Hélène à Montréal a été élu président et la charge de secrétaire a échoué au membre soldat Fernand Dessane, lui aussi du C. O. T. C. Laval et membre du cercle *Montcalm* à Québec.

Voici les noms des membres du nouveau cercle :

Président : Soldat Laval Lantagne, 3281593, Cercle paroissial Ste-Hélène, Montréal.

Secrétaire : Soldat Fernand Dessane, 3280889, Cercle Montcalm, Québec.

Cadet Pierre Brunet, 3285323, Cercle Mailloux, Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Cadet Wilfrid Carbonneau, 328-0399.

Soldat Eugène Chartier, 3163226, Cercle paroissial, Mile-End.

Soldat Ferdinand Desrochers, 3162456, Séminaire de Montréal.

Soldat J.-L. Deschênes, 3281368.

Cadet Elzéar Duchesnay, 3280342, Cercle Casault, Québec.

Soldat A. Gagné, 3181826.

Soldat J.-B. Lacroix, 3158025.

Soldat Joseph Lacombe, 3164068, Cercle Plessis, Montréal.

Soldat Maurice Lafontaine, 328-4043.

Soldat J. Gérin-Lajoie, 3166122.

Soldat David Michaud, 3286166.

Soldat Hubert Rousseau, 3162818.

Lieutenant-colonel Léopold Trudeau, 3162553, Cercle Langevin, Montréal.

Il a aussi été décidé qu'à l'avenir le cercle tiendrait ses assemblées une fois par semaine le vendredi soir à 8 heures.

Quant à la devise de l'A. C. J. C. nous y tenons de tout coeur. Elle s'applique à tous les genres de vie. Cependant l'isolement où nous nous trouvons, la difficulté que nous avons de nous procurer des livres *ad hoc*, la pénurie de nos moyens, la servitude morale font que nous ne pouvons pratiquer la lettre et même l'esprit de la première partie de la devise *Etude*.

Cependant quelles occasions de vivre les deux autres parties de la devise: *Piété, action ! !*

L'accomplissement du devoir, avec pour mobile le surnaturel qu'on puise dans la fréquentation des sacrements, est ce que nous visons le plus.

*"Le devoir avant tout"*, c'est là notre devise. *Le devoir avant tout*, c'est le *motto* que nous adoptons. Le devoir avant tout enfin; ne pas déserter les parades ; aller au devoir quelque coûteux qu'il soit sans murmurer, sans gronder; donner l'exemple de la soumission aux compagnons défaillants et quelque peu dégoûtés ; les encourager, les soutenir par une parole amicale, c'est là le but que chacun des membres s'engage à poursuivre.

A part cela, nous entendons continuer la pratique de nos devoirs de chrétien plus fidèlement et d'une manière plus efficace que par le passé.

.....

Nous devons vous dire qu'à l'avenir, les séances se tiendront de la même manière que dans les cercles de la province de Québec. La récitation d'une prière avant et après les séances et la lecture de l'Evangile, suivie d'une explication, seront tenue en honneur.

Nous terminons en vous assurant de tout notre dévouement pour la grande cause—oeuvre de l'A.C.J.C. que vous dirigez.

Vos tout dévoués,
Cercle militaire de l'A.C.J.C. de Bramshott.
(Signé) Laval LANTAGNE,
Président.
(Signé) Fernand DESSANE,
Secrétaire.

Depuis le cercle militaire de Bramshott vit. Chaque semaine nous arrive le rapport de ses séances. Le nombre des membres a augmenté et de nouvelles adhésions sont reçues chaque vendredi soir. Nous souhaitons succès à ces frères d'armes et prompt retour au cher pays des aïeux.

Il n'y a pas qu'à Bramshott où l'A. C. J. C. compte des membres fidèles. A Londres, au camp Witley, en France, en Belgique, en Allemagne même avec les armées d'occupation, nous avons de nos membres qui se tiennent en rapports suivis avec nous. Leurs lettres nous disent qu'ils restent attachés à l'Association qu'ils ont appris à aimer au Canada; que l'idéal chrétien reste le leur et qu'ils brûlent du désir de revenir vivre avec leurs compagnons d'étude et de travail. Nous les attendons tous pour les fêter comme il convient et leur manifester notre admiration. D'ici là la propagande dans tous les milieux reste notre objectif capital. La formation morale de nos soldats qui a su vaincre les dangers de l'armée nous incite à la persévérance. Les fruits de quinze années de travail sont savoureux et bons. Pourquoi ceux de l'avenir ne le seront-ils pas?

Alphonse de la ROCHELLE.

## LE SEMEUR

*Sommaire de février* 1919.

Les merveilles de la charité catholique, Jean-Chrysostôme Martineau ; Un ami du Canada français, Eugène Dubois ; Les désillusions, René Dufour ; Le souvenir des disparus, la Rédaction ; Réponses aux gens curieux ; L'A.C.J.C. à l'armée, Comité de l'Aide aux conscrits ; Ce bon monsieur Gauvin, Ulric Gauvin ; Celle qu'on accuse, la Rédaction ; La vie de l'Association, Roch Aubry ; Notes et commentaires ; La Société des nations ; Les ouvriers canadiens-français ; A travers l'actualité ; Bibliographie.

En vente au Secrétariat général de l'A.C.J.C., 90, rue Saint-Jacques, bureau 701. Le numéro 10 sous, abonnement, $1.00 par année.

## SECTION DES ANCIENS DU CERCLE PLESSIS

*Convocation de février*

La réunion causerie-étude de la section des Anciens du Cercle Plessis aura lieu le mercredi, 19 février 1919, à 9 heures du soir, au local 560, rue Maisonneuve.

Un camarade de la section donnera la causerie-étude.

*Armand COUTURE*,

## CONVOCATIONS

Comité central, le vendredi, 21 février, séance régulière.

De la Mennais, le lundi, 17 février, réunion à 8 heures.

Des Ormeaux, le mardi, 18 février, séance à 8 heures.

Eymard, le mardi, 18 février, assemblée à 8 h. 15.

Jacques-Cartier, le samedi, 22 février, réunion à 7 h. 30.

Landry, le vendredi, 21 février, réunion régulière.

Langevin, le mercredi, 19 février, séance d'étude.

Notre-Dame de Montréal, le mercredi, 19 février, réunion.

Plessis, le mercredi, 19 février, réunion au No 560, rue Maisonneuve.

Pie X, les lundi, 17, et mercredi, 19 février, séances ordinaires.

Saint-Denis, le mercredi, 19 février, réunion.

Sainte-Catherine, le vendredi, 21 février, séance d'étude.

Saint-Laurent, le vendredi, 21 février, assemblée régulière.

Saint-Stanislas, le mercredi, 19 février, séance d'étude.

Saint-Irénée, le lundi, 17 février réunion à 8 heures.

## TIRAGE-EUCHRE

On annonce un tirage et euchre au profit de la bibliothèque publique de l'Union Catholique, jeudi, le 20 février, à 8 heures du soir, à la salle de la bibliothèque, 236, rue Bleury. Entrée complètement libre.

(Communiqué).

## FUNERAILLES DE Mme J. OUELLETTE

Papineauville, 15. — Nous sommes au regret d'annoncer la mort d'Anna Marineau, épouse de Joseph Ouellette, percepteur des revenus du comté de Labelle. Elle laisse pour pleurer sa perte, son mari et cinq enfants : Maurice, Emile, Germain, Jean-Gabriel et Suzanne. Le service fut chanté par l'abbé Constantineau, curé de la paroisse, assisté des Révérends Pères Lajoie et Crochetière, P.M.M. Les porteurs étaient: le notaire A. Goulet, René Bélisle, Nilphas Bélisle, Louis Longpré, Eugène Saint-Denis, Ernest Bernard. Un public nombreux assistait aux funérailles. Parmi l'assistance, on remarquait M. F. Marineau, père de la défunte; Mme E. Charron, Mme Lenay, M. A. Fortier, M.P., D. Ranger, W. Robert, A. Ouellette, P. Ouellette, E. Ouellette, F. Ouellette, A. Fortier, J. Langlois, M. et Mme H. Perrier, M. et Mme Antonio Fortier, M. et Mme Filion, Mme E. Marineau, H. Larivière, H. Duchesne, H. Lemay, J. Ranger.


ÉPARGNEZ de L'ARGENT

En tissant vous-même vos vêtements.

Hauteur 4 pieds. Diamètre de la roue 30 pouces.

La vignette ci-dessus représente exactement le ROUET que nous vendons. Notre manufacture est la plus importante de tout le pays. Nous avons toujours donné entière satisfaction à nos nombreux clients, parce que dans les matériaux, la forme, la facilité d'action, CES PORTS ROUETS ne peuvent être surpassés. Vendus au prix de $10.00 chacun F.O.B. ST-HYACINTHE. Garantis pour cinq ans, sinon retournez la marchandise, et votre argent sera remboursé.

A. BORDUAS & CIE
MANUFACTURIERS
152 RUE GIROUARD
St-Hyacinthe, P.Q.

Plus de 75% de la population adulte de la province de Québec est en faveur d'une loi qui permette la vente de la bière.

# LA BIERE EST ALIMENT BIENFAISANT, NOURRISSANT, APPETISSANT, FORTIFIANT

LES MEDECINS LA RECOMMANDENT COMME TONIQUE DEPUIS NOMBRE D'ANNEES.

La bière est un aliment, d'après ceux qui prouvent leur avancés par des faits. Ils déclarent, preuves en mains, que les principaux composés de la bière sont : le sucre, l'albumine, le houblon, le phosphate, la dextrine et le gaz carbonique naturel. Le sucre est nutritif et un producteur de chaleur; la dextrine et l'albumine alimentent les muscles; le houblon est apéritif, et agissant sur les nerfs, il produit le sommeil; le phosphate fortifie le cerveau et les tissus des os; le gaz carbonique aide la digestion.

La plupart des gens que n'intéressent ni les sciences, ni la chimie, s'en rapportent à ce que leur déclare leur médecin, à savoir que la bière contient des propriétés toniques de qualité supérieure.

Ici, à Montréal, QUE DE FEMMES EPUISEES ET NERVEUSES, étant allées consulter leur médecin de famille, ont eu recours à la bière sur le conseil de celui-ci.

Que d'hommes chez qui l'habitude — recommandée par leur médecin — de boire de la bière à table ou entre les repas, a eu un effet magique sur leur moral et leur physique.

Le peuple, en général, sait par expérience que la bière est un aliment; qu'elle lui est bienfaisante; qu'il peut la déguster tout à son aise, convaincu qu'elle le fortifie tout autant que le pain et la viande.

ET LE PEUPLE TIENT A SA NOURRITURE BIENFAISANTE. Mais, à moins que le peuple ne réclame vigoureusement, nous verrons, le 1er mai prochain, le gouvernement mettre en vigueur la loi prohibant, dans la province le Québec, la fabrication et la vente de la bière.

Si vous voulez que la loi permette la vente de la bière, télégraphiez ou écrivez au premier ministre.

"SOYONS CANADIENS AVANT TOUT"

L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

55, rue Saint-François-Xavier, Montréal

*CHRONIQUE DU LISEUR*

# EN FEUILLETANT LIVRES ET REVUES

**La mêlée symboliste", par Ernest Raynaud — "Considérations sur la défense de la Meuse", mémoire rédigé en 1881-1886 par Emile Banning, réédité avec un avant-propos et une introduction, par Historicus — "Sous la rafale", par André Schmitz, lieutenant de cavalerie — "Ceux qui saignent", notes de guerre, par Adolphe Retté — "La déportation des Acadiens", par Henri d'Arles.**

### LA MELEE SYMBOLISTE

M. Ernest Raynaud, de la Jeune Ecole, eut une idée heureuse en écrivant ses mémoires d'homme de lettres. Le titre de son ouvrage, "La mêlée symboliste" caractérise avec justesse le mouvement littéraire décrit. Il évoque à la fois l'idée de lutte et celle d'un assemblage tumultueux, confus et désordonné. Au lendemain de 1870, les jeunes poètes bataillent contre l'idéal de leur aînés, l'art parnassien alors à son apogée. Mais ils bataillent un peu en tirailleurs, sans programme bien défini, en suivant leurs tendances individuelles, et c'est un mélange des talents et des genres les plus divers, une poussée vers de nouvelles voies, un élan vers de nouveaux horizons aux contours plus vagues et plus idéalisés, une recherche et un appétit de rythmes nouveaux. Cette bigarrure et cette cohue se reflètent surtout dans les petites revues du temps.

M. Raynaud nous peint le mouvement symboliste à travers l'atmosphère des petites revues, et voilà le charme et l'intérêt de ces pages. Ce n'est plus une sèche énumération de noms et un froid exposé de doctrine, comme dans un manuel de littérature. Le passé revit avec la fièvre qui marque tout départ vers les nouveautés. Des écrits aujourd'hui oubliés sont exhumés, les revues éphémères ou gratifiées d'une longue vogue sortent de leur sommeil poudreux pour nous transmettre un écho des disputes, des espoirs et aussi des outrances des novateurs, les cafés enfumés et bas s'ouvrent de nouveau pour y laisser pénétrer Verlaine ou Moréas. Les Zutistes, ordre fondé par Charles Gros, tiennent leurs réunions encore une fois. Rien qu'au pittoresque de leur nom, on reconnait leur importance, mais elle se fonde aussi sur un titre plus redoutable. Ces réunions furent le berceau de l'évolution lyrique. "Là se révélèrent deux talents puissants dont la rencontre fut le premier lien de l'école symboliste. J'ai nommé Laurent Tailhade et Jean Moréas."

C'est dans les revues que se révélèrent les talents. L'une des principales est "Lutèce". Paul Adam, Georges d'Esparbès, Henri de Régnier, M. Raynaud y débutèrent. Jules Laforgue, mort à vingt-sept ans, poète original, raté de génie, s'y fit connaître. La "Plume" plus accessible au grand public que les autres revues, fut le trait d'union entre les autres. Elle est célèbre par ses soirées. L'auteur nous en décrit une où toutes les provinces de France sont respectivement représentées par les noms suivants : Albert Mérat, Lucien Hébert, Albert Samain, Alexandre Desrousseaux, Jules Tellier, Léon Dequillebec, Charles Le Goffic, Charles Maurras, Raymond de la Tailhède, Jules Renard, Gabriel Vicaire, Léon Riotor, Paul Verlaine et Maurice Barrès, sans compter des étrangers comme l'Athénien Jean Moréas, le Belge Camille Lemonnier et d'autres. Verlaine fait une entrée triomphale, "Le feutre en guise d'auréole".

Après avoir indiqué la différence entre les décadents et les symbolistes et cité d'amusantes parodies du genre ridicule mis à la mode par le wagnérien Mallarmé, l'auteur lit les bons côtés du symbolisme. Il montre qu'il fut émancipateur, qu'il arriva à point pour amener la réforme prosodique nécessaire. Dans les tomes subséquents sur la période de 1890 à 1900, et de 1900 à 1914, il en signalera les torts et les excès.

(La Renaissance du Livre, 78 boulevard St-Michel, Paris, in-18 jésus, 2 fr. 50.)

### CONSIDERATIONS POLITIQUES SUR LA DEFENSE DE LA MEUSE

Emile Banning, écrivain distingué, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de la Belgique, a écrit ce mémoire de 1881 à 1886. Comme Joseph de Maistre, comme d'autres penseurs, il savait discerner le réel sous les apparences et lire dans l'avenir. De son temps, il a vu que dans l'inévitable conflit franco-allemand, l'Allemagne serait la plus forte et prendrait l'offensive. Il a compris que la France, fortifiée à sa frontière de l'Est, n'était vulnérable qu'au nord, et que malgré le traité de 1839, l'Allemagne n'hésiterait pas à violer, dans une guerre, le territoire de la Belgique, pour terrasser au plus tôt son adversaire.

Il a préconisé la fortification de la Meuse. Il sentait que le salut de la Belgique, en cas de guerre, reposait sinon dans l'enrayement de la ruée allemande, du moins dans son ralentissement, et il avait deviné les convoitises teutonnes touchant la Belgique. Les forts de la Meuse n'étaient pas assez puissants, sans doute, mais ils ont tout de même assuré aux Français un répit auquel ils sont redevables de la victoire de la Marne.

Ce mémoire est de grande actualité pour les parties qui exposent la situation désavantageuse et fausse dans laquelle le traité de 18[illegible] plaçait la eBlgique. La Flandre néerlandaise, le Limbourg et le Luxembourg lui reviennent de plein droit, dit M. Banning et sont nécessaires à sa sécurité, et il lui faut sa liberté d'action.

Emile Banning, politique réaliste qui voyait les choses sous l'angle de "la conception bismarckienne de la politique" — les choses étaient ainsi de son époque, elles le sont peut-être encore de la nôtre, malgré tous les beaux discours sur la Société des nations — était un patriote. Le rééditeur salue en lui "l'un des meilleurs guides de politique étrangère que puisse consulter l'élite belge, en ces temps d'anxiété nationale."

(G. van Cest et Cie, éditeurs, Bruxelles et Paris, 2 fr. 40.)

### SOUS LA RAFALE

"Ne pas les noter, ces gestes magnifiques de notre race, c'est les laisser perdre pour la postérité même immédiate; or l'histoire intégrale de la guerre ne sera faite que par l'ensemble de ces récits particuliers," écrit le préfacier, Pierre L'Ermite. Voici donc un de ces récits particuliers où la gloire française se trouve monnayée à l'usage des générations futures. Ce sont les souvenirs d'un dragon, en service dans l'infanterie, et qui n'a guère combattu dans la cavalerie en dehors de la première période de la guerre. Comme plusieurs de ses frères d'armes, il a rempli quelque temps les périlleuses fonctions d'officier de liaison. C'est également un soldat de Vauquois, la colline tragique à laquelle Pezard a consacré un carnet émouvant.

L'auteur a groupé dans ce volume quelques-unes des feuilles volantes qu'il a "griffonnées en hâte, au hasard des opérations militaires."

Ce sont des tableaux détachés dans lesquels il a voulu "noter de façon définitive les sentiments éprouvés". On y remarque un grand esprit de foi, un beau sentiment de camaraderie et de solidarité militaire, de l'enthousiasme martial et un bel hommage aux Françaises qui ont soutenu leurs époux, leurs pères ou leurs frères et rivalisé d'héroïsme avec eux. Ce carnet se termine par un "Sursum Corda" plein d'espérance et de courage.

(Bloud et Gay, 3, rue Garancière).

### CEUX QUI SAIGNENT

Adolphe Retté est un chrétien fervent. Engagé volontaire, il a soigné les malades et les blessés de la guerre, de septembre 1914 à juin 1915. Les circonstances l'ont empêché de publier son livre plus tôt. Il a pris de nombreuses notes. Il relève surtout les états d'âme. Et quand il songe aux âmes, il sait que "Le sang de Jésus-Christ ruisselle sur le monde..."

Si l'auteur "a tâché parfois de rendre la gaîté héroïque de nos soldats au danger, leur endurance admirable, il a dit également leurs minutes de dépression et leurs heures de tristesse". A ses yeux, ceux qui saignent ne sont pas simplement les blessés du corps, mais aussi les blessés du coeur. Parfois ces deux genres de maux sont réunis.

M. Retté décrit seulement ce qu'il a vu, et simplement. Il porte témoignage à la religion et un souci d'apostolat l'anime. "Peut-être éveillera-t-il chez quelques-uns des réflexions salutaires. Peut-être les aidera-t-il à discerner la main de Dieu dans le cataclysme qui châtie l'humanité ivre de science matérialiste et d'orgueil." Voilà le but édifiant de l'infirmier qui dans ses malades distinguait le lien de la fraternité dans le Christ et égrenait son chapelet dans le déroulement des lugubres scènes d'hôpital. C'est un livre plein de foi.

(Bloud et Gay, 3, rue Garancière).

### LA DEPORTATION DES ACADIENS

Cette conférence, prononcée par Henri d'Arles, à l'Université Laval le Québec, le 29 janvier 1918, a paru dans le "Canada Français", livraisons de novembre et de décembre. Voici un tirage à part de cette forte étude : jolie plaquette à couverture bleue. L'éditeur et le restaurateur de l'ouvrage de Richard, "Acadia", est l'autorité par excellence en cette question. Dans sa mise au point de l'histoire de Richard, il a fait justice de la légende que la Métropole n'était pour rien dans la déportation des Acadiens. Dans ce court travail, d'une grande vigueur de touche, il opère la synthèse d'une oeuvre vaste et dresse un formidable réquisitoire contre les autorités impériales, complices de Lawrence. "Pour découvrir un point de comparaison avec la tragédie acadienne", dit Henri d'Arles, "il faut remonter avant l'ère chrétienne. En arrachant de leurs foyers les ouvriers ou les ouvrières belges, les Boches n'ont été que de pâles imitateurs. La déportation des Acadiens est le fruit de l'impérialisme britannique avant la lettre. C'est le plus abominable de ses effets."

On jugera par ces quelques mots de l'intérêt et de l'inspiration de cette conférence.

LE LISEUR.

"Le Correspondant", sommaire du 25 janvier 1919 :
La reconstruction de la France : L'industrie du nord. — Lucien Romier.
Etienne Lamy. — Edouard Trogan.
Un problème d'après-guerre : L'Europe et les routes fluviales de la Suisse (avec une carte). — Max Turmann, correspondant de l'Institut.
Silhouettes de la guerre : M. Schwab. — Miles.
La campagne de Belgique et le réveil des Flandres. — Lieutenant-colonel D.
Les résultats des élections anglaises : impressions. — XXX.
Dans les camps d'officiers prisonniers de guerre en France. — Henriette Celarie.
L'histoire religieuse de la terreur, d'après une nouvelle publication. — De Lanzac de Laborie.
L'Angleterre à la veille de la paix : Le home et la guerre. — Marc Hélys.
Chronique politique. — Intérim.
Bulletin bibliographique.
Prix de l'abonnement : Etranger, un an, 5 fr. ; 6 mois, 23 fr. 50.

* * *

"La Revue Hebdomadaire", sommaire du 4 janvier :
Fernand Laudet : La délivrance de l'Alsace et de la Lorraine.
André Beaunier : Les fiançailles de Joseph Joubert.
G. Lechartier : En convoyant le président Wilson.
Lucien Descaves : L'Imagier d'Epinal V).
Léandre Vaillat : Le décor de la vie. Les monuments du souvenir.
Faits et idées au jour le jour.
Sommaire du 18 janvier :
Gaston Rageot : Une figure de légende. Le colonel House.
Jeanne d'Orliac : Madeleine de Glapion demoiselle de St-Cyr (I).
Roger Malcor : Les estafettes de la victoire.
Emile Ripert : Au pays de l'Aude (fin).
Ed. Julhiet : Le masque.
Lucien Descaves : L'Imagier d'Epinal (VII).
François Le Grix : Nos livres et nous. M. Louis Bertrand Alan Seeger.
Faits et idées au jour le jour.

## FEU LA R. SOEUR DU ST-RÉDEMPTEUR

St-Hyacinthe, 14. — Les funérailles de la R. S. du St-Rédempteur, provinciale des Soeurs de la Présentation de Marie, ont eu lieu mercredi matin.

Un premier service sur le corps a été chanté à 8 heures 30 en la chapelle du couvent de la Maison-Mère, par Mgr Choquette, ex-supérieur du séminaire, assisté des abbés A. Fontaine, principal de l'école Normale, et Arsène Nadeau, deuxième chapelain, à la Maison-Mère, comme diacre et sous-diacre. En la cathédrale, un autre service a été chanté par Mgr Brunault ayant comme prêtres assistants, Mgr Guertin et les diacre et sous-diacre d'honneur M. l'abbé Brunault, curé de Saint-Guillaume, et le chanoine L. A. Sénécal, curé de la cathédrale, diacre et sous-diacre officiant : les abbés A. Théberge et A. Lévesque, professeurs au séminaire.

Au choeur nous avons remarqué Sa Grandeur Mgr A. X. Bernard, les chanoines Michon, Laflamme, les abbés Desranleau, Salvail, Lafontaine, Lajoie, Laroche, qui présidait aux cérémonies, Langelier, H. Baillargeon, E. H. Messier, D. Breton, Léveillée, les RR. PP. Dominicains Bibeau et Daigle, les abbés Pratt, H. Morin, St-Pierre, Mongeau, Auger, Desmarais, Laferrière, Raymond, Gendron, professeurs au séminaire, Trudeau, Hector Nadeau, P.S.S., Lemay, Lessard.

La messe des morts harmonisée a été bien rendue par la chorale. L'inhumation a eu lieu au cimetière de la communauté.

## DÉPART POUR QUÉBEC

(De notre correspondant)

Les Trois-Rivières, 15.—Le révérend Frère Sigismond, F.E.C., de l'école Notre-Dame, doit partir sous peu pour Québec, où il va occuper le poste d'inspecteur des classes, à Saint-Jean-Baptiste de Québec.

## ASSOCIATION DES VÉTÉRANS CAN.-FRANÇAIS

SON BUT — SES PROBLEMES

Cette association nous communique la note suivante, pour insertion:

"L'Association des Vétérans de la Grande Guerre, section canadienne-française, fondée au mois de mars 917, compte aujourd'hui plus de onze cents membres et est appelée à devenir l'association la plus forte dans la province de Québec.

"Ses buts sont de revendiquer tout ce qui a trait à notre race et à notre langue; d'aider ces revendications par une conduite irréprochable en tout point; de perpétuer les liens d'amitié entre camarades qui ont existés durant la grande guerre; de tenir vivace le souvenir des exploits auxquels nos soldats ont pris part, et de maintenir à un haut degré les sentiments d'honneur et de dignité entre eux et vis-à-vis la société en général.

"Cette association est indépendante de tout parti politique. Elle se propose de conserver intacts la mémoire et le souvenir de ceux qui ont souffert et qui sont morts pour la nation; d'ériger des monuments en leur honneur; de choisir des terrains de sépulture convenables; de consacrer certains jours spéciaux à leur commémoration; de pourvoir aux besoins et aux soins des malades et des soldats de retour qui seront dans la pauvreté; d'aider à l'obtention de pensions raisonnables et en rapport avec le degré d'incapacité; d'inculquer à chacun des sentiments de loyauté envers le Canada et la couronne britannique.

"Pour atteindre ces buts multiples, nous nous adressons au public, à nos industriels, à nos magistrats, pour obtenir leur aide financière et morale.

"Nos problèmes d'après guerre sont nombreux; et à moins que le gouvernement actuel n'établisse des commissions spéciales pour les résoudre, nous aurons à faire face à des idées socialistes que ces soldats peuvent avoir acquises durant leur service.

"Ne l'oublions pas : A moins que chacun ne s'y mette, le bolchévisme, qui fait actuellement tant de ravages en Europe, prendra naissance au pays dans un avenir rapproché, si l'on en juge par les rapports qui nous viennent de certaines villes de l'Ouest.

"Nous voulons éviter ces gestes grotesques et disgracieux qui pourraient devenir dangereux pour notre province.

"La solution la plus sûre est le rétablissement de nos soldats dans la vie civile dans des situations dignes de leurs mérites et proportionnées à leurs aptitudes.

"Nous ne réclamons que justice, et nous n'attendons rien des promesses faites à la légère par les orateurs de l'enrôlement volontaire.

"Nous nous rendons à la réalité et comprenons très bien la situation.

"Notre souci est que la paix pour aquelle nous nous sommes battus pendant quatre ans soit durable et prospère."

LUCIEN GAUVREAU, major.
Président Ass. Vét. de la G. G.
Seciton Can.-française.

## RIMOUSKI VA HONORES SES SOLDATS

Rimouski, 15. — Dimanche, le 9 courant, en une assemblée publique tenue au Palais de Justice à Rimouski, un groupe de citoyens a jeté les bases d'un comité général destiné à honorer la mémoire des gens de notre district tombés au champ d'honneur et à venir en aide aux soldats de notre région de retour du front.

Plusieurs sous-comités agiront de concert avec le comité général. Le Comité de l'Aide au Soldat fera partie et assistera le comité nommé par la ville de Rimouski.

(Communiqué).

## CONFÉRENCE

Le Dr J.-B. Prince donnera une conférence à l'hôtel de ville de la Pointe-aux-Trembles, jeudi le 20 février courant. Le sujet qu'il traitera sera la conscription scolaire. L'assemblée sera sous la présidence du maire de la municipalité, M. Rosario Prieur. La partie musicale est organisée par plusieurs artistes distingués.

## ÉGLISE ST-PIERRE

La réunion mensuelle de la Société de Tempérance de Saint-Pierre, aura lieu dimanche, 16 de ce mois, à 7 heures du soir. Conformément au désir de Son Excellence le gouverneur général qui nous a été exprimé par Mgr l'Archevêque, nous ferons des prières spéciales pour demander à l'Esprit-Saint de guider la conférence de la paix dans la voie de la justice, afin qu'elle assure le bonheur des peuples.

(Communiqué).

## LE RETOUR À L'ANCIEN SYSTÊME

A sa dernière assemblée, le club Chénier a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement provincial de rétablir l'ancien système d'administration municipal à Montréal, et d'annuler le contrat accordé à la compagnie des tramways, en février dernier.

## SÉANCE RECRÉATIVE

Le jeudi, 20 février, une soirée récréative et musicale aura lieu au profit de la paroisse Saint-Christophe, à la salle Latendresse, 6445 rue Lajeunesse, Ahuntsic. La soirée est sous la présidence de M. le curé H. Latour et le patronage de M. le maire Martin.

Elle est organisée par le cercle Lasalle de l'A. C. J. C., (section des anciens). (Communiqué).

## CONFERENCE

(De notre correspondant)

Les Trois-Rivières, 15. — Une conférence sera donnée, dans la salle paroissiale de Notre-Dame, par le rév. Père Ange-Marie, O.M.I. Le sujet donné sera Versailles et le traité de la paix.


LE SECRET DU SUCCES

a été, chez Mappin et Webb, le secret de tout le monde.

LA QUALITE DES MARCHANDISES

est l'un des points essentiels, et c'est un fait dont il faut toujours se souvenir quond on a affaire avec cette Compagnie : quelque chose que vous achetiez le même degré de perfection se trouve partout.

LE SERVICE PAR DES EXPERTS

fera toujours partie de l'organisation de la maison Mappin et Webb. Les personnes en charge de chaque rayon sont à même de donner toutes les explications et tous les renseignements que l'on peut désirer touchant les articles de leur section.

LA COURTOISIE

par-dessus toute autre chose, voilà un grand avantage. Peu importe que vous désiriez simplement vous renseigner au sujet de quelque achat que vous prévoyez devoir faire, ou que vous vouliez donner une commande importante, le même traitement courtois et satisfaisant vous sera rendu.

Les diamants de Mappin sont de la plus belle qualité de bleu-blanc, et garantis sans réserves.

Mappin & Webb
CANADA LIMITED

357 OUEST RUE STE-CATHERINE
Montréal



Dupuis Frères

# Vente à UN dollar, Lundi

## Toiles et cotons

COTON BENGAL, bonne qualité, 36 pouces, convenable pour sous-vêtements, 5 verges ½ pour 1.00

COTON JAUNE, bonne pesanteur, brin rond, convenable pour draps et taies d'oreillers. Rég. .25 la verge, 5 verges pour.. 1.00

COTON A DRAPS, non blanchi, 40 pouces, bonne qualité pesante. Val. .45 la verge, 4 verges pour.. .. .. .. .. 1.00

COTON BLANC, qualité fine, 36 pouces, fini toile, convenable pour sous-vêtements d'été. Val. .30, 4 verges pour.. .. 1.00

TOILE A NAPPES, carreautée, qualité pesante, 58 pouces. La verge 1.00

GROSSE TOILE Union pour linges de vaisselle, bonne qualité souple. Rég. .45, 3 verges pour 1.00

BATISTE, qualité fine, sans apprêts, convenable pour sous-vêtements pour dames et enfants. Val. .35 la verge, 4 verges pour.. .. .. .. .. 1.00

TOILE A NAPPES, non blanchie, nouveaux dessins, offre spéciale pour hôtels ou maisons de pension. Val. .75, 2 verges pour 1.00

GROSSE TOILE pour serviettes, 18 pouces, finie avec bordure rouge. Spécial 4 verges pour 1.00

TOILE EPONGE BLANCHIE, 27 pouces, bonne qualité pesante, convenable pour serviettes et ouvrages de fantaisie. Val. .85, 2 verges pour 1.00

FLANELLETTE BLANCHE, fabrication canadienne, 27 pouces, bonne qualité souple. Valeur .35 la verge, 4 verges pour .. .. .. .. 1.00

Au rez-de-chaussée.

### CHOCOLAT ET CIGARES

2,000 boîtes de barres de chocolat assorti, des meilleurs fabricants. Rég. .06 la barre, 23 barres pour 1.00

Boîtes de 10 cigares, des meilleurs fabricants. Régulier .75, 2 boîtes pour 1.00

Au rez-de-chaussée.

### VALEUR SPECIALE

SLEIGHS pour garçonnets ou fillettes, peints en rouge ou naturel. Val. jusqu'à 2.75 pour .. .. 1.00

Au deuxième.

### Salopettes et Vareuses

VAREUSES pour hommes, grandeurs 34, 36 et 38, en drill bleu et noir. Val. de 1.00 à 1.50. Spécial, 2 pour.. .. .. 1.00

SALOPETTES POUR GARCONNETS, 6 à 11 ans, en denim bleu rayé blanc. Val. de .85. Spécial, 2 paires pour .. 1.00

Au rez-de-chaussée.

### PANTOUFLES ET MOCASSINS

PANTOUFLES POUR GARCONNETS, tweed foncé, semelle de cuir, pointures 11 à 2. Val. 1.25 pour.. .. .. .. 1.00

PANTOUFLES POUR HOMMES, feutre noir, semelle et talon en feutre, pointures 8, 9, 10 et 11. Val. 1.50 pour.. .. 1.00

MOCASSINS pour garçonnets, légèrement salis, pointures 11, 12 et 13. Val. 1.25 pour.. .. 1.00

Au rez-de-chaussée.

### LAINE

LAINE "Monarch Floss", dans 15 à 18 couleurs différentes, pour chandails, grande nouveauté. Rég. .45 et .49 la balle, 3 balles pour.. .. .. .. .. 1.00

LAINE "Saxony" à 4 brins, en blanc seulement, 2 onces par écheveau. Rég. .39, 3 pour.. 1.00

Au rez-de-chaussée.

### BRODERIE

BRODERIE, 18 pouces, sur linon, coton et mousseline, pour cache-corset. Rég. .59 la verge, 2 verges pour.. .. 1.00

BRODERIE à volant et cache-corset, sur mousseline et linon, dessins assortis. Rég. .39 la verge, 3 verges pour.. 1.00

BRODERIE entre-deux et passe-ruban, sur coton, linon et mousseline, pour garniture de lingerie. Rég. .12 la verge, 12 verges pour.. .. .. .. .. 1.00

Au rez-de-chaussée.

## Gants Bas

GANTS DE CHAMOISETTE, pour dames, en blanc, noir et gris, marque Kayser, deux boutons-pression; pointures 5½ à 7½. Rég. 1.25 la paire. Spécial, pour.. .. .. 1.00

MITAINES "cow boy" finies avec frange, dessus en sealette, pour enfants. Rég. .69 et .75, 2 paires pour .. .. 1.00

SPECIAL

GANTS EN CHAMOISETTE, solde de ligne, pour dames, couleurs : blanc, blanc rayé noir, noir rayé blanc. Spécial, 2 paires pour.. .. 1.00

GANTS EN COTON ouaté, pour dames, couleurs : blanc, noir et gris ; pointures 5½ à 9. Spécial .39, 3 paires pour.. .. 1.00

Au rez-de-chaussée.

BAS EN FIL ET COTON, avec pied en cachemire, pour dames, en noir seulement ; pointures 8½ à 10. Rég. .39 la paire, 4 paires pour .. .. 1.00

BAS EN COTON OUATE, unis, pour dames, en gris, brun, beige, noir et blanc; pointures 8½ à 10. Rég. .59, 2 paires pour 1.00

SPECIAL

BAS "Golf" en pure laine, noirs, pour garçonnets, avec jolies rayures de couleur ; pointures 6 à 9. Rég. 1.75 pour 1.00

Au rez-de-chaussée.

### Articles pour Hommes

CHEMISES NEGLIGES à rayures de couleur, poignets mous, jolis dessins assortis. Grandeurs 14 à 16½. Valeur spéciale.. .. .. .. .. 1.00

SOUS - VETEMENTS, marque Penman 71, pesanteur moyenne, mélange de laine et coton. Spécial.. .. .. .. 1.00

SOUS - VETEMENTS, marque Penman, envers laineux ; grandeurs 34 à 48. Rég. 1.25 et 1.50 le morceau pour 1.00

CHAUSSETTES NOIRES, pesanteur moyenne, talon et bout renforcés ; pointures 9½ à 11. Rég. .39. Spécial, 4 paires pour.. .. .. .. .. 1.00

GANTS DE CHAMOISETTE, fil et chevreau, brun, gris, blanc et couleur chamois ; pointures 7 à 11. Val. jusqu'à 1.75. Spécial, 2 paires pour.. .. .. 1.00

SPECIAL

JERSEY DE LAINE, bleu raye brun ou gris, pour garçonnets. Quantité limitée à.. .. 1.00

SPECIAL DE 9 A 10 H. A.M.
SOUS-VETEMENTS laine naturelle Penman 95, caleçons seulement ; grandeurs 22 à 32. Valeurs jusqu'à 2.50 pour.. .. .. .. 1.00
Pas de commandes par poste ou téléphone.

Au rez-de-chaussée.

### FOURNITURES DE MAISON

MARQUISETTE A RIDEAUX, 40 pouces de largeur, bordure de couleur, fond crème ou blanc. Régulier .69 la verge, 2 verges pour.. .. .. .. .. .. 1.00

MADRAS BLANC, 30 pouces de largeur, bord breveté. Valeur de .40, 3 verges pour.. .. 1.00

COINS DE RIDEAUX, en blanc ou écru. Val. 1.25 pour.. 1.00

CARPETTES, paille japonaise, grandeur 54 par 27 pouces. 2 pour.. .. .. .. .. 1.00

PRELART ANGLAIS, 4 verges de largeur, dessins de fleurs. Régulier 1.25 la verge carrée pour.. .. .. .. .. .. 1.00

SATINE pour rideaux et couvertures de meubles, dessins rayés vieux rose et crème, 36 pouces de largeur. Val. .65. Très spécial, 2 verges pour.. .. 1.00

BAGUETTES en cuivre, extensibles, doubles, bouts ronds, 38 à 72 pouces de longueur. Rég. 1.15 pour.. .. .. .. 1.00

Au deuxième.

### TISSUS LAVABLES

GUINGAN canadien, grand assortiment de jolis patrons, couleur indélébile. Val. .35 la verge. Spécial, 4 verges pour.. 1.00

INDIENNE CANADIENNE, assortiment de couleurs pâles avec dessins rayés, pour blouses, robes de maison, etc. Val. .35, 4 verges pour .. .. .. .. 1.00

TANT QUE LE LOT DURERA
CACHEMIRE NOIR croisé, 36 pouces de largeur ;
CHALINETTE imprimée, 30 pouces de largeur ;
CREPE A KIMONOS, 27 pouces de largeur ;
INDIENNE PALE, 32 pouces de largeur ;
LINON FIN, 40 pouces de largeur ;
NANSOUK BLANC, 32 pouces de largeur.
Val. jusqu'à .45 la vg. Spécial, 4 verges pour .. 1.00

GUINGAN ANGLAIS, assortiment de jolis patrons, 27 pouces de largeur, couleur indélébile. Spécial, 3 verges pour.. 1.00

TRES SPECIAL
Pour une heure seulement, de 9 à 10 h. a.m.
GUINGAN A TABLIERS, 40 pouces de largeur, carreaux de grandeurs assortis. Val. .40 la verge. Spécial, 5 verges pour.. .. .. .. 1.00

## EPICERIE DUPUIS

Licence de la commission des vivres de Canada. No 8-678.

Farine préparée Brodie XXX, le paquet de 6 livres, 2 pour.. .. 1.00

3 lbs riz Patna. . . . .30
3 lbs fèves blanches. . .30
3 lbs pois à soupe. . . .30
3 lbs orge mondé. . . . .30
1.20
POUR 1.00

1 jarre gelée de pommes sauvages. . . . . .35
1 jarre confitures aux framboises. . . . . .35
1 jarre confitures aux fraises. . . . . .35
1 paquet gelée de table .12
1.17
POUR 1.00

4 morceaux savon Sunlight. . . . . .30
3 btes nettoyeur Maple Leaf. . . . . .25
6 paquets ammoniaque .25
8 paquets poudre à lessive. . . . . .40
1.10
1.15
POUR 1.00

3 btes soupe aux légumes, marque Dominion .63
3 btes soupe aux tomates, marque Clark. . . .63
1.26
POUR 1.00

4 paquets gelée de table. . . . . .40
1 paquet blanc-manger .15
1 jarre confitures aux abricots. . . . . .30
1 jarre marmelade. . . .30
1.15
POUR 1.00

2 paquets avoine roulée Quaker. . . . . .60
2 paquets flocons de maïs Quaker. . . . . .25
1 paquet Post Toasties .15
1 paquet Grape-Nut. . .15
1.15
POUR 1.00

1 boîte saumon. . . . .25
1 boîte crevettes. . . .23
1 boîte fèves au lard. . .22
2 boîtes harengs. . . .36
1 bte sardines à l'huile .10
1.16
POUR 1.00

Dupuis Frères
LIMITÉE
LE MAGASIN DU PEUPLE
447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.
J. N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dupuis, Directeur-Gérant.